

Second Session Thirty-seventh Parliament, 2002-03

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Semile committee on

Aboriginal Peoples

Chair:
The Honourable THELMA J. CHALIFOUX

Tuesday, May 27, 2003 Wednesday, May 28, 2003

Issue No. 16

Fourth and fifth meetings on:

Bill C-6, An Act to establish the Canadian Centre for the Independent Resolution of First Nations Specific Claims to provide for the filing, negotiation and resolution of specific claims and to make related amendments to other Acts

WITNESSES: (See back cover)

Deuxième session de la trente-septième législature, 2002-2003

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Peuples autochtones

Présidente:
L'honorable THELMA J. CHALIFOUX

Le mardi 27 mai 2003 Le mercredi 28 mai 2003

Fascicule nº 16

Quatrième et cinquième réunions concernant:

Le projet de loi C-6, Loi constituant le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des premières nations en vue de permettre le dépôt, la négociation et le règlement des revendications particulières, et modifiant certaines lois en conséquence

TÉMOINS: (Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Thelma J. Chalifoux, *Chair*The Honourable Janis G. Johnson, *Deputy Chair*and

Léger

Pearson

Sibbeston

* Lynch-Staunton

(or Kinsella)

The Honourable Senators:

Austin
Carney, P.C.

* Carstairs, P.C.,
(or Robichaud, P.C.)
Chaput
Christensen
Forrestall
Gill

*Ex Officio Members

(Quorum 4)

Christensen Stratton
Forrestall Tkachuk
Gill

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES PEUPLES AUTOCHTONES

Présidente: L'honorable Thelma J. Chalifoux Vice-présidente: L'honorable Janis G. Johnson

Les honorables sénateurs:

Austin
Carney, c.p.

* Carstairs, c.p.
(ou Robichaud, c.p.)
Chaput
Christensen
Forrestall
Gill

Léger

* Lynch-Staunton
(ou Kinsella)
Pearson
Sibbeston
Stratton
Tkachuk

* *Membres d'office* (Quorum 4)

Published by the Senate of Canada

Available from: Communication Canada Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9 Publié par le Sénat du Canada

Communication Canada – Édition Ottawa (Ontario) K1A 0S9

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, May 27, 2003 (28)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, at 9:05 a.m. in room 160-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Thelma J. Chalifoux, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Austin, Chalifoux, Chaput, Gill, Léger, Pearson, Stratton and Tkachuk (8).

Other senator present: The Honourable Senator Watt (1).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament: Mary Hurley, Research Officers

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, April 2, 2003, the committee proceeded to examine Bill C-6, An Act to establish the Canadian Centre for the Independent Resolution of First Nations Specific Claims to provide for the filing, negotiation and resolution of specific claims and to make related amendments to other Acts.

WITNESSES:

From the Treaty and Aboriginal Rights Research Centre of Manitoba Inc.:

Chief Morris Shannacappo;

Mr. Ralph Abramson.

From Manitoba Keewatinowi Okimakanak:

Chief Joe Hyslop, Executive Council Member;

Mr. Michael Anderson, Research Director.

From the Federation of Saskatchewan Indian Nations:

Mr. Greg Ahenakew, First Viceo-Chief;

Mr. Jayme Benson.

From the Association of Iroquois and Allied Indians:

Grand Chief Chris McCormick;

Ms. Carol Nadjiwon, Researcher.

Chief Shannacappo and Mr. Abramson submitted a brief and made a presentation.

Mr. Ahenakew submitted a brief and made a presentation.

Grand Chief McCormick submitted a brief and made a presentation.

Chief Hyslop submitted a brief and made a presentation.

All witnesses, together, answered questions.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 27 mai 2003 (28)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 05, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Thelma J. Chalifoux (présidente).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Austin, Chalifoux, Chaput, Gill, Léger, Pearson, Stratton et Tkachuk (8).

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Watt (1).

Également présente: De la Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement: Mary Hurley, attachée de recherche.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 2 avril 2003, le comité examine le projet de loi C-6, Loi constituant le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des Premières nations en vue de permettre le dépôt, la négociation et le règlement des revendications particulières, et modifiant certaines lois en conséquence.

TÉMOINS:

Du Treaty and Aboriginal Rights Research Centre of Manitoba Inc:

Le chef Morris Shannacappo;

M. Ralph Abramson.

Du Manitoba Keewatinowi Okimakanak:

Le chef Joe Hyslop, membre du conseil exécutif;

M. Michael Anderson, directeur de recherche.

De la Federation of Saskatchewan Indian Nations:

M. Greg Ahenakew, premier vice-chef;

M. Jayme Benson.

De l'Association of Iroquois and Allied Indians:

Le grand chef Chris McCormick;

Mme Carol Nadjiwon, recherchiste.

Le chef Shannacappo et M. Abramson soumettent un mémoire et font une déclaration.

M. Ahenakew soumet un mémoire et fait une déclaration.

Le grand chef McCormick soumet un mémoire et fait une déclaration.

Le chef Hyslop soumet un mémoire et fait une déclaration.

Les témoins répondent ensemble aux questions.

At 11:08 a.m., pursuant to rule 92(2) the committee proceeded in camera to consider a draft agenda.

It was agreed — That in the absence of the Honourable Senator Johnson, the Honourable Senator Stratton be empowered to act on her behalf as Deputy Chair of the committee.

At 11:17 a.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, May 28, 2003 (29)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, at 6:30 p.m. in room 160-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Thelma J. Chalifoux, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Austin, Chalifoux, Chaput, Forrestall, Gill, Léger, Pearson and Stratton (8).

Other senators present: The Honourable Senators Adams, Beaudoin, St. Germain and Watt (4).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament: Mary Hurley, Research Officer

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, April 2, 2003, the Committee proceeded to examine Bill C-6, An Act to establish the Canadian Centre for the Independent Resolution of First Nations Specific Claims to provide for the filing, negotiation and resolution of specific claims and to make related amendments to other Acts.

WITNESSES:

From the Atlantic Policy Congress of First Nation Chiefs:

Chief Jean Guy Cimon, Executive Member;

Mr. John G. Paul, Executive Director.

From the Algonquin Nation Secretariat:

Grand Chief Carol McBride;

Mr. Peter Di Gangi, Director.

From Six Nations Council:

Chief Roberta Jamieson:

Mr. David General, Counsellor:

Ms. Cora Davis, Clan Mother Cayuga;

Ms. Jo-Ann Green, Director Lands and Resources.

À 11 h 08, conformément au paragraphe 92(2) du Règlement, le comité se réunit à huis clos pour examiner un projet d'ordre du jour.

Il est convenu — Qu'en l'absence de l'honorable sénateur Johnson, l'honorable sénateur Stratton soit autorisé à agir en son nom, en tant que vice-président du comité.

À 11 h 17, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, le mercredi 28 mai 2003 (29)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 30, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Thelma J. Chalifoux (présidente).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Austin, Chalifoux, Chaput, Forrestall, Gill, Léger, Pearson et Stratton (8).

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Adams, Beaudoin, St. Germain et Watt (4).

Également présente: De la Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement: Mary Hurley, attachée de recherche.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 2 avril 2003, le comité examine le projet de loi C-6, Loi constituant le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des Premières nations en vue de permettre le dépôt, la négociation et le règlement des revendications particulières, et modifiant certaines lois en conséquence.

TÉMOINS:

Du Congrès des chefs des Premières nations de l'Atlantique:

Le chef Jean Guy Cimon, membre exécutif;

M. John G. Paul, directeur exécutif.

De Secrétariat de la Nation algonquine:

Le grand chef Carol McBride;

M. Peter Di Gangi, directeur.

Du Six Nations Council:

Le chef Roberta Jamieson;

M. David General, conseiller;

Mme Cora Davis, mère du clan Cayuga;

Mme Jo-Ann Green, directrice, Terres et ressources.

Chief Cimon made a presentation and then, with Mr. Paul, answered questions.

Chief Jamieson submitted a brief, made a presentation and then, answered questions.

Grand Chief McBride and Mr. Di Gangi made a presentation and answered questions.

At 8:52 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Le chef Cimon fait une déclaration et, de concert avec M. Paul, répond aux questions.

Le chef Jamieson soumet un mémoire, fait une déclaration et ensuite répond aux questions.

Le grand chef McBride et M. Di Gangi font une déclaration et répondent aux questions.

À 20 h 52, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du comité, Adam Thompson Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, May 27, 2003

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, to which was referred Bill C-6, to establish the Canadian Centre for the Independent Resolution of First Nations Specific Claims to provide for the filing, negotiation and resolution of specific claims and to make related amendments to other acts, met this day at 9:05 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Thelma J. Chalifoux (Chairman) in the Chair.

[English]

The Chairman: Our witnesses today are from the Treaty and Aboriginal Rights Centre of Manitoba Inc.; Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc.; the Federation of Saskatchewan Indian Nations; and the Association of Iroquois and Allied Indians.

I would suggest that you limit your presentations to between 10 and 15 minutes today so that we have an opportunity to ask some questions and enter into a dialogue and debate. If you feel after your presentation that you have not been able to address all the issues, we encourage you to make a note of them and we can consider them.

Chief Morris Shannacappo, Treaty and Aboriginal Rights Research Centre of Manitoba Inc.: Good morning.

[Witness spoke in his native language.]

I am here representing the treaty and research office in Winnipeg, but I am also representing the First Nations in Manitoba. I will give you an introduction or overview.

We participated in this process on behalf of the Manitoba First Nations. I am the Manitoba representative on the Chiefs Committee on Claims, a national body established in the early 1990s. One of the primary objectives of the Chiefs Committee on Claims was and continues to be to achieve positive claims policy reform in order to establish fair and more transparent, effective and efficient independent claims resolution in Canada.

I am also the chairperson of the Treaty and Aboriginal Rights Research Centre of Manitoba. The centre has been actively involved in the research and development of specific claims for our member First Nations for more than 20 years. We have provided technical and historical research services to member First Nations in the negotiation of claims accepted by Canada. In addition, the centre participated in the joint First Nation/Canada Task Force on Claims that issued its report and recommendations on specific claims policy reform in November of 1998. It is based on this extensive experience in the specific claims process that we may offer these comments on the Specific Claims Resolution Act.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 27 mai 2003

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, à qui a été renvoyé le projet de loi C-6, Loi constituant le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des Premières nations en vue de permettre le dépôt, la négociation et le règlement des revendications particulières, et modifiant certaines lois en conséquence, se réunit aujourd'hui à 9 h 05 pour examiner la teneur du projet de loi.

Le sénateur Thelma J. Chalifoux (présidente) occupe le fauteuil.

[Traduction]

La présidente: Nous accueillons aujourd'hui des représentants du Treaty and Aboriginal Rights Centre of Manitoba Inc., du Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc., de la Federation of Saskatchewan Indian Nations et de l'Association of Iroquois and Allied Indians.

J'aimerais que vous limitiez vos exposés à 10 à 15 minutes afin que nous ayons la chance de vous poser certaines questions et d'entamer la discussion avec vous. Si, une fois votre exposé terminé, vous avez l'impression de ne pas avoir eu le temps d'aborder toutes les questions que vous souhaitiez discuter, nous vous encourageons à en prendre note et nous les examinerons.

Le chef Morris Shannacappo, Treaty and Aboriginal Rights Research Centre of Manitoba Inc.: Bonjour.

[Le témoin s'exprime dans sa langue autochtone.]

Je représente aujourd'hui le Treaty and Research Office de Winnipeg, mais également les Premières nations du Manitoba. En introduction, je vais vous donner un aperçu de la question.

Nous avons participé au processus que vous examinez et ce, au nom des Premières nations du Manitoba. Je suis le représentant manitobain du Comité des chefs sur les revendications, un organisme national créé au début des années 90. L'un des principaux objectifs de ce comité était et est toujours d'obtenir une réforme satisfaisante de la politique sur les revendications afin d'établir un système de règlement des revendications équitable, plus transparent et efficace au Canada.

Je suis également le président du Treaty and Aboriginal Rights Research Centre of Manitoba, qui se consacre depuis plus de 20 ans à la R-D en ce qui a trait aux revendications particulières de nos Premières nations membres. Nous offrons à ces dernières des services de recherche technique et historique pour la négociation des revendications acceptées par le gouvernement du Canada. En outre, le Centre a participé au Groupe de travail mixte Premières nations-gouvernement du Canada sur les revendications particulières, qui a publié son rapport et fait part de ses recommandations sur la réforme de la politique sur ces revendications en novembre 1998. Ce rapport est le fruit d'une longue expérience dans le domaine des revendications particulières, expérience dont on peut vous faire profiter et que l'on peut mettre à profit pour formuler nos commentaires sur le projet de loi à l'étude ou sur la Loi sur le règlement des revendications particulières.

It is the centre's opinion that Bill C-6 is deeply flawed in a number of significant respects because of Canada's unilateral power of appointments and reappointments to the body to be established under the proposed legislation. We believe the independence of the body will be severely compromised. We believe that the body will be neither effective nor efficient, as there are no time frames to the stages of the process. It is our opinion that this proposed legislation offers the unfortunate prospect for indefinite delays in the process.

The new claims body will not be fair, as Canada retains an unacceptable amount of control over the process. In short, we believe that a new claims policy will not represent a step forward in the specific claims resolution process. In most respects, it will be a step backwards.

Instead of efficiently and effectively addressing the outstanding backlog of claims already in the system, currently estimated at 600, we believe the new process will result in an ever-increasing backlog of claims. It is our opinion that because of its many significant flaws and defects the bill should be withdrawn.

We also believe the only way in which a new and truly independent claims body can be developed is through a joint First Nation/Canada process such as the joint task force on claims. The JTF report of November 1998, which was the product of a joint approach to a specific claim policy reform, is proof of what can be accomplished through cooperative effect. What is required is to return to the cooperative joint approach in order to develop a truly independent claims body that is fair, effective and efficient.

Our TARR centre in Manitoba was established in 1982 to aid its Manitoba First Nation membership in the research and development of specific claims. TARR was originally a program administered by the Manitoba Indian brotherhood in early 1980. The First Nations of Manitoba decided to remove TARR from the structure of any provincial or regional First Nation political body and establish it as a separate body to work exclusively on specific claims on behalf of its member First Nations.

The centre is still directly accountable to its member First Nations through a board of directors, and these are selected from various regions in Manitoba. The board oversees the activities at the centre in terms of both its research and financial expenditures. At present, the centre has a membership of 51 Manitoba First Nations out of 63. The centre operates two research offices, the

Le Centre est d'avis que le projet de loi C-6 souffre de lacunes graves en ce qui concerne d'importantes questions, parce que le gouvernement dispose du pouvoir unilatéral de procéder aux nominations et de reconduction de celles-ci à l'organisme qui doit être établi en vertu du projet de loi. Nous croyons que l'indépendance de cet organisme sera grandement compromise. Nous estimons en outre que l'organisme ne sera ni efficace ni efficient, car aucun paramètre n'a été établi pour déterminer le calendrier des étapes à suivre. Nous estimons que la mesure législative proposée créera malheureusement des retards indéfinis dans le processus.

Le nouveau Centre de règlement des revendications particulières ne sera pas équitable, le gouvernement du Canada conservant un contrôle inacceptable sur le processus. Bref, nous croyons qu'une nouvelle politique sur les revendications ne constituera pas un pas en avant dans le processus de règlement des revendications particulières. Dans la plupart des cas, ce sera plutôt le contraire.

Au lieu de régler de façon efficace et efficiente l'arriéré des revendications déjà accumulées dans le système, que l'on évalue actuellement à 600, nous croyons que le nouveau processus ne fera qu'empirer les choses. À notre avis, étant donné ses nombreuses lacunes et imperfections, le projet de loi devrait être retiré.

Nous croyons également que la seule façon de créer un organisme nouveau et véritablement indépendant chargé de régler les revendications particulières est d'établir un organisme mixte Premières nations-gouvernement du Canada comme le groupe de travail mixte sur les revendications. Le rapport présenté par ce groupe de travail en novembre 1998, qui était le fruit d'une approche commune en vue d'établir une réforme de la politique sur les revendications particulières, montre ce qui peut être accompli grâce à la collaboration. Pour créer un organisme de règlement des revendications véritablement indépendant, équitable, efficace et efficient, il est impératif de revenir à cette approche de coopération entre les deux parties.

Au Manitoba, notre centre a été créé en 1982 pour aider les Premières nations de la province, membres de notre organisation, à faire de la R-D concernant certaines revendications particulières. Le TARR était, au départ, un programme administré par la Fraternité des Indiens du Manitoba au début de 1980. Les Premières nations du Manitoba ont décidé d'exclure le TARR de la structure des organismes politiques des Premières nations à l'échelle régionale et provinciale et d'en faire un organisme distinct conçu pour travailler exclusivement au règlement de revendications particulières au nom des Premières nations adhérentes.

Le Centre relève toujours directement des Premières nations membres et doit rendre des comptes à un conseil d'administration dont les membres proviennent des diverses régions du Manitoba. Le conseil d'administration supervise les activités du Centre pour ce qui est des dépenses engagées au titre de la recherche et des finances. Actuellement, 51 Premières nations du Manitoba primary office being in Winnipeg, and the other in northern Manitoba in Thompson. Attached to this presentation is a brochure from our centre.

I will turn now to the specific claims in Manitoba. Since its establishment, the primary function of the TARR centre has been the research and development of specific claims on behalf of our First Nation membership. We have undertaken research on a wide variety of claim issues, from illegal reserve land surrenders, to treaty entitlement, that is, reserve land owed to First Nations under the terms of treaty. We have uncovered a significant number of historical situations where, as a result of federal government action or inaction, Manitoba First Nations suffered losses for which redress is required.

During the time since the treaties were signed in Manitoba and reserve land was set aside for Manitoba First Nations, according to the terms of those treaties, there have been many instances when Canada did not act in the best interests of the First Nations in relation to protection of those reserve land bases. In addition, the terms of treaties have not always been fulfilled, in some cases relative to the extent of reserve land provided; in other cases failure to abide by the terms of a treaty in protecting other rights embodied therein, such as hunting, trapping, fishing, and gathering rights, Canada has not always acted in the best interests of First Nations and protected their rights. As a result, claims can and do arise.

In Manitoba, only 0.04 per cent of lands are under the control of First Nations. In all respect to Canada, 0.04 per cent of lands are registered to and in the control of First Nation people.

Each year approximately \$710 billion of natural resources leave this country. Less than 10 per cent of that is shared by First Nation people, shared by the towers that stand in Hull, in Winnipeg, and right across Canada, that house Indian Affairs Department workers. We share that with the Metis and the Inuit, and we are being hit left and right on accountability issues for monies on which we can barely survive.

The land issue is, in fact, a modern day treaty issue. In any treaty, two parties are involved. The parties are after one main item and that is natural resources. The treaties are based on shared resources and the present process is a result of the treaties that were signed in the 1800s.

We bring that treaty issue to the table today. We were promised that we would be treated in a certain way over time. We were told that we would maintain the determination of our own peoples, and that we would enjoy the lands within our communities.

sur 63 sont membres du Centre. Il possède deux bureaux de recherche, le principal étant situé à Winnipeg, l'autre à Thompson, dans le nord du Manitoba. La brochure de notre Centre est jointe à ce document.

Je vais maintenant aborder la question des revendications particulières au Manitoba. Depuis sa création, le Centre du TARR s'est avant tout consacré à la R-D en ce qui concerne les revendications particulières présentées au nom de nos Premières nations membres. Nous avons entrepris de la recherche sur une vaste gamme de revendications, qu'il s'agisse des cessions de terres illégales dans les réserves illégales ou de droits conférés par les traités, c'est-à-dire les terres de réserve qui appartiennent aux Premières nations en vertu des modalités du traité. Nous avons découvert un grand nombre de situations passées où, en raison de l'action ou de l'inaction du gouvernement fédéral, les Premières nations du Manitoba ont subi des pertes pour lesquelles nous exigeons réparation.

Depuis que les traités ont été signés au Manitoba et que des terres de réserve ont été concédées aux Premières nations de la province, selon les modalités de ces traités, on retrouve de nombreux cas où le Canada n'a pas agi au mieux des intérêts des Premières nations pour ce qui est de la protection de ces terres. En outre, les modalités des traités n'ont pas toujours été respectées, dans certains cas relatifs à l'étendue des terres accordées. Dans d'autres cas, les modalités d'un traité n'ont pas été respectées pour ce qui est de protéger d'autres droits enchâssés tels que les droits de chasse, de trappe, de pêche et de récolte, et le Canada n'a pas toujours agi au mieux des intérêts des Premières nations pour protéger leurs droits. C'est donc pour cela que des revendications peuvent être présentées et qu'elles le sont effectivement.

Au Manitoba, seulement 0,04 p. 100 des terres sont contrôlées par les Premières nations. Avec tout le respect que je dois au gouvernement du Canada, 0,04 p. 100 des terres sont enregistrées au nom des Premières nations et sous le contrôle des peuples des Premières nations.

Chaque année, environ 710 milliards de dollars de ressources naturelles quittent le pays. Moins de 10 p. 100 de cette somme revient aux Premières nations, et ce sont les employés du ministère des Affaires indiennes, des tours érigées à Hull, à Winnipeg et dans tout le Canada, qui les distribuent. Nous partageons cette somme avec les Métis et les Inuits, et, de tout côté, on nous demande de rendre des comptes pour de l'argent avec lequel on a peine à survivre.

À vrai dire, la question des terres est un problème contemporain qui découle des traités. Chaque traité implique deux parties qui veulent se partager une chose, les ressources naturelles. Les traités reposent sur le partage des ressources, et le processus actuel est le fruit des traités signés dans les années 1800.

Nous voulons aujourd'hui discuter de cette question des traités. Au fil des ans, on nous a promis de nous traiter d'une certaine façon. On nous a dit que nos peuples conserveraient leur pouvoir de détermination et que nous jouirions des terres qui se trouvent dans nos collectivités.

Treaty 2, in Manitoba, was negotiated on the basis of First Nation people being able to retain their traditional lifestyles.

These comments are nowhere to be found in my paper. I decided to put my prepared speech to the side and speak from the heart as I was taught to do by my Elders. People who are very work-friendly to my people have written this presentation. These studies of my people tell us we are not being well treated under the treaties.

When we talk about past day treaties and how the land was supposed to have been shared, Alexander Morris said that the government would, in good faith, sit with the Aboriginal peoples of this country, and discuss the resources and how they should be shared among all the people.

There is no reason for any race in this country to live in a state of poverty, especially the First Nations, the original inhabitants of this country. The very fabric of this country was developed through negotiation and now we are being told we have no say in the sharing of the land and its resources.

This might be one of my last speaking engagements at this table. I am here to tell the people of Canada that I am a leader in my community. I am part of a tradition much like Canada and its traditional government.

We have adopted much of the policy created by the Government of Canada, policy that is foreign to our ears, policy that has no business on my table at home. The only policy that belongs on my table is what the Elders have been passing down for ages. That policy is to treat everyone with great respect, to treat everyone with fairness and not to allow poverty in your community.

In my community, people awaken me in the night. I would like to direct them to the right department. I want phone numbers so that I can direct my people to the proper authorities. The people who elected me to speak on their behalf in order to try to find a better way of life for them are setting me up as the Indian agent in my own community.

My community signed a land entitlement treaty. Where are the people responsible for that treaty in this process? Why are they not testifying at the Treaty Land Entitlement Committee about the lands owed to First Nations? Representatives of our community sat on that committee, and we got some land back. That was five years ago. We are still paying taxes on the land, and for each child we send to school we are paying \$6,000. Someone is double dipping. It is not the First Nations people, it is the school boards. We are paying tax on the land and we are still not allowed to put one single foundation on the land, Canada will not allow it.

We purchased land on a number 10 highway, where there a million traffic count. If I could secure 25 cents from every vehicle for my people in the area of economic development, maybe I would not have to be here, pressing these matters.

Au Manitoba, le Traité numéro deux a été négocié afin que les Premières nations puissent conserver leurs modes de vie traditionnels.

De cela, il n'en est nullement question dans mon exposé. J'ai renoncé au discours que j'avais préparé pour laisser parler mon coeur, comme me l'ont appris mes Aînés. Les gens qui ont à coeur de travailler avec mon peuple ont rédigé le présent exposé. Les études effectuées indiquent qu'actuellement, nous ne recevons pas le traitement prévu dans les traités.

En ce qui concerne les traités conclus par le passé et le partage du territoire, Alexander Morris a dit que le gouvernement, en toute bonne foi, s'assoirait avec les peuples autochtones du Canada pour discuter des ressources et de la façon de les partager entre tous les peuples.

Au Canada, il n'y aucune raison pour que les gens, surtout les Premières nations, les premiers habitants de notre pays, vivent dans la pauvreté. Le tissu même du Canada a été créé à partir de la négociation et maintenant, on nous dit que nous n'avons rien à dire en ce qui a trait au partage des terres et des ressources.

C'est peut-être la dernière fois aujourd'hui que j'accepte de prendre la parole devant vous. Je suis venu dire aux Canadiens que je suis le chef de ma communauté. J'ai une tradition tout comme le Canada et son gouvernement traditionnel.

Nous avons adopté la majeure partie des éléments de la politique établie par le gouvernement du Canada, politique qui nous est étrangère, politique qui n'a rien à faire sur ma table chez moi. La seule politique qui m'appartient, c'est celle que les Aînés ont transmise de génération en génération. Cette politique consiste à traiter chacun avec respect et équité, et à refuser que la pauvreté sévisse dans notre communauté.

Dans ma collectivité, les gens viennent me réveiller la nuit. J'aimerais bien savoir à quel service les renvoyer. J'aimerais avoir des numéros de téléphone de façon à les diriger vers les autorités compétentes. Les gens qui m'ont élu pour parler en leur nom afin de trouver une meilleure façon de vivre font de moi un agent indien dans ma propre collectivité.

Ma collectivité a signé un traité sur les droits fonciers. Où sont les personnes responsables de ce traité? Pourquoi ne viennent-elles pas témoigner au Comité sur les droits fonciers issus des traités au sujet des terres qui devraient revenir aux Premières nations? Des représentants de notre communauté ont siégé à ce comité, et nous avons réussi à obtenir que certaines terres nous soient de nouveau concédées. Il y a cinq ans de cela. Nous payons toujours des taxes sur les terres, et pour chaque enfant que nous envoyons à l'école, nous versons 6 000 dollars. Quelqu'un empoche des deux côtés. Ce ne sont pas les peuples des Premières nations, mais les conseils scolaires. Nous payons actuellement des taxes sur les terres et nous n'avons toujours pas le droit d'y ériger quoi que ce soit, le gouvernement du Canada ne le permet pas.

Nous avons acheté des terres le long de l'autoroute 10 où il passe des millions de voitures. Si je pouvais obtenir 25 cents par véhicule et consacrer cet argent au développement économique de mon peuple, n'aurais-je peut-être pas besoin d'être ici pour présenter mes doléances.

We want to get to a state where we have a even playing field in order that our people can say, "This is what we want to contribute to society," not only to our own, but to the whole fabric of the Canadian structure itself. I strongly believe in that.

I have attended meetings with my First Nation people. I have brought people to the meetings to show accountability, to demonstrate to my Elders that they have to participate in the meetings, to show my youth that if they are to be leaders they have to participate at those sessions. They cannot just have their chief go and return with a report. We have suffered because we have taken much of that accountability money, or so-called taxpayers' money.

I remind you that \$710 billion of natural resources leave this country and I identify with at least 10 per cent of that and believe that First Nations should be in control of that 10 per cent.

I identify with at least a bare minimum of 10 per cent of lands that First Nations people should be in control of, in order to carry their own determination and put in government and policies derived from our people. We do not want someone from Ottawa telling us how to live; those days are gone. We are all living in this country and we all want to make the best of it, but let us have that opportunity as well.

Since its establishment, the primary function of the TARR centre has been research. During the time since the treaties were signed, Canada has not always acted in the best interests of the First Nations. Since its establishment, the TARR Centre has operated under federal specific claims policy. We have researched and developed, on behalf of our member First Nations, and provided our assistance in various stages of specific claims. Throughout this process, the centre and its member First Nations have recognized and commented on the inherent inequity and the conflict of interest embodied in the federal specific claims policy.

In my community, when people come and ask me to make a judgment, it is very difficult. I have to pool my resources together. I bring the Elders to a setting such as this and we lay the issue on the table and discuss it. Even as the chief, I cannot stand up and claim to be the power holder in the community. That is an absolute crock. In my community, I say what my people tell me to say. I am here today because they have sent me. I did not come here on my own; I have been sent on behalf of my people.

This gentleman phoned me and said we could put together a presentation. I believe it is our responsibility to make a presentation. I said I would delete everything in my calendar to be here with you today.

It is very difficult to believe in a fair process when Canada is the judge, the jury and the hangman. I am sure that given the reversal of our roles you would rant and rave too. I am sure you would want to talk to someone else concerning the decision. Nous voulons simplement que les règles du jeu soient les mêmes pour tous afin que nos peuples puissent dire: «Voici notre contribution à la société», pas seulement la nôtre, mais toute la société canadienne. J'en suis convaincu.

J'ai assisté à des réunions avec des représentants de ma Première nation. J'ai amené les gens aux réunions pour montrer que nous étions responsables, pour montrer à mes Aînés qu'ils doivent assister à ces réunions, pour montrer à mes enfants que s'ils veulent être les leaders de demain, ils doivent s'impliquer. Ils ne peuvent pas simplement y déléguer leur chef qui reviendra leur faire rapport. Nous avons souffert parce que nous avons pris beaucoup de cet argent pour lequel nous devons rendre des comptes, ou ce que l'on appelle l'argent des contribuables.

Je vous rappelle que 710 milliards de dollars de ressources naturelles quittent le pays, au moins 10 p. 100 de cette somme nous revient et je crois que les Premières nations devraient contrôler ces 10 p. 100.

Je crois qu'avec au moins 10 p. 100 des terres contrôlés par les peuples des Premières nations, nous serions en mesure de prendre nos propres décisions et d'adopter des politiques gouvernementales pour nos gens. Nous ne voulons pas que quelqu'un d'Ottawa vienne nous dire comment vivre; cette époque est révolue. Nous vivons tous au Canada et nous voulons en tirer le meilleur parti possible, mais donnez-nous-en la chance.

Depuis sa création, le Centre du TARR s'occupe principalement de recherche. Depuis la signature des traités, le Canada n'a pas toujours agi au mieux des intérêts des Premières nations. Le Centre du TARR a toujours été régi par une politique fédérale sur les revendications particulières. Nous avons fait de la R-D au nom de nos Premières nations membres, nous avons offert notre aide à diverses étapes du règlement des revendications particulières. Tout au long du processus, le Centre et ses Premières nations membres ont reconnu l'inéquité et le conflit d'intérêts inhérents à la politique fédérale sur les revendications particulières, et nous nous sommes prononcés à ce sujet.

Dans ma collectivité, quand les gens viennent me voir pour rendre un jugement, je me retrouve dans une situation très difficile. Je dois rassembler mes ressources. Je réunis les Aînés dans un forum comme celui-ci, nous mettons la question sur la table et nous en discutons. J'ai beau être le chef, je ne peux pas prétendre être le détenteur du pouvoir dans la collectivité. C'est absolument faux. Dans ma collectivité, je dis ce que les gens me disent de dire. Je suis ici aujourd'hui parce qu'ils m'y ont envoyé. Je ne suis pas ici de mon propre chef; j'y suis délégué par mon peuple.

Ce monsieur m'a téléphoné pour me dire que nous pourrions faire un exposé. Je crois que telle est notre responsabilité. J'ai dit que je reporterais tous mes engagements afin d'être ici avec vous aujourd'hui.

Il est très difficile de croire à un processus équitable quand le gouvernement du Canada est à la fois juge, jury et exécuteur. Je suis certain que si les rôles étaient renversés, vous fulmineriez contre nous, vous aussi. Je suis sûr que vous voudriez vous adresser à quelqu'un d'autre au sujet de la décision.

These are my feelings that come from my heart, but they are also the feelings of my people because they do know what is going on. I think it is the people here in Ottawa that really do not know what is going on in my community.

I welcome you and I invite you all to come to see my community; to come and see the prosperity that we can generate; to come and see the Commonwealth that I talk about, that I preach about literally to my people, that each and every one of you will afford your own homes. One day, when there is 95 per cent employment in this community, we will invite the local townspeople to listen to our plan and to our achievements. We will be able to say that one day we will go to their towns because we will not have enough employees in my community to fulfil that dream of my people. That is where we will take your so-called "derelict people" — the ones that you gave up hope on just like you gave up hope on us — and we will give them jobs and teach them to plug into mainstream society, to be responsible and to contribute.

I will ask Mr. Abramson to finish the presentation on the papers that were written by TARR.

I am articulate; I can read; and I have a university level in community economic organizational development. That is why we have developed a 10-year plan for my community that will take 20 years to implement. However, all the people are on side and they know that this is what we must do. I am rarely at home because I have to fight the very people who have said, "We will help you." I present to the very people who have said, "We have a Red Book and well help you find your determination." Just give us that power because we have found our determination; we know our determination; and we know where we want to go. All of that is falling on deaf ears.

We have a great big plan in place on how to bring our people together, how to teach our people to contribute, and how to bring our people out of debt. In my community, every year for the past four years, we have had 90 per cent employment for three to four months. We achieved that success by sitting at a table such as this and talking with our people. We did not tell them that we had all of the answers. We talked and came to an agreement as to how to solve our common problems.

The Chairman: Chief Shannacappo, do you have your written presentation so that it can be tabled here?

Mr. Shannacappo: Yes, I have copies for the committee.

Mr. Ralph Abramson, Treaty and Aboriginal Rights Research Centre of Manitoba Inc.: As Chief Shannacappo said one of the chief problems with the current process is that Canada is in conflict of interest because it judges claims against itself. It has been the experience in Manitoba that this process is long and claims are just not fairly settled through this process. We participated in a number of joint processes so that we could

Je vous parle du fond de mon coeur, et mon peuple éprouve les mêmes sentiments parce qu'il sait ce qui est en train de se passer. Je pense qu'en fait, ce sont les gens d'Ottawa qui ignorent ce qui se passe dans ma collectivité.

Je vous invite tous à venir dans ma collectivité, je vous y accueillerai, venez voir la prospérité que nous pouvons générer, venez voir le «Commonwealth» dont je parle, que je prêche littéralement à mes gens, pour leur dire que chacun aura le moyen d'avoir sa propre maison. Un jour, lorsqu'il y aura un taux d'emploi de 95 p. 100 dans la collectivité, nous inviterons les autorités locales à écouter notre plan et à constater nos réalisations. Nous serons capables de dire qu'un jour, nous irons dans leurs villes parce que nous n'aurons pas assez de maind'oeuvre chez nous pour réaliser nos rêves. Alors, nous prendrons ceux que vous appelez des «laissés-pour-compte», ceux en qui vous avez cessé de croire, comme vous l'avez fait pour nous, et nous leur donnerons des emplois, nous leur enseignerons à s'intégrer à la société, à être responsables et à contribuer à son développement.

Je vais maintenant demander à M. Abramson de poursuivre avec les documents rédigés par le TARR.

Je m'exprime bien, je sais lire, et j'ai un diplôme universitaire en développement organisationnel et économique communautaire. C'est pourquoi nous avons élaboré un plan décennal pour ma collectivité, dont la mise en oeuvre prendra 20 ans. Cependant, tout le monde appuie ce plan et sait que c'est ce que nous devons faire. Je suis rarement chez moi parce que je dois me battre avec les gens qui ont promis de nous aider. Je m'adresse aux personnes mêmes qui m'ont dit avoir un Livre rouge et vouloir nous aider à assurer notre propre destin. Donneznous maintenant ce pouvoir parce que nous savons ce que nous voulons, et nous savons où nous voulons aller. Malheureusement, tout cela tombe dans l'oreille d'un sourd.

Nous avons élaboré un plan détaillé pour rassembler nos gens et leur enseigner à contribuer, et à se sortir de l'endettement. Dans ma collectivité, depuis quatre ans, nous avons atteint un niveau d'emploi de 90 p. 100 pendant trois à quatre mois. Nous y sommes parvenus en nous assoyant à une table comme celle-ci et en discutant avec nos gens. Nous n'avons pas prétendu avoir toutes les réponses. Cette discussion nous a permis de nous entendre sur la façon de régler nos problèmes communs.

La présidente: Monsieur Shannacappo, avez-vous votre exposé de sorte qu'il puisse être déposé ici?

M. Shannacappo: Oui, j'en ai des exemplaires à remettre au comité.

M. Ralph Abramson, Treaty and Aboriginal Rights Research Centre of Manitoba Inc.: Comme le chef Shannacappo l'a dit, l'un des principaux problèmes que pose le processus actuel, c'est que le gouvernement du Canada est en conflit d'intérêts parce qu'il décide du sort des revendications qui sont déposées contre lui. Au Manitoba, nous savons que ce processus est long et qu'il ne permet tout simplement pas de régler ces revendications de façon

develop a joint recommendation on how to improve the process, the latest one being the JTF, in the mid-1990s. Throughout that process, we developed what we thought was a fair way to resolve claims, whereby neither side was in control of the process because it was in the hands of an independent body. I must stress that First Nations and Canadian officials developed the JTF jointly. The JTF issued its first report November of 1998. The First Nations, at an Assembly of First Nations the following month, endorsed the report and determined that the JTF model was preferred as an independent claims mechanism in Canada.

Under this proposed legislation we see a move away from independence and a body that would have fairly, effectively and efficiently dealt with claims in a number of respects. We think that the independence of the mechanism is compromised by the fact that only Canada has the power to recommend appointments to the claims process. As a result, the people appointed will not feel responsible to the process and will instead feel responsible to the people who appointed them. Under the JTF, the joint appointment process ensured that appointees were responsible to both sides of the process. We think that this proposed legislation severely compromises the process. It will be neither efficient nor effective because of the lack of time guidelines. Under the JTF model, there were specific time limits for all steps of the process and there were ways to correct time problems. The time frames were tight but realistic under the JTF model. Under this proposed legislation there would be no such time frames. In fact, we believe that it holds prospects for indefinite delays. Under the JTF model, the commission part of the process could deal with the issues. The commission could hear from both sides and offer comments on how to resolve the issue. Under this proposed legislation the focus of the commission would not be to deal with the issues but rather to prepare submissions to the minister. The minister would then have an indefinite amount of time to decide whether to accept the claim.

We still think that Canada would retain too much power in the process. We think that the cap of \$7 million per claim would restrict many issues that need to be dealt with. We also think that the drawdowns on the \$7 million would also affect the body's ability to deal with claims fairly. We think that structural problems exist in the process. Under the JTF model, there were two bodies: a commission and a tribunal. The chief commissioner was also the chief executive officer. Under this proposed legislation there would be a separate chief executive officer and that could, at some time, cause jurisdictional or with authoritative problems between the chief commissioner and the chief executive officer. We envision many structural problems with such a setup.

équitable. Nous avons participé à divers processus mixtes pour formuler une recommandation commune sur la façon d'améliorer le processus, la dernière étant celle du groupe de travail mixte au milieu des années 90. Grâce à ce processus, nous avons mis au point ce que nous estimions être une façon équitable de régler les revendications, selon laquelle ni l'une ni l'autre des parties ne contrôlait le processus parce qu'il était confié à un organisme indépendant. Je tiens à préciser que ce sont les responsables des Premières nations et du gouvernement du Canada qui ont créé ensemble le groupe de travail mixte. Le groupe de travail mixte a publié son premier rapport en novembre 1998. Lors d'une Assemblée des premières nations tenue le mois suivant, celles-ci ont entériné le rapport et ont déterminé que le modèle du GTM était celui que l'on privilégierait comme mécanisme indépendant de règlement des revendications au Canada.

Si l'on se fie au projet de loi, nous nous éloignons de cette indépendance et d'un organisme apte à régler de façon équitable, efficace et efficiente les revendications présentées. À notre avis, l'indépendance du mécanisme est compromise parce que seul le gouvernement du Canada a le pouvoir de recommander les nominations de personnes responsables du processus. Ainsi, plutôt que de se sentir responsables à l'égard du processus, ces personnes vont se sentir responsables envers ceux qui les ont nommées. Dans le cadre du GTM, le processus commun de nomination faisait en sorte que les personnes nommées étaient responsables envers les deux parties. Nous croyons que le projet de loi compromet gravement le processus. L'absence de calendriers lui enlèvera toute efficacité. Selon le modèle du GTM, des calendriers précis avaient été établis pour toutes les étapes du processus et l'on avait prévu des moyens de remédier aux problèmes de temps. Les échéanciers étaient serrés mais réalistes. Le projet de loi ne prévoit aucun échéancier de ce genre. De fait, nous croyons qu'il engendrera plutôt des retards indéterminés. Selon le modèle du GTM, la commission prévue pouvait régler les problèmes. Elle pouvait entendre les deux parties et proposer des façons de régler le problème. Selon les modalités du projet de loi, l'objectif de la commission ne serait pas de régler les problèmes mais de présenter des exposés au ministre. Celui-ci disposerait alors de tout son temps pour décider d'accepter ou de refuser la revendication.

Nous continuons à croire que le gouvernement du Canada détiendra trop de pouvoirs en la matière. Nous croyons que la limite de 7 millions de dollars par revendication viendrait restreindre la possibilité de régler de nombreux problèmes. À notre avis, le fait de puiser dans cette somme aurait également une influence sur la capacité de l'organisme de régler les revendications de façon équitable. Selon nous, le processus a des problèmes de structure. Le modèle GTM prévoyait deux organismes: une commission et un tribunal. Le commissaire en chef était également le président-directeur général. D'après le projet de loi, il y aurait un président-directeur général distinct et cela pourrait, à certains moments, causer des problèmes de compétences ou de pouvoirs entre le commissaire en chef et le président-directeur général. Nous décelons de nombreux problèmes de structure dans cette façon de procéder.

It is the position of the centre that the bill should be withdrawn. The JTF process showed what could be accomplished through a joint approach, wherein both sides come to the table, identify the issues and try to find a resolution fairly. We believe that is the only way that a process can be established in Canada to deal fairly with these claims in an effective and efficient manner. As Chief Shannacappo said, there are 600 claims in the process. We believe that if this proposed legislation is implemented, the prospects for a reduction in that backlog will be nil. We believe that there will be an escalating backlog of claims.

This body has the opportunity to greatly influence the future of the specific claims resolution process in Canada. If you agree with Bill C-6, you will be making a bad situation worse. It is our opinion that the process would be a step backwards from the current, flawed process. If you reject this proposed legislation you will be helping to re-establish a required joint approach to specific claims policy reform. You will be ensuring than an independent, fair, efficient and effective claims body would be developed and implemented.

The Chairman: Mr. Ahenakew, please proceed.

Mr. Greg Ahenakew, First Vice-Chief, Federation of Saskatchewan Indian Nations: Good morning. I am here today representing the Federation of Saskatchewan Indian Nations. Part of my portfolio responsibilities is dealing with specific claims. I have with me the director of our Indian Treaty Rights and Research Program, which deals with specific claims primarily.

Our organization represents 74 First Nations and approximately 115,000 First Nations people in Saskatchewan; I speak on their behalf.

There has been a great deal of success in Saskatchewan with respect to specific claims. Almost one-half of the settlement dollars in Canada have come to Saskatchewan. I believe that this is a reflection of the program as well as of our researchers and staff who do an excellent job in respect of specific claims. In fact, the first settlement under the current policy was in Saskatchewan at White Bear, which is in the southeast corner of the province.

Unfortunately, there are still many unresolved Saskatchewan claims in the system, far too many. We have about 66 unresolved claims that either have been validated and are in the system or have not been validated and are in the system.

As you have heard from many presenters across the country, including the AFN, we want a truly independent claims process. By doing this, you will remove the conflict of having Canada judge claims against itself.

Le Centre est d'avis que le projet de loi devrait être retiré. Le processus du GTM a démontré les avantages que comportait une approche commune, selon laquelle les deux parties se présentent à la table, déterminent les problèmes à résoudre et essaient d'y trouver une solution efficace. Nous croyons que c'est la seule façon d'établir un processus au Canada qui permette de régler équitablement les revendications et ce, de façon efficace et efficiente. Comme l'a dit le chef Shannacappo, il y a actuellement 600 revendications en suspens. Nous croyons que si le projet de loi est adopté, il sera impossible de réduire cet arriéré. À notre avis, l'arriéré ne fera qu'augmenter.

Votre comité peut exercer une grande influence sur l'avenir du processus de règlement des revendications particulières au Canada. Si vous acceptez le projet de loi C-6, vous allez empirer une situation déjà déplorable. Nous sommes d'avis que le processus serait un pas en arrière par rapport au processus actuel qui comporte déjà tant de lacunes. Si vous rejetez le projet de loi, vous contribuerez à rétablir une réforme nécessaire et commune de la politique sur les revendications particulières. Vous ferez en sorte qu'un organisme indépendant, équitable, efficient et efficace soit créé et rendu opérationnel.

La présidente: Monsieur Ahenakew, vous avez la parole.

M. Greg Ahenakew, premier vice-chef, Federation of Saskatchewan Indian Nations: Bonjour, je représente aujourd'hui la Federation of Saskatchewan Indian Nations. Mes responsabilités concernent entre autres le règlement des revendications particulières. Je suis accompagné du directeur de notre programme de recherche sur les droits ancestraux, lequel porte surtout sur les revendications particulières.

Notre organisation représente 74 Premières nations et quelque 115 000 Autochtones de la Saskatchewan; je parle en leur nom.

En ce qui concerne les revendications particulières, le pourcentage de règlement en Saskatchewan est très intéressant. Près de la moitié des crédits affectés au règlement des revendications au Canada ont été accordés à la Saskatchewan. Je crois que cela reflète le programme de même que l'excellent travail de nos chercheurs et de notre personnel en ce qui concerne les revendications particulières. À vrai dire, le premier règlement intervenu en vertu de la politique actuelle l'a été à White Bear, au sud-est de la Saskatchewan.

Malheureusement, il existe encore beaucoup trop de revendications non réglées en Saskatchewan. Nous avons environ 66 revendications non réglées, soit validées et dans le système, soit non validées, mais aussi dans le système.

Comme vous l'avez entendu de nombreux témoins de l'ensemble du pays, y compris de l'APN, nous voulons un processus véritablement indépendant de règlement des revendications. Ce faisant, le gouvernement du Canada ne sera plus en conflit d'intérêts en jugeant les revendications qui sont présentées contre lui.

The FSIN has been an active participant not only in the process but also in the formulation of the joint task force report. We endorsed that process, and we continue to endorse a similar process. We agree with the legal analysis undertaken by the AFN, a copy of which you have.

Based on our extensive analysis and numerous technical and political meetings, we have concluded that this proposed legislation does not not provide the process to resolve claims. It will not be effective. It will not quicken the process. It does not not remove the conflict.

If the bill is passed as is, the result will be more claims being dealt with by the courts. The minister has said that that will not be the case. We disagree. It will be the case because there will be no Indian specific claims commission. There is no provision for an outlet such as that in the proposed legislation.

Both sides have to agree to binding arbitration. Canada has not, to this day, agreed to binding arbitration in any specific claim. Therefore, why would we expect them to agree now? There is no history and therefore, we are doubtful that any dispute resolution mechanism will work.

Today, I will focus on the four most specific flaws of the bill and how to change it to make it better. In a perfect world, the proposed legislation would be withdrawn. I believe that will not happen. My direction from the chiefs and First Nations of Saskatchewan is to try to effect change. If we cannot influence changes we will reject it. Today, I am here to tell you what we propose to change in the proposed legislation to make it effective, fair and efficient.

As an aside, I would like to suggest that the Senate committee consider commissioning an independent study. I do not know if it can be fixed by incorporating all the amendments that we will discuss with you.

The first flaw is the cap for claims above the monetary limit. What happens to those claims? First, you have a budget of \$75 million, over three years for each year, thus a total budget of \$225 million. There would be a cap of \$7 million for the tribunal.

What will that encourage? If Canada says that this is working, then obviously, the tribunal will focus on claims under \$7 million because of the numbers. If 25 claims are settled in the first year, it will be considered a success. Currently, claims are being settled at the rate of 4 to 14 a year.

You cannot address the current backlog by doing that. Will this new process fix that? No. It may well increase the number of claims settled. Our experience in Saskatchewan of the last several years has seen settlements of \$24 million at Fishing Lake, La FSIN a participé activement tant au processus qu'à la préparation du rapport du groupe de travail mixte. Nous avons endossé ce processus et nous continuons de préconiser un processus semblable. Nous acceptons l'analyse juridique réalisée par l'APN, dont vous avez un exemplaire.

D'après l'analyse approfondie et les nombreuses réunions techniques et politiques que nous avons tenues, nous en sommes venus à la conclusion que le projet de loi n'offre pas le processus permettant de résoudre les revendications. Il ne sera pas efficace et n'accélérera pas les choses. Il n'élimine pas non plus le conflit d'intérêts.

Si le projet de loi est adopté dans son libellé actuel, les tribunaux seront appelés à régler un plus grand nombre de revendications. Le ministre a dit que ce ne sera pas le cas. Nous ne sommes pas d'accord. Ce sera le cas, parce qu'il n'y aura pas de commission indienne sur les revendications particulières. Dans le projet de loi, rien ne prévoit un mécanisme de ce genre.

Les deux parties doivent accepter l'arbitrage exécutoire. À ce jour, le Canada n'a pas accepté un tel mécanisme pour aucune des revendications particulières. Par conséquent, pourquoi devrions-nous nous attendre à ce qu'il soit d'accord aujourd'hui? Rien dans le passé ne le prouve et nous doutons que tout mécanisme de règlement des différends puisse fonctionner.

Aujourd'hui, je vais me concentrer sur les quatre grandes lacunes du projet de loi ainsi que sur la façon de le modifier et de l'améliorer. Dans un monde idéal, le projet de loi serait retiré. Je crois que cela ne se produira pas. Les chefs des Premières nations de la Saskatchewan m'ont mandaté pour tenter d'y apporter des amendements. Si nous n'arrivons pas à exercer notre influence, nous le rejetterons. Aujourd'hui, je suis venu vous proposer certaines modifications pour rendre le projet de loi efficace, équitable et efficient.

Aussi, j'aimerais que le comité songe à commander une étude indépendante. Je ne sais pas si les problèmes peuvent être réglés en incorporant tous les amendements dont nous discuterons avec vous.

La première lacune est la limite imposée aux réclamations qui dépassent un certain seuil financier. Qu'arrive-t-il de ces réclamations? Premièrement, il y a un budget annuel de 75 millions de dollars, sur trois ans, soit un budget total de 225 millions de dollars. Il y aurait une limite de 7 millions de dollars imposée au tribunal.

Qu'est-ce qu'une telle mesure favorisera? Si le Canada dit que c'est efficace, alors, de toute évidence, le tribunal se concentrera sur les réclamations de moins de 7 millions de dollars à cause des chiffres. Si 25 réclamations sont réglées la première année, ce sera considéré comme un succès. Actuellement, les revendications sont traitées au rythme de quatre à 14 par année.

Ce n'est pas ainsi que nous viendrons à bout de l'arriéré. Ce nouveau processus réglera-t-il le problème? Non. Il pourrait faire grimper le nombre de règlements de revendications. En Saskatchewan, ces dernières années, nous avons assisté au \$25 million in Kuwaitis and \$94 million in Kahkewistahaw. There have been settlements in Moosonee and Thunder Child of \$50 million and \$40 million.

The tribunal simply would not deal with those claims because they could not. What is the process? You cannot fix it by saying that you have \$75 million and 10 lawyers for all the claims across Canada. You simply cannot.

Look at the residential school issue. Over 100 lawyers were hired, just like that.

Canada has legally binding obligations yet they are not putting through many claims of large size simply because of fiscal reality.

If I go to a bank and borrow money for a mortgage, I cannot claim fiscal reality, and say I cannot pay because I do not have the money. I would lose my house. If we could do that to Canada, it would be great, but we cannot. We have to litigate. Litigation is the last resort for us, because we cannot afford it.

There must be a mechanism. My recommendation is that there not be a cap on validity and being heard by the tribunal.

For example, I mentioned that Kahkewistahaw had a claim settlement of \$94 million. They would never have been able to go to tribunal. Bigger claims would be put aside although they may be valid. Canada would be saying that it agrees with the amount claimed, but it does not not have the money.

It is very difficult to see the sense of a cap. If you must have new legislation, then withdraw the cap. There is not a need for a cap. Larger claims will definitely be treated differently. There is no doubt about that. It is difficult as a First Nations leader to say to my people, "Yes, we recommend that you accept this bill, as is." We cannot do that.

The amendment that we are suggesting would remove the cap on validity of all claims. An amendment is required that would permit access to the tribunal for the validity of all claims regardless of size.

This amendment would read in clause 32, by replacing lines 36 to 43 on page 14, and lines 1 to 8 on page 15 with the following: "validity of a specific claim to the Tribunal." Alternatively if the issue of delay under clause 30 was dealt with through other amendments, the cap on validity could be removed by deleting clause 32(b) and clause 32(c).

The second major flaw in the bill is the accessibility criteria and definition of a claim. The proposed legislation narrows the definition of which claims are to be considered from the one

règlement de revendications de 24 millions de dollars à Fishing Lake, de 25 millions de dollars à Kuwaitis et de 94 millions de dollars à Kahkewistahaw. Des revendications de l'ordre de 50 millions de dollars et de 40 millions de dollars respectivement ont été réglées à Moosonee et Thunder Child.

Le tribunal ne pourrait tout simplement pas régler ces revendications parce qu'il n'en a pas les moyens. Quel est le processus prévu? On ne peut pas régler le problème en disant que vous allez avoir 75 millions de dollars et 10 avocats pour toutes les revendications présentées dans l'ensemble du Canada. C'est tout simplement impossible.

Prenez la question des pensionnats. Plus de 100 avocats ont été engagés en un rien de temps.

Légalement parlant, le Canada a des obligations exécutoires et la réalité financière l'empêche pourtant de régler de nombreuses revendications importantes.

Si je me présente à la banque pour emprunter de l'argent pour une hypothèque, je ne peux pas invoquer la réalité financière, et dire que je ne peux rembourser parce que je n'ai pas l'argent. Je perdrais ma maison. Si nous pouvions faire la même chose pour le Canada, ce serait bien, mais ce n'est pas possible. Il faut aller devant les tribunaux. Le litige est la mesure de dernier recours pour nous parce que nous ne pouvons pas nous le permettre.

Il doit y avoir un mécanisme. Je recommande donc qu'il n'y ait pas de limite imposée à la validité de la revendication et qu'elle soit entendue par le tribunal.

J'ai dit par exemple qu'à Kahkewistahaw, il y avait eu un règlement de 94 millions de dollars. Nous n'aurions jamais pu nous adresser au tribunal. Même valides, les revendications plus importantes seraient écartées. Et même en se déclarant d'accord avec le montant réclamé, le Canada dirait qu'il n'a pas l'argent pour le payer.

Il est très difficile de voir l'utilité d'une limite. Si vous devez adopter le nouveau projet de loi, alors retirez la limite. Elle n'est pas nécessaire. Les revendications plus importantes seront certainement traitées différemment. Cela ne fait aucun doute. En tant que chef d'une Première nation, je peux difficilement dire à mes gens: «Oui, nous recommandons que vous acceptiez ce projet de loi tel quel.» Nous ne pouvons pas faire ça.

L'amendement que nous proposons consisterait à retirer la limite concernant la validité de toutes les revendications. Il faudrait proposer un amendement qui permettrait l'accès au tribunal pour déterminer la validité de toutes les revendications, quelle que soit la somme réclamée.

Cet amendement se trouverait à l'article 32, en remplaçant les lignes 36 à 43 à la page 14 et les lignes 1 à 8 à la page 15 par ceci: «la validité d'une revendication particulière pour le tribunal.» De même, si la question du délai à l'article 30 portait sur les autres amendements, la limite imposée à la validité pourrait être retirée en abrogeant les alinéas 32b) et 32c).

Les critères d'accessibilité et la définition de la revendication constituent la deuxième lacune majeure du projet de loi. Celui-ci circonscrit la définition des revendications qui doivent être currently in place in the federal policy. It excludes obligation arising under treaties or agreements that do not deal with land and assets and from unilateral federal undertakings to provide lands or assets.

You cannot have treaty-based claims under this definition. It would exclude them entirely. An example is the Primrose Lake Air Weapons Range. That is land in North-western Saskatchewan that belonged to several Cree and Dene First Nations. Under the current policy, because it is compensation for lost hunting, trapping, fishing and gathering activities that are treaty based, they would not have had a claim. We can point to many examples in Saskatchewan where treaty-based claims would not be a claim; therefore, we would not have the opportunity to bring them forward. Whether it is ammunition and twine or other treaty-based claims, because of the past history of denying them, we could not bring them forward.

Again, JTF, the joint task force report called for retaining the basic definition of a specific claim contained in current policy. The feeling was, let us broaden the definition a little bit to allow for more claims to come in, and in particular, treaty-based claims. The minister presented to you, and he made it clear that the government only intended to make two changes to the JTF report: the imposition of a cap because of fiscal reality; and a change in the appointment process, where we would submit names, he would or would not accept those names and then go to Governor in Council.

In our opinion, in terms of a definition, he must have inadvertently narrowed the definition of a specific claim. We feel the easiest way to address all the difficulties related to the definition of a claim would be to delete clause 26 entirely and replace it with section 10(1) of the joint task force report. In my presentation, which I believe you have, it would be in Appendix A.

Delay — I am sure you have heard much of this over the past couple of weeks. Delay in dealing with claims in the present system is a big problem. It explains much of the current backlog. At present, a First Nation can at least argue before the ICC. The delay by the federal government in responding to a claim counts as constructive denial. Therefore, they should have a public inquiry into it.

The Peepeekisis, one of our larger First Nations in the south, have had to wait 17 years for a response from Ottawa, before the threat of an ICC inquiry finally moved Canada to reject the validity of the claim. Now they are before the ICC.

That is the current system. The proposed bill authorizes, in our opinion, the federal government for delay. The longer the federal government delays in six-month instalments, the less the First Nation can have. If you have a cap of \$7 million, and you include

examinées par rapport à celle qui est actuellement en place dans la politique fédérale. On y exclut l'obligation découlant des traités ou des ententes qui ne portent pas sur les terres et les actifs des initiatives unilatérales du gouvernement fédéral visant à accorder des terres et des actifs.

Selon cette définition, les revendications ne peuvent être fondées sur un traité. Cela les éliminerait totalement. Prenons l'exemple de Primrose Lake Air Weapons Range. Il s'agit d'une terre dans le nord-ouest de la Saskatchewan qui appartenait à plusieurs nations Cri et Déné. En vertu de la politique actuelle, parce que ce sont les indemnisations pour la perte de droits de chasse, de trappe, de pêche et de récolte qui découlent des traités, il n'y aurait pas de revendication. En Saskatchewan, il existe de nombreux exemples de revendications qui seraient rejetées parce qu'elles sont fondées sur un traité; par conséquent, nous n'aurions pas la possibilité de les présenter. Qu'il s'agisse de revendications sur les munitions, la vannerie ou d'autres sujets ayant fait l'objet de traités, compte tenu du fait qu'on les a toujours niées, on ne pourrait pas les présenter.

Là encore, le rapport du groupe de travail mixte prévoyait le maintien de la définition de base d'une revendication particulière que l'on trouve dans la politique actuelle. Les gens ont eu l'impression qu'on voulait élargir un peu la définition pour permettre la présentation d'un plus grand nombre de revendications et plus particulièrement, de revendications basées sur des traités. S'adressant à votre comité, le ministre a précisé que le gouvernement avait l'intention de ne faire que deux changements au rapport du GTM: l'imposition d'une limite pour tenir compte de la réalité financière et un changement dans le processus de nomination selon lequel nous proposerions des noms, qu'il accepterait ou non pour ensuite les soumettre au gouverneur en conseil.

À notre avis, et à cet égard, il doit avoir par inadvertance circonscrit la définition d'une revendication particulière. D'après nous, le moyen le plus facile de régler toutes les difficultés liées à la définition d'une revendication serait d'abroger entièrement l'article 26 et de le remplacer par le paragraphe 10(1) du rapport du groupe de travail mixte. Dans l'exposé que je vous ai remis, cela se trouve à l'annexe A.

Délais — je suis certain que vous avez beaucoup entendu parler de cette question au cours des dernières semaines. Les délais de règlement des revendications sont l'un des grands problèmes que pose le régime actuel. Cela explique une grande partie de l'arriéré. Actuellement, il est possible pour une Première nation d'alléguer devant la CRPI qu'un retard du gouvernement fédéral à répondre à une revendication constitue un refus implicite et que, par conséquent, il faut mener une enquête publique.

La Nation Peepeekisis, l'une des plus importantes Premières nations du Sud, a dû attendre 17 ans une réponse d'Ottawa, avant que la menace d'une enquête par la CRPI entraîne un refus de la revendication. Une enquête est actuellement en cours.

Voilà comment fonctionne le système actuel. À notre avis, le projet de loi autorise le gouvernement à s'accorder des délais. Les délais de six mois que le gouvernement fédéral s'autorise pour effectuer le paiement réduiront la somme versée à la Première

legal costs and interest earned from the beginning of the process — or once you validate a claim, there is interest from that date — both of these things currently do not count against the award. In the bill, they will be included as part of the award.

Therefore, if you delay the settlement of it for five or 10 years, then you are looking at less and less. You may have a claim, in fact, that is \$10 or \$12 million, and because you want it through the system quicker, you will accept \$7 million. You will take maybe a year of legal costs and consultants and researching and you are accepting \$7 million for a claim that might have been worth \$12 million. You do it because you do not want to spend a lot of time in the system.

As you see, the federal government is rewarded for delaying. That is not the case in the present system. If they delay for 15 years, once it is validated, the federal government will have to pay more with interest. I will leave some of the amendments that are in the bill for time's sake.

Independence — you have heard much about it. We agree. The original intent of the JTF was to have an arm's-length body for this commission and tribunal. It would work that way; then the federal government is not appointing everyone. It is such a short time frame for a commission — three years — and then look at it after. We will justify our jobs by settling as many small ones as quickly as we can, whether it is a tribunal or the commission validating.

The appointment process being followed by the federal government presently will ensure — I do not want to take away anything from possible appointments, there are very good people on ICC — but if you will truly appear and be independent, you have to be an arm's length away. Let us jointly submit names — not just, okay, we will listen to you but we are the final arbiters of who will sit on the commission. Let us both jointly put names forward to the Governor in Council. On the minister's recommendation, they will accept it. If we do not have a part in the process, it is very difficult to see how this is truly independent.

We have many other issues, but I will say in conclusion that it is in the interest of the First Nations, the federal government, the Canadian public and private interests to have a process that is effective, fair and expeditious. There is certainty in this country when claims are settled, whether it is a claim to the forests, whether it is a claim to minerals, whether it is a claim to water.

Bill C-6 will not meet these goals. There is too much power left with Canada. They are the judge and arbiters again. The JTF was never about that; it was about working together. We want to work with you on amending this bill. We want to work with the federal government in dealing with specific claims expeditiously, because the longer we wait, the more it will cost. There is a lot of uncertainty in B.C. There is a lot of uncertainty in Saskatchewan's

nation. Si vous avez une limite de 7 millions de dollars, et que vous incluez les frais juridiques et les frais d'intérêt accumulés depuis le début du processus — ou une fois que la réclamation est validée, il y a de l'intérêt qui court à partir de cette date — ces deux choses-là actuellement ne sont pas prises en compte dans l'indemnisation. Elles le seraient dans le projet de loi.

Par conséquent, si on retarde le règlement de la revendication de cinq ou 10 ans, on aura de moins en moins d'argent. On peut avoir une réclamation, par exemple, de 10 ou 12 millions de dollars, mais si on veut qu'elle soit traitée plus rapidement dans le système, on acceptera 7 millions de dollars. Il faudra peut-être payer une année d'honoraires d'avocats, plus des frais de consultation et de recherche, on acceptera 7 millions de dollars pour une réclamation qui aurait valu 12 millions de dollars. On le fait parce qu'on ne veut pas s'éterniser dans le système.

Comme vous le voyez, les délais favorisent le gouvernement fédéral, ce qui n'est pas le cas dans le système actuel. Si le gouvernement tergiverse pendant 15 ans, une fois la revendication validée, il devra payer plus d'intérêt. Je n'aborderai pas les amendements qui figurent dans le projet de loi, faute de temps.

L'indépendance — vous en avez beaucoup entendu parler. Nous sommes d'accord. L'objectif premier du GTM était d'avoir un organisme indépendant de la commission et du tribunal qui fonctionnerait ainsi; ensuite, le gouvernement fédéral ne nommerait personne. Trois ans, ce n'est pas long pour examiner le fonctionnement d'une commission. Nous allons justifier notre travail en réglant le plus rapidement et le plus possible les petites revendications, qu'elles soient validées par le tribunal ou par la commission.

Le processus de nomination que respecte actuellement le gouvernement fédéral et qui permettra — je ne veux rien enlever aux nominations possibles, il y a des personnes très compétentes qui siègent à la CRPI — mais si l'on veut vraiment que la commission soit indépendante, elle ne doit avoir de comptes à rendre à personne. Soumettons ensemble des noms — il ne s'agit pas simplement de dire, très bien, nous allons vous écouter, mais nous sommes les derniers arbitres en ce qui concerne les personnes qui siégeront à la commission. Proposons ensemble des noms soumis au gouverneur en conseil. Sur recommandation du ministre, le gouverneur en conseil les acceptera. Si nous n'avons pas notre mot à dire dans ce processus, il est très difficile de voir l'indépendance de tout cela.

Bien d'autres questions nous chicotent, mais je dirai pour conclure qu'il est dans l'intérêt des Premières nations, du gouvernement fédéral, des Canadiens et du secteur privé d'avoir un processus efficace, équitable et rapide. Au Canada, le règlement des revendications, qu'il s'agisse des forêts, des ressources minérales ou de l'eau, génère une certaine confiance.

Le projet de loi C-6 ne permettra pas d'atteindre ces objectifs. Trop de pouvoirs sont encore aux mains du gouvernement du Canada qui est juge et arbitre. Le GTM n'a jamais abordé cette question, son objectif était plutôt de travailler en collaboration avec les autres. Nous voulons travailler avec vous pour modifier ce projet de loi. Nous voulons travailler avec le gouvernement fédéral pour régler rapidement les revendications particulières

north about who actually owns the land and the resources. We want to say to our public — both the First Nation and the federal government — that yes, we have settled. There is certainty in the North.

I think that this bill can be saved if you are prepared to suggest to the House of Commons a number of amendments — and they are not big amendments. They are very simple amendments. You are deleting some portions, adding words to others and taking words out of some clauses. We think and hope this can work because it will benefit all of us.

Grand Chief McCormick, Association of Iroquois and Allied Indians: Madam Chairman, honourable senators, I would like to say it is nice to see someone in the chair who has had the experience and opportunity to speak to our elders. I would also like to apologize to any senators that may be French-speaking that we do not have a copy of our presentation in French. We just do not have the resources to do that.

I have with me Carol Nadjiwon, a researcher from Batchewana First Nation, which is one of the members of our association, and she is also on our research advisory team for the association.

Carol is someone who has gone out and gotten a good education and has come home to her community to help us with our deliberations in seeing that our rights are recognized.

The Association of Iroquois and Allied Indians was established in 1969. Founding First Nations objected to the 1969 White Paper and Canada not fulfilling its fiduciary and lawful obligations to First Nations. In the early days and today, the resolution of claims remains the priority of the association. Our membership includes the following eight First Nations: Mohawks of the Bay of Quinte, Hiawatha First Nation, Mississaugas of the New Credit, Oneida First Nation, Delaware Nation, Caldwell First Nation, Batchewana First Nation and Wahta Mohawks.

The first five First Nations are located in Southern Ontario, and Wahta and Batchewana are in central Ontario. We have pre-Confederation claims and there are a total of 50 claims currently being worked on by our member First Nations.

The Association of Iroquois and Allied Indians reminds the Government of Canada to recognize our First Nations in a nation-to-nation relationship as established by the Two-Row Wampum and other treaties. This is the foundation of Canada and is the legal obligation of the Government of Canada. If there were no treaties, there would be no Canada. Treaties are fundamental to our relationship and the establishment of Canada. One side has prospered because of the treaties and one side has not.

parce que plus on attend, plus ça coûtera cher. Il y a beaucoup d'incertitude en Colombie-Britannique. Beaucoup d'incertitude au nord de la Saskatchewan quant à savoir qui est véritablement propriétaire des terres et des ressources. Nous voulons dire à notre public — tant les Premières nations que le gouvernement fédéral — que oui, nous avons réglé la question, que dans le Nord, c'est chose faite.

Je crois que le projet de loi peut être sauvé si vous êtes disposés à proposer à la Chambre des communes un certain nombre d'amendements — et ce ne sont pas des amendements majeurs, mais des amendements très simples. On supprime certaines parties, on ajoute des mots à d'autres et on retire des mots de certaines dispositions. Nous pensons et nous espérons que cela peut fonctionner parce que ce sera à l'avantage de tout le monde.

Le grand chef Chris McCormick, Association of Iroquois and Allied Indians: Madame la présidente, honorables sénateurs, je tiens à dire qu'il est bon de voir quelqu'un dans le fauteuil qui a déjà eu l'expérience et la possibilité de parler à nos Aînés. Je tiens également à m'excuser auprès des sénateurs francophones de ne pas avoir de copie de notre mémoire en français. Nous ne disposons pas des ressources nécessaires pour le faire traduire.

Je suis accompagné de Mme Carol Nadjiwon, attachée de recherche de la Première nation Batchewana, qui est membre de notre association, et qui fait également partie de l'équipe de recherche consultative pour l'association.

Mme Nadjiwon a poursuivi des études en dehors de la réserve. Revenue dans sa collectivité, elle nous aide dans nos efforts pour faire reconnaître nos droits.

L'Association of Iroquois and Allied Indians a été créée en 1969. Les Premières nations fondatrices se sont opposées au Livre blanc de 1969 et au gouvernement du Canada qui ne respectait pas ses obligations fiduciaires et juridiques à l'égard des Premières nations. Le règlement des revendications est, depuis le début, la priorité de l'association. Nos membres comprennent les huit Premières nations suivantes: les Mohawks de la baie de Quinte, la Première nation Hiawatha, les Mississaugas de New Credit, la Première nation Oneida, la Nation Delaware, les Premières nations Caldwell et Batchewana et les Mohawks Wahta.

Les cinq premières vivent dans le sud de l'Ontario alors que les Premières nations Wahta et Batchewana sont établies dans le centre de l'Ontario. Certaines de nos revendications datent d'avant la Confédération et actuellement, nos Premières nations en ont présenté au total 50.

L'Association of Iroquois and Allied Indians rappelle au gouvernement du Canada de reconnaître nos Premières nations en établissant des liens de nation à nation comme cela a été fait par le Two-Row Wampum Traity, notamment. C'est la base du Canada et l'obligation légale du gouvernement fédéral. Sans traité, il n'y aurait pas de Canada. Les traités sont essentiels à nos relations et à la création du Canada. Une partie a connu la prospérité grâce aux traités, l'autre pas.

British promises were made to First Nations as allies during the Revolutionary War of 1775-83 and the War of 1812. We ask Canada to honour the Two-Row Wampum Belt treaty. It was an agreement of friendship and peace that allowed for peaceful co-existence and settlement of this land.

Canada has treated First Nations and Quebec in a contradictory way. When Quebec was defeated it was given self-government and a partnership in Confederation. In comparison, First Nations, who were allies of the British and helped form Canada, have not been recognized as nations.

Our Elders tell us that the blood of our fallen people has made this land red. Our people fought and died as allies to found this country; villages and families were destroyed. Our First Nations have never relinquished the sovereignty that flows from the Creator, the relationship with mother earth and the right of self-determination.

Member First Nations of the Association of Iroquois and Allied Indians requests the Senate to withdraw the proposed Specific Claims Resolution Act. Canada has not upheld its fiduciary and lawful obligations, has not acted in our best interest, and has not upheld the honour of the Crown, and therefore, we request that the proposed legislation be withdrawn.

Since Canada has taken unilateral undertakings, Canada must meet high standards and be free from a conflict of interest. The proposed legislation does not not remove Canada from a conflict of interest as the following proposed clause's demonstrates.

Clause 26(1), addresses types of claims based on breach or denial of treaty. Obligations are omitted to ensure, for example, access to resources and harvesting rights, or the provision of services such as health. These problems do not change and the proposed legislation specifically excludes several types of claims, including claims relating to health services.

Clause 30(4) illustrates that the federal government is still judge and jury. In this proposed clause the minister can decide to negotiate a specific claim and no matter how long the minister takes on a decision to negotiate, no amount of delay can be used to reach the conclusion that the minister has decided not to negotiate. In effect, this puts the old question of validity back in the minister's lap and it can repose there for a long time. A system that is not timely is worthless.

Clause 56(1)(a) says that if and when the minister refuses to negotiate a claim, the commission initiates dispute resolution on the issue of validity. The claimant can request that the validity be referred to the tribunal, but that will only happen if the commission is satisfied that, first, all appropriate information is before the minister; second, all appropriate dispute resolution processes have been exhausted; and third, the claimant waives any claim for damages in excess of \$7 million.

Les Britanniques ont fait des promesses aux Premières nations en tant qu'alliés lors de la Révolution américaine de 1775-1783 et de la guerre de 1812. Nous demandons au Canada d'honorer le traité Two-Row Wampum Belt qui était une entente d'amitié et de paix permettant la coexistence pacifique et le règlement de cette revendication territoriale.

Le gouvernement du Canada traite les Premières nations et le Québec de façon contradictoire. Lorsque le Québec a été défait, on lui a accordé l'autonomie politique et la possibilité de se joindre à la Confédération. En comparaison, les Premières nations, qui étaient les alliées des Britanniques et qui ont aidé le Canada à prendre forme, n'ont pas été reconnues comme nations.

Nos Aînés nous disent que cette terre est rouge à cause du sang de nos morts. Nos gens ont combattu et sont morts en tant qu'alliés pour fonder le Canada. Des villages et des familles ont été détruits. Nos Premières nations n'ont jamais abandonné la souveraineté que leur accorde le Créateur, le lien avec notre mère la Terre et le droit à l'autonomie politique.

Les Premières nations membres de l'Association of Iroquois and Allied Indians demandent au Sénat de retirer le projet de loi à l'étude. Le Canada n'a jamais respecté ses obligations fiduciaires et juridiques, il n'a jamais agi au mieux de nos intérêts et n'a jamais respecté l'honneur de la Couronne; par conséquent, nous demandons que le projet de loi soit retiré.

Puisque le Canada a pris des décisions unilatérales, il doit respecter des normes élevées et éviter tout conflit d'intérêts. Le projet de loi n'empêche pas les Canada de se placer dans une situation de conflit d'intérêts comme le montre la disposition proposée suivante.

Le paragraphe 26(1) porte sur le type de revendication fondée sur un bris ou un déni de traité. On a oublié, par exemple, d'imposer des obligations concernant l'accès aux ressources et les droits de récolte ou encore la prestation de services comme les services de santé. Ces problèmes demeurent et le projet de loi à l'étude exclut spécifiquement plusieurs types de revendications, y compris celles concernant les services de santé.

Le paragraphe 30(4) montre que le gouvernement fédéral est toujours juge et partie. Dans cette disposition, le ministre peut décider de négocier une revendication particulière et quel que soit le temps pris pour décider de négocier, n'importe quel délai peut être utilisé pour en venir à la conclusion que le ministre a décidé de ne pas négocier. En effet, cela ramène l'ancienne question de la validité dans le camp du ministre et la revendication peut rester longtemps en suspens. Un système qui n'est pas opportun ne vaut rien.

L'alinéa 56(1)a) stipule que si le ministre refuse de négocier une revendication, la commission entreprend le processus de règlement des différends au sujet de la validité de la revendication. Le revendicateur peut demander que la validité soit soumise au tribunal, mais cela ne sera le cas que si la commission est convaincue que, d'abord, le ministre a reçu toute l'information appropriée, ensuite, que tous les processus appropriés de règlement des différends ont été utilisés et que, enfin, le revendicateur accepte de ne pas réclamer de dommages de plus de 7 millions de dollars.

We know of no other Canadian tribunal in Canada that has an existing cap. This is not acceptable. Who will define that all appropriate dispute resolution processes have been exhausted? How will they come to this decision? To appeal to the tribunal, a First Nation must waive any claim for damages in excess of \$7 million. This is not justice and it is contrary to the present process and what was contained in the joint task force report.

In 1990, pre-Confederation claims were included in the current claims process; this proposed legislation does not not address these claims.

Clause 35(1) says that the existing process makes no definite provision for First Nations to get back land that they have lost. It must be a world record that First Nation's total land mass of all the reserves adds up to zero per cent of the land base in Canada. We do not agree that settlement must be made with money and not land.

Clause 24 of the proposed legislation says that the commission has unilateral authority to implement its functions. It can establish an allotment of funds for research, research criteria, or to arrange for research. There is not a mechanism in place to consult with First Nations on past and current issues of research funding to address long-standing research issues.

With respect to improper consultation, AIAI First Nations have maintained that a just and fair system is required to resolve injustices committed by the Crown/Canada upon First Nations. The 1982 Native Claims Policy, specific claims policy was not accepted because the federal government could not eliminate its conflict of interest that Canada was the accused, judge, jury and controller of funding. This proposed legislation is worse, because it legislates a policy that has ignored the critical work of the joint task force for a just and fair system.

This proposed legislation has been unilaterally developed by Indian Affairs, and we have not been consulted on new ideas and issues. Therefore, it does not not reflect the work of the joint task force. The joint task force was established to improve relations between Canada and First Nations.

The federal government's unilateral action sends First Nations and other Canadians the message that the federal government does not not want to improve relations with First Nations, nor does not it want to eliminate Canada's conflict of interest in resolving issues with First Nations.

Indian Affairs did not consult with First Nations on the proposed bill to establish an independent claims body. Moreover, the legislative process has not gone out to First Nations to hear from the people.

Nous ne connaissons aucun autre tribunal canadien à qui on a imposé une limite. C'est inacceptable. Qui va définir que tous les processus appropriés de règlement des différends ont été épuisés? Comment en viendra-t-on à cette décision? Pour interjeter appel auprès du tribunal, la Première nation doit refuser de présenter des revendications de plus de 7 millions de dollars. Ce n'est pas de la justice et c'est contraire au processus actuel et au contenu du rapport du groupe de travail mixte.

En 1990, les revendications qui dataient d'avant la Confédération ont été incluses dans le processus actuel; ce projet de loi n'en fait pas mention.

Le paragraphe 35(1) stipule que le processus actuel ne prévoit aucune disposition précise permettant aux Premières nations de se réapproprier les terres qu'elles ont perdues. Le fait que le total des terres des Premières nations de toutes les réserves équivaut à zéro pour cent des terres au Canada doit représenter un record mondial. Nous refusons un règlement en argent, sans terres.

L'article 24 du projet de loi dispose que la commission a le pouvoir unilatéral d'exécuter ses fonctions. Elle peut établir un montant pour la recherche, les critères de recherche ou faire ellemême la recherche. Il n'existe aucun mécanisme en place permettant de consulter les Premières nations sur les enjeux passés et actuels concernant le financement de la recherche pour aborder des questions de recherche de longue date.

En ce qui concerne les consultations inappropriées, les Premières nations de l'AIAI soutiennent qu'un système juste et équitable est nécessaire pour régler les injustices commises par la Couronne ou le gouvernement du Canada à l'égard des Premières nations. La Politique sur les revendications autochtones de 1982, la politique sur les revendications particulières, n'a pas été acceptée parce que le gouvernement fédéral ne pouvait pas éliminer le conflit d'intérêts dont il était accusé, c'est-à-dire être juge et partie et contrôler le financement. Le projet de loi actuel est pire parce qu'il donne force de loi à une politique qui ne tient pas compte du travail essentiel effectué par le groupe de travail mixte pour en venir à un système juste et équitable.

Le projet de loi à l'étude a été unilatéralement mis au point par les Affaires indiennes, et nous n'avons pas été consultés sur les nouvelles idées et les nouveaux enjeux. Par conséquent, il ne reflète pas le travail du groupe de travail mixte. Le groupe de travail mixte a été créé pour améliorer les relations entre le gouvernement du Canada et les Premières nations.

L'action unilatérale du gouvernement fédéral fait comprendre aux Premières nations et aux autres Canadiens que le gouvernement fédéral ne veut pas améliorer ses relations avec les Premières nations, qu'il ne veut pas non plus éliminer le conflit d'intérêts dans lequel s'est placé le gouvernement du Canada pour ce qui est de régler les questions avec les Premières nations.

Les Affaires indiennes n'ont pas consulté les Premières nations au sujet du projet de loi afin d'établir un organisme indépendant chargé de régler les revendications. En outre, le processus législatif n'a pas été soumis aux Premières nations pour leur permettre de s'exprimer sur la question.

Canada has not upheld its legal obligations to First Nations. Legal obligations and liabilities are not subject to Canada's political party system, social policy or public opinion.

At an AIAI sponsored information session in January 2002, Edward John, who was hired by Minister Nault, provided information on a proposed independent claims body. First Nations expressed critical concern and rejected many proposals including the \$7 million cap. This is a conflict of interest and no chief can sign that waiver in the best interests of his people.

Indian Affairs did not acknowledge the information session. In 2002, several letters and council resolutions that called for the elimination of Canada's conflict of interest were submitted to the Prime Minister and to the Minister of Indian Affairs and Northern Development. In order to ensure that the new independent body would be truly independent, it was requested that the Assembly of First Nations participate in the legislative process. However, the federal government did not respond but continued to take unilateral action. Indeed, First Nations were told that consultation would take place in Canada's legislative process. Some First Nations requested the opportunity to make a presentation to the standing committee but they were denied that opportunity; other requests were not acknowledged, and some witnesses were subject to time restrictions.

Clause 4 of Part 1 states that Bill C-6 is established to implement the specific claims policy of the federal government. We reject Bill C-6 on these grounds: The federal government has developed the native claims policy, specific claims policy, and processes unilaterally. The policy, developed by the federal government in 1982, has not kept pace with court decisions on Aboriginal and treaty rights. First Nations have objected to the division of claims into comprehensive and specific claims.

For many years, First Nations called for an independent claims body to eliminate Canada's conflict of interest. Canada determines the validity of claims against itself and controls funding for compensation, negotiations and research.

The red book and the 1997 "Gathering Strength, Canada's Aboriginal Action Plan" response to the Report of the Royal Commission on Aboriginal Peoples included government decisions to set a new course in its Aboriginal policies. One of the objectives of the plan included the affirmation of treaty relationships and the negotiation of fair resolutions concerning land claims. The action plan was designed as a framework for new

Le Canada n'a pas respecté ses obligations juridiques à l'égard des Premières nations. Ses obligations et ses responsabilités ne font pas l'objet du système de partis politiques du Canada, de la politique sociale ou de l'opinion publique.

Lors d'une séance d'information de l'AIAI en janvier 2002, Edward John, qui a été engagé par le ministre Nault, a donné de l'information sur la création proposée d'un organisme indépendant chargé de régler les revendications. Les Premières nations se sont dites inquiètes et ont rejeté nombre de propositions, y compris la limite de 7 millions de dollars. C'est là un conflit d'intérêts et aucun chef ne peut signer cette renonciation au mieux des intérêts de son peuple.

Les Affaires indiennes n'ont pas tenu compte de la séance d'information. En 2002, plusieurs lettres et résolutions des conseils qui demandaient l'élimination du conflit d'intérêts dans lequel se trouve le Canada ont été envoyées au premier ministre et au ministre des Affaires indiennes et du Développement du Nord. Pour s'assurer que le nouvel organisme indépendant serait véritablement indépendant, il a été demandé que l'Assemblée des premières nations participe au processus législatif. Cependant, le gouvernement fédéral n'a pas réagi et a poursuivi son action unilatérale. En fait, les Premières nations se sont fait dire que la consultation aurait lieu dans le cadre du processus législatif du gouvernement du Canada. Certaines d'entre elles ont demandé la possibilité de comparaître devant le comité sénatorial, mais on leur a refusé cette possibilité; d'autres demandes n'ont pas été reconnues et certains témoins ont été soumis à des restrictions de temps.

L'article 4 de la partie 1 stipule que le projet de loi C-6 est établi pour mettre en oeuvre la politique sur les revendications particulières du gouvernement fédéral. Nous invoquons ces motifs pour rejeter le projet de loi C-6: le gouvernement fédéral a élaboré unilatéralement la politique sur les revendications autochtones, la politique sur les revendications particulières et les processus. La politique, élaborée par le gouvernement fédéral en 1982, n'a pas suivi le rythme des décisions des tribunaux concernant les droits des Autochtones et les droits découlant des traités. Les Premières nations se sont opposées à la division des revendications en revendications complètes et en revendications particulières.

Depuis des années, les Premières nations réclament la création d'un organisme indépendant de règlement des revendications pour éliminer les conflits d'intérêts du gouvernement du Canada. Ce dernier détermine la validité des revendications présentées à son endroit et contrôle le financement pour ce qui est de l'indemnisation, de la négociation et de la recherche.

Le livre rouge et le document de 1997 intitulé «Rassembler nos forces — Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones», lequel constitue la réponse au rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, comprenaient les décisions du gouvernement visant à établir une nouvelle orientation pour ses politiques autochtones. L'affirmation des relations découlant des traités et la négociation de revendications

partnerships. However, we have not seen a consultation policy for a joint process to identify an agenda and an implementation plan.

The Senate must uphold Canada's honour and democratic principles and has no choice but to withdraw Bill C-6 in respect of the specific claims resolution act. Member First Nations of the Association of Iroquois and Allied Indians encourages the Senate to act in an honourable way and reaffirm Canada's goal to build a new relationship with First Nations that is based on mutual respect and trust.

The Chairman: Welcome, Chief Hyslop, please proceed.

Chief Joe Hyslop, Executive Council Member, Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc.: Good morning chiefs and honourable senators. I speak from the heart as well. I will try to touch on a couple of issues in my presentation.

The combined traditional territory of the MKO First Nations covers almost three-quarters of the lands and waters of the Province of Manitoba. Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc., represents over 60,000 treaty First Nations people who are members of the 30 northern-most Manitoba First Nations. MKO opposes Bill C-6 and I will tell you why.

Prior to the tabling of Bill C-6 by the Minister of Indian Affairs and Northern Development on October 9, 2002, the First Nations of Canada and the Government of Canada had expressed an interest in establishing a dispute resolution process to resolve existing and future First Nations claims against Canada. First Nations and Canada had previously agreed, as recommended by several committees, inquiries and Royal commissions, that such a dispute and claims resolution process must be jointly arrived at through the mutual consent of the First Nations and of Canada; must be independent of perceived or actual influence by the Government of Canada, and must be effective in resolving claims. The Manitoba Keewatinowi Okimakanak Incorporated continues to be supportive of the objectives to establish an independent claims body.

It is with regret that MKO must advise this committee that the mechanism proposed under Bill C-6 will not be joint, independent or effective.

The MKO First Nations entered into treaties described and known as Treaty Number Four, 1874, the Qu'Appelle Treaty; Treaty Number Five, 1875-1910, the Winnipeg Treaty; Treaty Number Six, 1876, the Treaties at Fort Carlton and Pitt; and Treaty Number Ten, 1906-1908.

Our forefathers, as representatives of our sovereign nations, entered into treaty negotiations with Her Majesty the Queen based on the recognition of our status as sovereign nations and as holders of Aboriginal title to our ancestral lands. We agreed to negotiate upon the express undertaking that we would jointly

territoriales équitables faisaient partie des objectifs du plan. Le plan d'action a été conçu comme cadre de ce nouveau partenariat. Cependant, nous n'avons pas vu la couleur d'une politique de consultation en vue d'établir un processus commun pour déterminer un plan d'action et un programme.

Le Sénat doit respecter l'honneur et les principes démocratiques du gouvernement du Canada et n'a d'autre choix que de retirer le projet de loi C-6 en ce qui concerne le règlement des revendications particulières. Les Premières nations membres de l'Association of Iroquois and Allied Indians encouragent le Sénat à agir de façon honorable et à réaffirmer le but du Canada, qui est d'établir avec les Premières nations de nouvelles relations reposant sur le respect mutuel et la confiance.

La présidente: Soyez le bienvenu, monsieur Hyslop, vous avez la parole.

Le chef Joe Hyslop, membre du conseil exécutif, Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc.: Bonjour chefs et honorables sénateurs. Je veux moi aussi vous parler avec mon coeur. Je vais tenter d'aborder quelques questions dans mon exposé.

Le territoire traditionnel combiné des Premières nations MKO couvre près des trois quarts des terres et de l'eau de la province du Manitoba. Le Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc. représente plus de 60 000 Autochtones qui sont membres des 30 Premières nations du Manitoba qui vivent le plus au nord. Le MKO s'oppose au projet de loi C-6 et voici pourquoi.

Avant que le projet de loi C-6 ne soit déposé par le ministre des Affaires indiennes et du Nord le 9 octobre 2002, les Premières nations du Canada et le gouvernement du Canada avaient souhaité établir un processus de règlement des différends pour régler les revendications actuelles et futures des Premières nations présentées contre le gouvernement du Canada. Les Premières nations et le gouvernement du Canada avaient d'abord accepté, tel que recommandé par plusieurs comités, des enquêtes et des commissions royales, que ce processus de règlement des différends et des revendications soit établi conjointement par consentement mutuel des Premières nations et du gouvernement du Canada, qu'il soit indépendant de toute influence réelle ou perçue du gouvernement du Canada et qu'il soit efficace pour régler les revendications. Le Manitoba Keewatinowi Okimakanak Incorporated appuie toujours les objectifs visant à établir un organisme indépendant de règlement des revendications.

C'est avec regret que le MKO doit informer votre comité que le mécanisme proposé dans le projet de loi C-6 ne sera pas un mécanisme commun, indépendant ni efficace.

Les Premières nations du MKO ont conclu des traités décrits et connus à titre de Traité numéro quatre, 1874, Traité Qu'Appelle; Traité numéro cinq, 1875-1910, Traité de Winnipeg; Traité numéro six, 1876, traités de Fort Carlton et de Pitt; et Traité numéro dix, 1906-1908.

Nos ancêtres, en tant que représentants de nos nations souveraines, ont négocié des traités avec Sa Majesté la Reine, et ces négociations reposaient sur le fait que l'on nous reconnaissait le statut de nations souveraines et le droit à nos terres ancestrales. Nous avons accepté de négocier en précisant que nous

"deliberate upon certain matters of interest to her Most Gracious Majesty, of the one part, and (our forefathers) on the other." We proceeded with the treaty negotiations based on the further recognition by Her Majesty that it was necessary to "obtain the consent" of our forefathers in order to "open up" our lands "for settlement, immigration and trade" by Her Majesty and "other subjects."

Today, the MKO organization is represented by a depiction of the treaty medal provided by Her Majesty's treaty commissioners as a symbol of the sacred relationship that persists between our nations and Her Majesty. The treaty medal clearly depicts a treaty commissioner entering onto First Nation lands, as a guest, to negotiate and enter into treaty, to meet and make an agreement with the leadership of the government within the homelands of each First Nation. The treaty medal represents our joint commitment to nation-building with the objectives of sharing, peace and goodwill, and a relationship founded on principles of mutual faith, recognition, honour and respect.

Her Majesty sought the consent of our forefathers to share our ancestral lands and resources with settlers. It remains that our consent is required before changes to the terms of our treaties will be accepted by our nations or by our people. Mutual consent is the binding principle of treaties.

A modern-day treaty is highly detailed and supported by legal opinion. The intent of the arrangement as expressed through the text of the modern treaty document has all the "I's" dotted and the "T's" crossed, together with several schedules, appendices and maps.

The original treaties were entered into on a basis of good faith between peoples who spoke different languages and came from different cultures and societies. The original treaties established a commitment to build a nation together and to share the land that would be used by the settlers entering our homelands.

The treaties of the late 1800s and early 1900s created a high duty of honour for both parties. Our treaties reflect the solemn commitment and faith of First Nations to jointly enter into nation building with Her Majesty's government "for as long as the sun shines, the grass grows and the rivers flow." This commitment incorporates the obligation to renew, develop and evolve our nation-to-nation relationship.

Our joint commitment to nation building is not frozen at one moment in history, but must be understood in its contemporary form as events take place and our respective nations grow. Bill C-6 violates the treaty relationship, our joint commitment to nation building and the honour of the Crown.

The MKO First Nations cannot, and will not, accept that Her Majesty, or the Government of Canada has, or ever had, the capacity to unilaterally alter or terminate our sacred relationship through subsequent domestic, legislative and constitutional

«discuterions conjointement de certaines questions d'intérêt pour Sa Gracieuse Majesté, d'une part, et (de nos ancêtres), d'autre part». Nous avons entrepris la négociation de traités sur la reconnaissance par Sa Majesté du fait qu'il était nécessaire «d'obtenir le consentement» de nos ancêtres afin «d'ouvrir» nos terres «pour la colonisation, l'immigration et le commerce» par Sa Majesté et «d'autres sujets».

Aujourd'hui, l'organisation MKO est représentée par le dessin de la médaille de traité remise par les commissaires de Sa Majesté comme symbole des liens sacrés qui persistent entre nos nations et Sa Majesté. Sur la médaille, on voit un commissaire de traité qui entre sur les terres des Premières nations, en tant qu'invité, pour négocier et conclure un traité, pour rencontrer les autorités gouvernementales et conclure une entente avec elles dans les terres de chaque Première nation. Cette médaille représente notre engagement commun à l'égard des nations avec les objectifs de partage, de paix et de bonne volonté, ainsi qu'une relation fondée sur les principes de confiance mutuelle, de reconnaissance, d'honneur et de respect.

Sa Majesté a demandé le consentement de nos ancêtres pour partager nos terres ancestrales et nos ressources avec les colonisateurs. Notre consentement est toujours requis avant que des changements ne soient apportés aux modalités de nos traités qui seront acceptés par nos nations et par notre peuple. Le consentement mutuel est le principe exécutoire des traités.

Un traité moderne est très détaillé et fondé sur des opinions juridiques. L'objectif de l'entente, tel qu'exprimé dans le texte du document d'un traité moderne, comprend tous les détails, de même que plusieurs calendriers, annexes et cartes.

Les traités d'origine ont été conclus sur la base de la bonne foi entre les peuples qui parlaient des langues différentes et qui provenaient de cultures et de sociétés différentes. Les traités originels établissaient un engagement à construire une nation ensemble et à partager les terres qui seraient utilisées par les colons qui s'établiraient sur nos terres.

Les traités de la fin des années 1800 et du début des années 1900 créaient un devoir d'honneur pour les deux parties. Nos traités reflètent l'engagement solennel et la confiance des Premières nations d'entreprendre conjointement la construction d'une nation avec le gouvernement de Sa Majesté «tant et aussi longtemps que brillera le soleil, que l'herbe poussera et que les rivières couleront». Cet engagement prévoit l'obligation de renouveler, de développer et de faire évoluer nos relations de nation à nation.

Notre engagement à cet égard n'est pas gelé à un moment de l'histoire, mais doit être compris dans sa forme contemporaine au fur et à mesure que se déroulent les événements et que nos nations respectives prennent de l'expansion. Le projet de loi C-6 viole les relations découlant de traités, notre engagement commun à bâtir une nation et l'honneur de la Couronne.

Les Premières nations du MKO ne peuvent accepter et n'accepteront pas que Sa Majesté ou le gouvernement du Canada ait déjà eu la capacité de modifier unilatéralement nos relations sacrées ou d'y mettre un terme de façon unilatérale grâce

enactments. Our treaties were entered into between sovereign nations and can only be modified or affected by the joint consent of the treaty signatories.

It is the position of the MKO First Nations that our treaties were entered between sovereign nations. As such, our treaties are not governed according to the domestic laws of the Her Majesty's realm but in accordance with the international law on treaties.

In order for our treaty relationship and joint commitment to nation building to evolve to contemporary terms, it is essential that the Crown implement its commitments with integrity and honour. As part of these commitments, it is also essential that a joint, independent and effective mechanism be established to find results relating to the terms and promises of a treaty. This kind of mechanism must be established and operate in accordance with the process, spirit and intent of the original treaty negotiations on which the joint task force process can be considered a contemporary reflection.

MKO calls upon senators to act as the present representatives of Her Majesty to uphold the honour of the Crown. MKO suggests that a simple test or measurement be applied by this committee in its examination of Bill C-6.

Does not the claim resolution proposed in Bill C-6 reflect all the aspects that were recommended by the independent claims body and jointly negotiated and agreed upon by the joint task force? The MKO First Nations states that Bill C-6 failed this basic test and should be amended or rejected.

With respect to Bill C-6 and the proposed establishment of an independent claims body, the MKO notes that Bill C-6 affects the treaty relationship and honour of the Crown as well as treaty and Aboriginal rights of First Nations. This committee should ensure that all First Nations and First Nations organizations that desire to appear before this committee are afforded the opportunity to do so.

This committee should recommend that the Senate of Canada and the government support the intended objectives of the process initiated in 1997 through the First Nations-Canada Joint Task Force on Specific Claims Reform, JTF. This committee should recognize the process of contemporary reflections of the process, spirit and intent of the treaty relationship.

This commission reported and recommended that the Senate of Canada and the government support the establishment of the independent claims body that would result from the implementation of recommendations of the November 1998 "Proposed Final Draft of Legislative Drafting Instructions for an Independent Claims Body."

à des lois adoptées subséquemment sur le plan national et constitutionnel. Nos traités ont été conclus entre des nations souveraines et ne peuvent être modifiés ou changés que par le consentement unanime des nations signataires.

Les Premières nations du MKO estiment que nos traités ont été conclus entre des nations souveraines. À ce titre, nos traités ne sont pas régis selon lois nationales du royaume de Sa Majesté mais conformément au droit international sur les traités.

Pour que nos relations et notre engagement commun à bâtir une nation évoluent en fonction des critères contemporains, il est essentiel que la Couronne réalise ses engagements avec intégrité et honneur. Dans le cadre de ses engagements, il est également essentiel qu'un mécanisme commun, indépendant et efficace soit créé pour obtenir des résultats concernant les modalités et les promesses d'un traité. Ce genre de mécanisme doit être établi et utilisé conformément au processus, à l'esprit et à la lettre des négociations de traités originelles à partir desquelles le processus de groupe de travail mixte peut être considéré comme un élément contemporain.

Le MKO implore les sénateurs d'agir en tant que représentants actuels de Sa Majesté pour faire respecter l'honneur de la Couronne. Le MKO suggère qu'un simple test ou qu'une mesure soit appliqué par le comité dans son examen du projet de loi C-6.

Le mécanisme de règlement des revendications proposé dans le projet de loi C-6 reflète-t-il tous les aspects recommandés par l'organisme indépendant de règlement des revendications et conjointement négociés et acceptés par le groupe de travail mixte? Les Premières nations du MKO estiment que le projet de loi C-6 ne respecte pas ce critère de base et qu'il devrait être modifié ou rejeté.

En ce qui concerne le projet de loi C-6 et la création proposée d'un organisme indépendant chargé de régler les revendications, le MKO signale que le projet de loi a des répercussions sur les relations découlant des traités et l'honneur de la Couronne de même que sur les droits ancestraux et autochtones des Premières nations. Le comité doit s'assurer que toutes les Premières nations et leurs organisations désireuses de comparaître devant le comité aient le loisir de le faire.

Le comité devrait recommander que le Sénat du Canada et le gouvernement appuient les objectifs du processus mis en place en 1997 par l'entremise du Groupe de travail mixte Premières-nations-gouvernement du Canada sur la réforme des revendications particulières, le GTM. Le comité devrait reconnaître le processus d'éléments contemporains, l'esprit et la lettre des relations découlant du traité.

Votre comité a fait rapport et recommandé que le Sénat du Canada et le gouvernement appuient l'établissement de l'organisme indépendant de règlement des revendications qui résulterait de la mise en oeuvre des recommandations du rapport de novembre 1998, «Proposed Final Draft of Legislative Drafting Instructions for an Independent Claims Body».

The report of this committee should recommend that amendments necessary to Bill C-6 be made to ensure that any independent claims body that might be established pursuant to specific claims resolutions be in accordance with the 1998 JTF "Proposed Final Draft of Legislative Drafting Instructions for an Independent Claims Body."

In the event that the Minister of Indian Affairs and Northern Development, the Prime Minister and the government are unwilling to adopt the recommendations submitted by this committee, the committee should further recommend that government withdraw Bill C-6 and re-establish the JTF process in order to consider a negotiated agreement upon various revisions as proposed in the November 25, 1998 JTF agreement on the "Proposed Final Draft of Legislative Drafting Instructions for an Independent Claims Body."

Our elders have interpreted this proposed legislation. They are of the belief that we share the lands and resources with the immigrants with whom we signed the treaties, Her Majesty and her subjects.

I come from Treaty 10, which was signed in 1906. However, as time has gone by, we have come to be regarded as second-class people, whereas we should be regarded as nations, a government that has a treaty with Canada. Our treaties should be respected.

Since the time of the treaty signing Canada has not lived up to its fiduciary duties and that is the reason why we are sitting here today. From the early 1800s to the year 2003, the work has not been done.

I respectfully suggest that honourable senators try to persuade the government to do the fiduciary work but do it at a bilateral level. We must have nation-to-nation negotiations, we are a nation, and will keep saying that we are a nation.

MKO First Nations do not agree with the proposed bill. We have the justifications to take it as far as we can. We have to make Canada understand it has the fiduciary obligation to sit and negotiate with us. Those were the terms that were understood by our forefathers. That is the reason why JTF was very important: It was done by both parties sitting side by side, looking at one another and negotiating how it should be done.

As a Dene member and a chief, I should be allowed to sit across from the Senate and Parliament to negotiate the rights of my people, my territory and my country.

We have to educate the Senate, the government, on where we come from. We have to educate the public. Then, maybe we will be understood. I am at the table negotiating comprehensive claim bodies, which I should not be doing. If Canada had sat down at the very beginning with my forefathers, my grandfathers and my uncles, we would not have to negotiate comprehensive specific claims because we would have had agreements in place where we

Le rapport du comité devrait recommander que les amendements à apporter au projet de loi C-6 soient effectués pour s'assurer que l'organisme indépendant susceptible d'être établi conformément au règlement des revendications particulières le soit en fonction du rapport du GTM de 1998.

Advenant que le ministre des Affaires indiennes et du Développement du Nord, le premier ministre et le gouvernement refusent d'adopter les recommandations présentées par votre comité, celui-ci devrait alors recommander que le gouvernement retire le projet de loi C-6 et réinstaure le GTM afin d'examiner une entente négociée sur diverses révisions proposées dans l'entente du 25 novembre 1998 par le GTM sur le «Proposed Final Draft of Legislative Drafting Instructions for an Independent Claims Body».

Nos Aînés ont interprété le projet de loi. Ils estiment que nous partageons les terres et les ressources avec les immigrants avec qui nous avons signé les traités, Sa Majesté et ses sujets.

Je suis assujetti au Traité numéro dix, qui a été signé en 1906. Cependant, au fil du temps, on nous a considérés comme des peuples de seconde classe alors que nous devrions être considérés comme des nations, comme un gouvernement signataire d'un traité avec le Canada. Nos traités devraient être respectés.

Depuis qu'il a signé le traité, le Canada n'a pas respecté ses devoirs fiduciaires et c'est la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui. Du début des années 1800 jusqu'à aujourd'hui, le travail n'a pas été fait.

Je propose respectueusement que les honorables sénateurs tentent de persuader le gouvernement de respecter ses obligations fiduciaires, et ce, au niveau bilatéral. Nous devons avoir des négociations de nation à nation, nous sommes une nation et nous allons continuer de l'affirmer.

Les Premières nations MKO rejettent le projet de loi. Nous avons les justifications nécessaires pour aller aussi loin que nous voulons. Le Canada doit comprendre qu'il est fiduciairement tenu de négocier avec nous. C'étaient là les conditions qui ont été comprises par nos ancêtres. Et c'est ce qui donnait une telle importance au GTM. Le travail a été fait par les deux parties, qui se regardaient les yeux dans les yeux et qui négociaient sur la façon de le faire.

En tant que membre de la Nation Déné et que chef, je devrais avoir le droit d'être assis en face du Sénat et du Parlement pour négocier les droits de mon peuple, mon territoire et mon pays.

Nous devons instruire le Sénat, le gouvernement, au sujet de nos origines. Nous devons instruire le public, et peut-être alors serons-nous compris. Je suis à la table en train de négocier des organismes de revendication, et je ne devrais pas faire cela. Si le Canada s'était assis au tout début avec mes ancêtres, mes grandspères et mes oncles, nous n'aurions pas à présenter des revendications particulières parce que nos ententes nous

work nation to nation. However, power does not not make you think the way you want to think.

We were brought up to respect other people's belongings. If I took something off your land or something from your home, something from your yard, you would take me to court. I would have to stand up in court and answer for that. Canada has just done that. It has taken something that does not not belong to it and has not shared with us. We have to look at it that way. Keep an open mind on not the power that we have, but the commitment that the Crown has made to the First Nations of Canada and to the Aboriginal people of Canada. I do not want to say I am an Indian, because I am a Dene. You have to keep that in mind.

We need good faith negotiations between the First Nations people and the Government of Canada so we can have a better process and mutual understanding when we sit at the table, not to impose legislation and policies. We are a government as well. Let us share the riches of this country. Let us settle our land claims, our specific claims and treaty entitlements. We must ask in Parliament why it has taken so long, until this day, to settle with the First Nations of this country.

The Chairman: Before I go to questions, I would like to explain that we have received over 75 requests to make presentations. Time does not not permit it. My clerk and I sat down and chose regions. You represent a large region, Chief Hyslop, as does not Chief Shannacappo and everyone else. We did that so the voices of the people could be heard through you as their elected chiefs. I hope you will understand why we have written to the others and asked for written presentations. You are the voices of the people in all of your areas. That explains why we chose to do it this way. Otherwise, it would go on forever, and we have to make some decisions.

[Translation]

Senator Gill: I would like to thank all the witnesses for their presentations and for the consistency of their testimony which, in fact, is quite exceptional. That does not not surprise me at all. I hear the same message from Quebec First Nations, namely that this bill should be withdrawn or significantly amended. We have the privilege of discussing this bill in the Senate with Aboriginal and non-Aboriginal senators and some of them express the same opinion.

Why is it that after all those years, you have to deliver the same message? It has been more than 400 years that some people put up with these things, not only Aboriginal but non-Aboriginal peoples. Il does not seem possible to establish relationships between Aboriginals and Non-Aboriginals, between First Nations and others. They cannot manage to build this country so that their actions are perceived as positive.

permettraient de travailler côte à côte, en tant que nations. Le pouvoir ne nous empêche cependant pas de penser comme on voudrait penser.

Nous avons appris à respecter les biens des autres peuples. Si je prenais quelque chose sur vos terres, dans votre maison, votre cour, vous me traîneriez en cour. Je devrais me présenter devant le tribunal et répondre de mes gestes. C'est exactement ce que le Canada a fait. Il a pris quelque chose qui ne lui appartient pas et ne l'a pas partagé avec nous. Il faut voir les choses ainsi. Il faut garder l'esprit ouvert non pas sur le pouvoir que nous avons, mais sur l'engagement que la Couronne a pris à l'égard des Premières nations et des peuples autochtones du Canada. Je ne veux pas dire que je suis un Indien parce que je suis un Déné. Il faut vous en souvenir.

En négociant de bonne foi, les Premières nations et le gouvernement du Canada fonctionneront et se comprendront mieux lorsqu'ils seront à la table, sans qu'il soit nécessaire d'imposer lois et politiques. Nous sommes aussi un gouvernement. Partageons les richesses de ce pays. Réglons nos revendications territoriales, nos revendications particulières et les droits découlant de traités. Nous devons demander au Parlement pourquoi il a pris tant de temps, jusqu'à ce jour, pour s'entendre avec les Premières nations du Canada.

La présidente: Avant de passer aux questions, je tiens à préciser que nous avons reçu plus de 75 demandes de personnes voulant faire un exposé. Le temps ne nous le permet pas. Mon greffier et moi avons choisi des régions. Vous représentez une grande région, chef Hyslop, tout comme le chef Shannacappo et les autres. Nous avons ainsi procédé pour que les voix des peuples puissent être entendues grâce à vous, en tant que chefs élus. J'espère que vous comprendrez pourquoi nous avons écrit aux autres et leur avons demandé de faire un exposé écrit. Vous êtes la voix des peuples dans toutes vos régions. C'est pourquoi nous avons choisi de procéder ainsi. Sinon, cela prendrait trop de temps et nous avons certaines décisions à prendre.

[Français]

Le sénateur Gill: J'aimerais remercier tous les témoins pour leur présentation et pour la consistance de celle-ci qui, en fait, est assez exceptionnelle. Cela ne me surprend pas du tout. J'entends le même message des Premières nations du Québec, à savoir que ce projet de loi soit oublié ou, encore, qu'on y apporte des amendements considérables. On a la chance d'en discuter au Sénat avec des sénateurs autochtones et non-autochtones et quelques-uns expriment la même opinion.

Comment se fait-il qu'après toutes ces années, vous devez encore donner le même message? Cela fait plus de 400 ans. Il y a des gens qui endurent ces choses. Il n'y a pas que les Autochtones qui supportent cela, il y a aussi des non-Autochtones. Les relations entre les Autochtones et les non-Autochtones, entre les Premières nations et les autres, ne réussissent pas à passer. Ils ne réussissent pas à construire le pays de façon à ce que leurs actions soient perçues comme positives.

How come that throughout the country, one cannot convey the message that First Nations know this country and can bring a contribution? To do so in a meaningful way, First Nations must participate in the legislative process, in the law-making process. People are willing to help them in Parliament Hill, but have not managed so far to do so.

There is that \$7-million limit. I always thought that specific claims involved a process whereby rights denied in the past could be recognized and reinstated. But at the same time, one has to take this fiscal reality into consideration.

Right now, I have the feeling that the government is worried about claims that would be too high and which could bankrupt the country. These two things should be treated separately. The claims is made, the right is then established, the settlement that is negotiated will not necessarily generate money right way. It can be phased in according to negotiations. What do you think?

[English]

Ms. Carol Nadjiwon, Researcher, Association of Iroquois and Allied Indians: I would like to respond. As mentioned, I am from the Batchewana First Nation, which was signatory to the pre-Confederation 1850 Robinson-Huron treaty.

The question that you raised is one that we have all been wondering about: Why does not Canada not listen to First Nations people?

In keeping with our history our ancestors made petitions to newcomers, Europeans to this country. It was our Elders who approached the Governor General and other colonists to establish justice for First Nations people. The result was our historic treaty.

We also have a history where our ancestors served as allies with the British against the U.S. in the Revolutionary War, as well as in the War of 1812. Our Elders tell us these things.

The Batchewana First Nation is situated at Sault Ste. Marie, Ontario. That is our ancient land. Across the river, is Sault Ste. Marie, Michigan, where our relatives have a much different relationship with their government. In the U.S., First Nation fishermen can go ahead and fish; the American Chippewa Indians can fish based on their tribal sovereignty and their right to commercial fishing. Here in Canada, people do not want to hear that we, too, have sovereign rights and that we have our economic rights. Our sovereign rights are seen as minority rights because we are disadvantaged people. Canada has failed to honour our treaties.

Comment se fait-il qu'on n'a pas réussi à travers le pays à faire passer l'idée que les Premières nations connaissent le pays et qu'ils peuvent apporter une contribution? Pour être capable d'apporter une contribution réelle au pays, il faut que les Premières nations prennent part au processus législatif, aux projets de loi. Sur la colline, des gens remplis de bonne volonté sont prêts à les aider, mais on n'a pas encore réussi à le faire.

On parle d'un plafond de 7 millions de dollars. J'ai toujours pensé que des revendications particulières impliquaient un processus qui pouvait permettre d'établir l'existence de droits qui ont été brimés dans le passé et qui ont été réinstallés. En même temps que l'on fait ce processus pour établir le droit, il y a la préoccupation financière.

À ce moment, j'ai comme l'impression que le gouvernement a peur des revendications trop élevées à venir et qu'on mette le pays en faillite. Je pense que cela doit être séparé. On fait des revendications particulières, on établit le droit ensuite on négocie sur un règlement qui n'est pas nécessairement un règlement qui va apporter une somme d'argent immédiatement. Il peut être échelonné selon les négociations. Je voulais avoir votre idée sur ce sujet.

[Traduction]

Mme Carol Nadjiwon, recherchiste, Association of Iroquois and Allied Indians: J'aimerais répondre. Tel que précisé, je suis de la Première nation Batchewana, signataire du Traité Robinson-Huron de 1850 qui date d'avant la Confédération.

La question que vous avez soulevée est une question qui nous laisse tous perplexes: pourquoi le gouvernement du Canada n'écoute-t-il pas les peuples des Premières nations?

Fidèles à notre histoire, nos ancêtres ont présenté des requêtes aux nouveaux arrivants, aux Européens de ce pays. Ce sont nos Aînés qui ont pressenti le gouverneur général et d'autres colonisateurs pour établir la justice pour les peuples des Premières nations. Résultat: notre traité historique.

Nous avons aussi entendu dire que nos ancêtres ont servi d'alliés aux Britanniques contre les États-Unis pendant la Révolution et la guerre de 1812. Nos Aînés nous racontent ces choses.

La Première nation Batchewana est située à Sault Ste. Marie, en Ontario. C'est là notre terre. De l'autre côté de la rivière, se trouve Sault Ste. Marie, au Michigan, où nos parents ont une relation bien différente avec leur gouvernement. Aux États-Unis, les pêcheurs des Premières nations ont le droit de pêcher, les Indiens américains Chippewas peuvent pêcher conformément à leur souveraineté tribale et à leur droit à la pêche commerciale. Ici au Canada, on refuse d'entendre que nous aussi avons des droits souverains et des droits économiques. Nos droits souverains sont perçus comme des droits minoritaires parce nous sommes un peuple défavorisé. Le Canada n'a pas honoré nos traités.

We recognize that Canadians do not know understand our early history. Canadians do not know that before 1850 our people were planning to become involved in mining and timber development. With the coming of the Europeans our plans were bypassed by the economic interest of the settlers who became the motivating force behind the development of this country. The whole issue of history and relationships is something that needs to be addressed so we understand each other. We have ancient ties to this land. We are not a transient population.

We do not agree with the cap. We have felt the impact of different policies and the disregard for the rights of our people.

The Chairman: Mr. Anderson, do you want to respond to Senator Gill?

Mr. Michael Anderson, Research Director, Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc.: Honourable senators, it is always an honour to be on Parliament Hill before members of the Senate.

In terms of the first part of the question, as to why we are still working on these things after 400 years, I was struck by two comments. In the first, senior legal counsel, for the Department of Indian and Northern Affairs Canada commented on the joint task force:

It was a productive experience and one of the key features in that, in the end, the recommendations were all negotiated and agreed upon.

However, when there was a request to characterize the expectations of that result Mr. Binda responded:

When the JTF people were at the table-the First Nations and Canada-it was never thought that what they produced would be created.

We found that a most extraordinary statement.

Clearly, the object was to enter into the process in good faith. As Chief Hyslop mentioned, it is not lightly that Manitoba Keewatinowi Okimakanak, MKO, makes the comment that we see the joint task force process as a contemporary reflection of the spirit and intent of the treaty negotiations themselves. The national efforts to maintain political support from First Nations for the JTF process involved a tremendous amount of effort by chiefs, grand chief, leaders, community members and technicians. It is worthy of being supported and it is worthy of our trust and faith in Canada, based on the minister's commitment that the legislation would be jointly drafted.

To find a senior departmental official here before honourable senators saying, no one thought it would be actually turned into a law, is simply extraordinary. It is that type of response, where a commitment is made by the Crown in honour and good faith and it is changed or the attitude is, well, we will not meet that commitment. There is no accountability for this kind of attitude Nous reconnaissons que les Canadiens ne savent pas comprendre notre histoire. Les Canadiens ne savent pas qu'avant 1850, nos peuples prévoyaient s'adonner à l'exploitation minière et au développement de l'industrie du bois. Avec l'arrivée des Européens, nos plans ont été mis de côté par les intérêts économiques des colonisateurs qui devenaient la force motrice du développement du Canada. Toute la question de l'histoire et des relations doit être abordée afin que l'on puisse parvenir à une compréhension. Nous avons des liens anciens avec cette terre. Nous sommes une population en transit.

Nous n'acceptons pas la limite financière. Nous avons ressenti l'impact des différentes politiques et le mépris des droits de nos peuples.

La présidente: Monsieur Anderson, voulez-vous répondre au sénateur Gill?

M. Michael Anderson, directeur de recherche, Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc.: Honorables sénateurs, je suis toujours honoré de venir sur la colline du Parlement pour témoigner devant un comité du Sénat.

En ce qui a trait à la première partie de la question, c'est-à-dire pourquoi, après 400 ans, nous discutons toujours des mêmes choses, deux remarques m'ont frappé. La première est celle du conseiller juridique principal du ministère des Affaires indiennes et du Nord au sujet du groupe de travail mixte:

L'expérience a été productive et l'une de ses caractéristiques fondamentales est que, en fin de compte, toutes les recommandations ont été négociées et adoptées.

Toutefois, lorsqu'on lui a demandé de brosser un portrait des résultats attendus, M. Binda a répondu:

Quand les membres du GTM se sont réunis — les Premières Nations et le gouvernement du Canada — on ne s'attendait jamais à ce que leurs recommandations soient mises en oeuvre.

Nous avons trouvé cet énoncé tout à fait renversant.

De toute évidence, l'objectif était d'entamer un processus de bonne foi. Comme le disait le chef Hyslop, le Manitoba Keewatinowi Okimakanak (MKO) voit sincèrement le processus du GTM comme le reflet contemporain de l'esprit et de la lettre de la négociation des traités. Les chefs, le grand chef, les dirigeants, les membres et les spécialistes de la collectivité ont déployé d'énormes efforts au niveau national pour obtenir l'appui politique des Premières nations à l'égard du processus du GTM. L'engagement du ministre envers l'élaboration conjointe de la mesure législative fait en sorte que le GTM est digne de notre appui, de notre confiance et de notre croyance au Canada.

Entendre un haut fonctionnaire du ministère déclarer aux sénateurs que personne ne s'attendait à ce qu'une mesure législative résulte de ce processus est tout à fait renversant. C'est le genre de réaction qui nous étonne; un engagement pris de bonne foi par l'État n'est pas respecté, les gens disant: «Nous ne respecterons pas cet engagement». Les gens n'assument pas leurs

being pervasive within the government. The government is not held accountable for changing its commitments midstream.

It is with great weight, as the chair has explained in terms of representativeness by the selected group that is before you, that the Commons has set aside the JTF report. The minister has set aside the JTF report; the Commons committee has set it aside in terms of recommendations; and the House itself has forwarded it to you without amendment. It falls upon you, honourable senators, to uphold the honour of the Crown and to give life to the original treaty commitments.

It is the lack of accountability, and it is the ability of thinking like this — the ability for departments to accept changes to ministerial commitments — that leads us before you today.

On the second aspect, in terms of the cost ceiling, you have heard ample testimony from numerous parties concerning the affect the ceiling will have on our people. MKO agrees. The commentary I noted in the department's comments before you on May 6 is that there was a compromise on the financial framework that was arrived at by the JTF; and that was to establish a five-year settlement amount. Under the JTF we agreed to enter into the process in good faith and see what happens. That is a different form of cap in a way, but it was jointly agreed to. However, it left the process open-ended enough to investigate what types of settlement amounts would be relevant in a contemporary context with this new framework.

Looking at the historical evidence of the settlement of claims, I notice that there are questions concerning the past record of the claim amounts, and that the 74th percentile is at \$7 million. However, those claims were established under the existing or previous mechanism, where the government is in tremendous control of all aspects of the claim process in respect to actual compensation awards. Translated, it means that the government has already had a substantial influence on keeping the amounts of those awards low.

The combination of events, with the Indian Claims Commission providing moral suasion at least in terms of reinvestigating claims — for example, the ones that AFN mentioned recently in Saskatchewan and other similar claims — indicate that, set aside with this cap removed, the claims may in fact rise.

The JTF had confirmed non-monetary means of not being before these bodies. It does not remain, however, that in providing mechanisms to share the wealth through various forms of equity to resolve the end result of non-implementation of claims, there are other mechanisms other than cash that can go a long way to doing that: Resource access negotiations, benefit sharing agreements for major developments that Canada does not require in any area under its direct jurisdiction north of 60 or on the offshore, and so forth.

responsabilités, et c'est de plus en plus fréquent au sein du gouvernement. Le gouvernement change son fusil d'épaule en cours de route, et on ne l'en tient pas responsable.

Après avoir mûrement réfléchi, comme l'expliquait madame la présidente en ce qui a trait au niveau de représentativité du groupe d'experts ici présents, la Chambre des communes et le ministre ont rejeté le rapport du GTM. Le comité de la Chambre des communes en a rejeté les recommandations et la Chambre vous l'a retourné sans amendements. Il vous incombe, honorables sénateurs, de protéger l'honneur de la Couronne et de redonner souffle aux engagements du traité initial.

C'est le manque de responsabilisation et c'est la possibilité qu'on puisse se permettre de penser de cette manière — c'est-à-dire que les ministères puissent accepter que des changements soient apportés à leurs engagements — qui nous amènent devant vous aujourd'hui.

La deuxième remarque concerne la limite financière. Vous avez entendu de nombreux témoignages au sujet des répercussions de cette limite sur nos collectivités. Le MKO est d'accord. La remarque qui m'a frappé vient des notes du ministère datées du 6 mai qui vous ont été remises. Elles concernaient le compromis accepté par le GTM au sujet du cadre financier qui établissait une limite au règlement des revendications sur cinq ans. Dans le cadre du GTM, nous avions accepté de participer de bonne foi au processus et de voir ce qui en résulterait. Cela finit par être une autre forme de plafond mais nous en avions convenu. Le processus était suffisamment ouvert pour permettre l'examen des divers montants de règlement qui pourraient être pertinents dans le contexte actuel et selon le nouveau cadre.

S'agissant du règlement des revendications, l'histoire révèle qu'il y a des questions sur les antécédents des montants réclamés et que le 74^e centile se situe aux alentours de 7 millions de dollars. Toutefois, ces revendications ont été établies selon le mécanisme actuel ou un mécanisme précédent dont tous les aspects relatifs aux indemnisations réelles étaient largement contrôlés par le gouvernement. En d'autres mots, cela veut dire que le gouvernement exerçait déjà une influence importante pour que les indemnisations demeurent faibles.

Un certain nombre d'événements, y compris la pression morale exercée par la Commission sur les revendications particulières des Indiens, au moins en ce qui a trait à la reprise des enquêtes sur les revendications — dont celles mentionnées récemment par l'APN en Saskatchewan et d'autres revendications semblables — laissent croire que si le plafond est supprimé, le nombre de revendications pourrait effectivement augmenter.

Le GTM avait proposé des moyens autres que financiers pour éviter le recours aux tribunaux. Il existe des mécanismes de partage des richesses autres que l'argent qui pourraient sûrement répondre au besoin de régler la non-indemnisation des revendications. Mentionnons par exemple la négociation de l'accès aux ressources, l'entente de partage des bénéfices découlant des grands projets sur tout le territoire au nord du 60e parallèle qui relève de la compétence directe du Canada ou en mer, et ainsi de suite.

There are other mechanisms for providing equity to honour the treaty relationship that we have taken at the direction of the executive council. We have done this to ensure that we presented honourable senators with a colour image of the treaty model to indicate this relationship. The glue that holds the handshake together is honour and respect on the part of both parties and the mechanism to make this relationship work has other options.

However, in respect of the claims environment and fiscal accountability, a compromise has been made that seems to go a long way to answer the requirements of Parliament to ensure that dollars expended have value for Canadians. The compromise also deals with the requirements of the Treasury Board for ensuring that dollar amounts that are being authorized have some recognizable authority attached to them.

Once again, we turn back to the JTF recommendations, including the fiscal framework.

Mr. McCormick: We keep ending up in the same place, honourable senators, because we had a commitment that we would enter into a joint process. Then the government turned its back on us and did not implement what the joint task force brought forward. The Government of Canada broke its word.

It is a conflict of interest for Canada to say that it is not going to look at claims that are over \$7 million. Specific claims represent outstanding legal liabilities until they are compensated for or settled.

I agree that we do not want to break the country. However, we want our rights recognized, just like non-native peoples. If this had happened to a non-native person regarding their personal land, there would be quick action by the government to see that justice prevailed. That would be based on individual negotiations. There could be a repayment plan.

Mr. Ahenakew: Senator Gill, in response to your question it is very clear why we keep ending up where we are. First, there is the Indian Act that controls our life. Second, we do not often vote. In most regions of the country we do not have sufficient numbers to influence the outcome of an election. Third, we have no real economic power. That is why we keep ending up where we are. If we were a multi-billion dollar corporation, the government would listen. It is unfortunate that we are not a wealthy corporation, but we are trying to get there and I hope one day that we will.

We agree with Mr. Anderson with regards to the fiscal question. The JTF was equipped with a mechanism to allow for fiscal responsibilities. It is not in our best interest to try to bankrupt Canada.

However, we must have access. There cannot be a cap on validity. All claims must be treated equally in this system. It is neither in the interest of Canada, the province, the general public

Selon les directives du conseil exécutif, nous nous sommes prévalu d'autres mécanismes pour respecter les liens établis par le traité. Nous avons agi ainsi pour présenter aux sénateurs une image toute lisse des liens créés par le modèle du traité. La colle qui fixe l'entente est composée de l'honneur et du respect mutuellement témoignés par les parties et le mécanisme qui fait fructifier nos liens offre d'autres solutions.

Toutefois, en ce qui concerne les revendications et la responsabilisation financière, on est arrivé à un compromis qui semble satisfaire aux exigences du Parlement qui doit sagement dépenser l'argent des Canadiens et au besoin du Conseil du Trésor d'attacher aux sommes déboursées un niveau de responsabilité reconnaissable.

Encore une fois, nous revenons aux recommandations du GTM, y compris le cadre financier.

M. McCormick: Nous revenons toujours au même point, sénateurs, parce que nous nous étions engagés à établir un processus commun. Le gouvernement nous a ensuite tourné le dos sans mettre en oeuvre les recommandations du groupe de travail mixte. Le gouvernement du Canada a manqué à sa promesse.

Le gouvernement du Canada est en conflit d'intérêts quand il dit qu'il n'examinera pas les revendications de plus de 7 millions de dollars. Les revendications particulières impliquent des responsabilités juridiques non assumées jusqu'à ce qu'elles soient indemnisées ou réglées.

Je suis d'accord que nous ne souhaitons pas ruiner le pays. Toutefois, nous voulons que nos droits soient reconnus tout comme le souhaiteraient les non-Autochtones. Une situation semblable touchant le territoire personnel d'un non-Autochtone appellerait une action rapide de la part du gouvernement pour que justice soit faite. On négocierait avec la personne, après quoi on lui proposerait un plan de remboursement.

M. Ahenakew: Sénateur Gill, en réponse à votre question, on comprend très facilement pourquoi nous aboutissons toujours au même point. D'abord, la Loi sur les Indiens contrôle nos vies. Ensuite, nous ne votons pas souvent. Dans la plupart des régions du pays, nous ne sommes pas assez nombreux pour influencer les résultats d'une élection. Enfin, nous n'avons pas de véritable pouvoir économique. Et c'est pourquoi nous nous retrouvons encore là où nous sommes. Si nous étions une entreprise de plusieurs milliards de dollars, le gouvernement nous écouterait. Malheureusement, nous ne sommes pas une riche entreprise. Nous nous efforçons de le devenir et j'espère que nous y arriverons un jour.

Nous sommes d'accord avec M. Anderson en ce qui a trait à la question financière. Le GTM prévoyait un mécanisme permettant la responsabilisation financière. Il n'est pas dans notre intérêt de ruiner le Canada.

Toutefois, nous devons avoir accès au processus. Il ne peut y avoir de limite imposée à la validité des revendications. Toutes les revendications doivent être traitées au même titre par le système.

nor First Nations to go to court. Sometimes they will reward us very well and other times perhaps not. In court, it is often a tossup; you throw it in and the court decides.

Considering the costs associated with litigation, we cannot go there. Let us work together and come up with a bill that responds to all of our concerns.

Senator Watt: Your presentation is pretty consistent with what other people have said concerning this proposed legislation.

At what point did the Government of Canada feel that the onus was on them to set the ceiling? I am talking about the ceiling of \$7 million.

In regard to the appointment, as you know, in the system, there are procedures that you must follow when you make an appointment. When you put the joint task force together, you came to the conclusion, I believe, that you would have an opportunity to move in the direction of creating a balance between First Nations and the Government of Canada.

I believe what you are asking for is only to say that, "Well, when we signed the treaty, we signed the treaty on the basis that we would work together, and live together and make decisions together." Therefore, I understand that this is where you are coming from.

In connection with the subject of conflicts, the minister who administers the Indian Act basically runs your day-to-day life. You also mentioned the fact that the intent was described, as an example, as two canoes going down the river side by side. That has been well expressed by a number of people over the years.

Looking back at day one and where we are today, would you consider saying that they are finished with us as an Aboriginal people? We have done our part, but now they are fully knowledgeable about this country, have all the powers and necessary financing that they need, the economic base and whatnot, and the Aboriginal people have nothing left. In a sense, this was not, I would say, done in good faith, if you want to put it in that fashion.

Therefore, would you consider this to be deliberate on the part of the people that run the system? Do they want Canada to end up that way? For example, there would be no variation in terms of what the law should be, and the law should apply to everyone equally. I am saying this now because I have seen just that over the years. There is no room for us in this place. You have come to this committee as the place of last resort for your cause because senators have a constitutional responsibility. Our Constitution is clearly spelled out and our job is to represent the regions that are not fairly represented by members of the House of Commons. Our job is to represent the minority people that are not represented fairly by the other place in Parliament. Our job is to represent the native people.

Il n'est pas dans l'intérêt du Canada, de la province, du public en général ni des Premières nations d'avoir recours aux tribunaux. Dans certains cas, le tribunal nous récompensera généreusement, dans d'autres, non. Le résultat d'une poursuite est souvent un coup de dés; on soumet notre cause et le tribunal tranche.

Compte tenu des coûts du litige, il est préférable de ne pas s'y aventurer. Travaillons ensemble pour formuler un projet de loi qui réponde à toutes nos préoccupations.

Le sénateur Watt: Votre exposé correspond assez bien à ce que d'autres ont dit au sujet du projet de loi.

À quel moment le gouvernement du Canada s'est-il donné l'autorisation d'établir un plafond? Je parle ici du plafond de 7 millions de dollars.

En ce qui concerne les nominations, comme vous le savez, le système est doté d'une marche à suivre pour faire une nomination. Quand vous avez formé le groupe de travail mixte, vous pensiez avoir, je crois, l'occasion d'établir un équilibre entre les Premières nations et le gouvernement du Canada.

Je crois que tout ce que vous demandez, c'est de pouvoir dire: «Au moment où nous avons signé le traité, nous comptions travailler ensemble, vivre ensemble et prendre des décisions ensemble.» Je comprends donc que c'est votre raisonnement.

En ce qui concerne les différends, le ministre responsable de la Loi sur les Indiens contrôle effectivement votre vie de tous les jours. Vous avez également mentionné que l'objectif est apparenté à deux canots qui descendent une rivière côte à côte. Ce point de vue a été clairement exprimé par plusieurs personnes au cours des années.

Si on compare la situation initiale et celle d'aujourd'hui, diriezvous: «Ils ont fini avec nous, les peuples autochtones. Nous avons fait notre part, mais maintenant ils connaissent tout au sujet de ce pays. Ils ont tous les pouvoirs et tout le financement nécessaires, les bases économiques et tout le reste, et les Autochtones n'ont plus rien»? Dans ce cas, on pourrait dire que le processus n'a pas été exécuté de bonne foi, si on peut l'exprimer de cette façon.

Par conséquent, croyez-vous que les personnes qui gèrent le système ont agi de manière intentionnelle? Souhaitent-elles que le Canada finisse de cette façon? Par exemple, il n'y aurait aucune variation en ce qui concerne la loi, ou si elle doit être uniformément appliquée à tous. Je dis cela parce que c'est exactement ce que j'ai vu au fil des années. Il n'y a pas de place pour nous ici. Vous vous êtes présentés devant notre comité, qui représente l'endroit de dernier recours pour votre cause, parce que les sénateurs ont cette responsabilité constitutionnelle. Notre constitution est très claire. Notre devoir est de défendre les régions qui ne sont pas équitablement représentées à la Chambre des communes et les minorités mal représentées au sein des autres organes du Parlement. Notre devoir est de représenter les peuples autochtones.

You have come before us to ask us to do the right thing because this proposed legislation does not not give you anything and, in a sense, takes something away from you. You are asking us to do what we can to help stop this bill. I think this is what I hear from you. Am I correct in my understanding?

Mr. Shannacappo: I greet all of you once again. The other day I asked God, "Am I a minority Creator?" He did not answer me. I hope that all of you ask that same question one day in your lives.

In my life, I have taken the teachings of my people and have gone forth to spend four days in the bush alone with my Creator. We were put here, on this side, to look after the land for our grandchildren. I ask my people to not look at themselves, at the work they have done for today and at all the richness they have in their own homes for themselves. All the work that they do today must be attributed and connected to their grandchildren, to the seven generations that we must care for. I ask my people not to take a stand because they believe in what I talk about. When you believe in what I talk about, then you believe in the words of your elders. I am speaking the words of the elders; these are not my words. I make it my responsibility to gather and collect the words of the elders and I ask our people, who are being called minorities in their own country, what they want to bring forth.

It has been brought to my attention that there is a reminder of our rightful place in legislation on your 20-dollar bill. However, as Senator Watt said, there seems to be no room for us. You can only be a part of a house if you are allowed to contribute to that house. What will you contribute? You will contribute your time, efforts and a great part of your heart to make that home warm for the family. If you do not contribute, you will be shut out. In that house, if you want to make a plan but you are not contributing, then your plan will be shut out.

Any part in the making of legislation in this house will only be contributive if the other players agree to provide a place at the table for all who wish to contribute and to allow them a speaking voice on the issues. We are being treated like children that should not be heard.

My people say go forth and remind them of the fire in the mid-1800s, and of the treaty that was signed in 1874; remind them that we are in the heart of Treaty Number 2 territory where traditional lifestyle was negotiated and agreed upon. There was a large tract of land, called the Riding Mountain Forest Reserve, where our people were to express and live their traditional lifestyle, to live in harmony with nature, to live in harmony in accordance with the "Garden of Eden" that they were afforded. Natural law took place, where no one tried to rise above another; no one tried to be more assertive or more connected; and no one tried to overshadow another with wealth from this land.

Vous vous êtes présentés devant nous pour nous demander de «faire ce qu'il faut», parce que le projet de loi ne vous accorde rien et, d'une certaine manière, il vous enlève quelque chose. Vous nous demandez de faire ce qu'on peut pour entraver l'adoption de ce projet de loi. C'est ce que j'entends. Ai-je raison?

M. Shannacappo: J'ai le plaisir de vous saluer tous à nouveau. L'autre jour, j'ai demandé à Dieu: «Seigneur, suis-je une minorité?» Il ne m'a pas répondu. J'espère que vous aurez tous un jour l'occasion de vous poser la même question.

Au cours de ma vie, j'ai rassemblé les enseignements de mon peuple et je me suis exilé pendant quatre jours, seul avec mon Créateur. Nous avons été placés dans ce monde en tant que gardiens de la terre pour nos petits-enfants. Je demande aux membres de mon peuple de ne pas se préoccuper d'eux-mêmes, du travail qu'ils accomplissent au jour le jour et de toutes les richesses qu'ils peuvent accumuler dans leurs maisons pour leur propre bénéfice. Tout le travail qu'ils accomplissent aujourd'hui doit être fait en fonction de leurs petits-enfants, des sept générations dont nous devons nous occuper. Je ne demande pas à mon peuple de prendre position parce qu'il croit en ce que je dis. Lorsque vous croyez en mes paroles, vous croyez aux paroles des Aînés. Je parle le langage des Aînés, ce ne sont pas mes paroles. Je me charge de rassembler leurs paroles et je demande à mon peuple, que l'on qualifie de minorité dans son propre pays, comment il veut avancer.

On me signale que notre place légitime dans le processus législatif est reconnue sur votre billet de vingt dollars. Mais comme le disait le sénateur Watt, il ne semble pas y avoir de vraie place pour nous. On ne peut faire partie d'un foyer que si l'occasion nous est donnée de contribuer à ce foyer. Qu'est-ce qu'on peut apporter? Son temps, ses efforts et beaucoup de coeur pour rendre le foyer accueillant pour la famille. Si on ne contribue pas, on est exclu. Dans ce foyer, si un plan est en voie d'élaboration mais qu'on ne peut y contribuer, alors on doit oublier ce plan.

Un projet de loi ne peut être un effort de participation que si les autres intervenants acceptent d'accorder une place à tous ceux qui désirent apporter leur collaboration et leur donnent voix au chapitre. On nous traite comme des enfants qui ne doivent pas se faire entendre.

Mon peuple me dit que je dois évoquer l'incendie du milieu du XIX^e siècle et le traité signé en 1874 et que nous sommes au coeur du territoire n° 2 du traité, par lequel la sauvegarde de notre mode de vie traditionnelle a été négociée et convenue. Il existe une large bande de terre qu'on appelle la réserve de la forêt Riding Mountain, où notre peuple devrait s'exprimer, vivre son mode de vie traditionnelle en harmonie avec la nature dans le «paradis terrestre» qui nous a été confié. À cet endroit, le droit naturel régnait et personne ne cherchait à dépasser l'autre ni à dominer ou à étendre son influence, et personne ne cherchait à éclipser l'autre pour des richesses de ce monde.

Today, that is how we are regarded — as set in a corner, put aside and told that we are non-contributors. However, when you have been given little freedom, except that which comes with the giving of money to buy food — the bare minimum — then you become dependent on that payment from Canada.

Our people started to look at that payment as a right but I am trying to turn that around and I am telling them that welfare is not their right. Rather, their right is to go back into the bush and harvest and pick what is rightfully theirs — what the Creator laid down here for them — our medicines.

Within that territory, when we had that right, the country decided that it could no longer afford that and wondered how to take it away. With legislation, they imposed a federal park for which our people had to pay five dollars, which is equivalent to their treaty money that they receive from the government, to enter the park each season to enjoy the wildlife — not to harvest, not to pick, not to help or educate their people, but only to say that at one time, they roamed freely in that park.

The Chairman: We have about five minutes and two more senators with questions.

Mr. Shannacappo: Please check your 20-dollar bill to see where my people should be sitting to help create legislation for this country.

Senator Tkachuk: Welcome chiefs and gentlemen. I have been on the Aboriginal committee off and on for 10 years. I took an interest in it mostly through curiosity but also because of the impact that treaties have on the Province of Saskatchewan. After 10 years, perhaps this bill may provide me with the opportunity to earn a masters degree.

I disagree with the chair in that I would like to hear all the witnesses; I do not see that we have to rush. There are 75 people who want to come before us and if it takes us a year, does not it matter? We have been sitting here for a couple of hundred years so what is one year if we can do it right? There is no rush, as far as I am concerned, to push the proposed legislation through until we have as much information as possible. I simply wanted to make that point.

I have one or two questions. The issue of independence always intrigues me. When we talk about finding a dispute resolution process and about the members being independent and not representing only the Government of Canada, I am perplexed. The Government of Canada is supposed to represent all Canadians, which is, of course, not only me but also you, all of us.

Then, of course, we have, for want of a better word, "the plaintiff" or the other part of the arrangements. Mr. Ahenakew, when you want someone appointed, when you bring people to the table, do they not favour your point of view? Of course, the Canadian government has people that favour its point of view. No one is impartial in this process. How do we maintain some independence in all of this? Is it an impossible task? Perhaps we

Aujourd'hui, nous sommes tassés dans un coin, mis de côté et accusés de ne pas apporter notre collaboration. Toutefois, lorsque peu de liberté est accordée, sauf celle qui découle du don d'argent pour acheter la nourriture — le minimum — on devient dépendant de cet argent du Canada.

Notre peuple s'est mis à voir cet argent comme un droit. Je m'efforce de changer cette attitude en disant que l'aide sociale n'est pas un droit. Notre droit est plutôt de retourner à la terre, de récolter et de cueillir ce qui nous appartient véritablement — ce que le Créateur nous a donné — nos herbes médicinales.

À l'époque, nous avions ce droit de récolte dans le territoire mais le pays a décidé qu'il ne pouvait plus se le permettre et a cherché à nous l'enlever. Un parc fédéral nous a été imposé au moyen d'une mesure législative. Les membres de nos collectivités devaient payer cinq dollars de frais d'entrée saisonniers (somme qu'on pourrait apparenter à la compensation offerte par le gouvernement dans le traité) pour jouir de la faune et de la flore — non pour récolter ou cueillir, ou encore pour aider ou éduquer ses frères, mais pour simplement dire que, à un moment donné, ils avaient le droit de parcourir le parc librement.

La présidente: Il ne nous reste que cinq minutes pour écouter les questions de deux autres sénateurs.

M. Shannacappo: Vérifiez votre billet de vingt dollars pour déterminer où mon peuple devrait se placer pour participer à l'élaboration des mesures législatives de notre pays.

Le sénateur Tkachuk: Je souhaite la bienvenue aux chefs et à ces messieurs. Je siège au Comité des affaires autochtone plus ou moins en permanence depuis dix ans. Je le fais un peu par curiosité, mais aussi à cause des répercussions des traités sur la province de la Saskatchewan. Après dix ans, ce projet de loi me permettra peut-être d'obtenir une maîtrise en la matière.

Je ne suis pas d'accord avec la présidente qui dit que j'aimerais entendre tous les témoins; je ne vois pas pourquoi il faudrait se précipiter. On compte 75 personnes qui veulent témoigner et même s'il faut un an pour les entendre, qu'est ce que cela peut faire? Nous discutons depuis déjà deux cents ans, qu'importe un an de plus si nous pouvons bien faire le travail? À mon avis, on n'a pas à se bousculer pour faire adopter la mesure législative avant d'avoir rassemblé le plus de renseignements possible. Je tenais simplement à le préciser.

J'ai une ou deux questions. Celle de l'indépendance m'a toujours intriguée. On parle de trouver un processus de règlement des différends et du fait que les membres sont indépendants et ne représentent pas uniquement le gouvernement du Canada — ça me laisse perplexe. Le gouvernement du Canada est censé représenter tous les Canadiens, ce qui veut dire, évidemment, non seulement moi mais vous aussi, nous tous.

Ensuite, nous avons, de l'autre côté de la table, le «demandeur». Monsieur Ahenakew, lorsque vous nommez une personne à un comité, cette personne ne dépend-elle pas du point de vue qu'on y défend? Bien sûr, le gouvernement canadien nomme des personnes chargées de faire valoir son point de vue. Personne n'est impartial dans ce processus. Comment pouvons nous maintenir un certain niveau d'indépendance dans tout cela?

should appoint people to represent us, you should appoint people to represent you and then we could fight it out in a corner. There truly is no independent commission, is there?

Mr. Ahenakew: We will answer your question from two points of view, Senator Tkachuk. Mr. Benson, who has had much experience with the joint task force, will also respond.

Take a tribunal, for example. You do have a valid point. Is it really independent? Canada can appoint a tribunal such as it did for the Free Trade Agreement. Canada appointed a representative, the U.S. appointed one and they agreed on the third. You have a balanced process. While you have people in your favour, the third person on the tribunal is impartial, if you can agree upon that person.

Therefore, we see the commission appointment process similar to that process. There should be a balance. Our job is to identify the process that will allow for the most fair tribunal and commission.

Mr. Jayme Benson, Federation of Saskatchewan Indian Nations: Vice Chief Ahenakew answered the question about the specific parts of the proposed legislation that deal with appointment and the JTF. It not ought to be one side or the other. There should be some mechanism so that there will be neutral people or both sides choose one and those sides ultimately choose a third person.

It is important when we are looking at the issue of independence not to look only at the appointment process. When Vice Chief Ahenakew was giving our presentation, he raised several of our concerns and an example is the issue of delay. In our presentation we noted that the JTF was about moving control out of the federal government into an independent body. When Bill C-6 went through the bureaucracy, that independence was moved back into the federal government with DIAND and the Department of Justice.

The amendments we are proposing in the four areas, although there are other concerns, are attempts to move some of that independence out. In delay, instead of the federal government having the entire control over the process, we propose options.

One option is to set ultimate time frames so that at some point someone can say, "enough is enough" and move to the next stage. Another option is to give more control to the commission to make those types of decisions. That addresses independence.

The definition of a claim should encompass as many claims as possible, not exclude claims. That would help keep claims out of the courts. It is something that could be dealt with through an independent body and not controlled by the federal government.

If you are looking at the issue of independence, you must look further than just the appointment process. There are fundamental flaws that move that control back to Canada.

That is why we propose the specific amendments that we do. They are in our presentation so we will not go through them. It is about control. Est-ce une tâche impossible? Nous pourrions peut-être chacun nommer un bagarreur pour régler la question dans un coin. Il ne peut y avoir une commission réellement indépendante, n'êtes-vous pas d'accord?

M. Ahenakew: Nous allons répondre à votre question de deux points de vue, sénateur Tkachuk. M. Benson, qui connaît très bien le groupe de travail mixte, pourra également répondre.

Prenons l'exemple du tribunal. Vous avez raison. Est-il vraiment indépendant? Le Canada peut former un tribunal comme celui de l'Accord du libre-échange. Le Canada et les États-Unis ont chacun nommé un représentant et ils ont convenu d'une troisième personne, ce qui donne un processus équilibré. On a chacun une voix en sa faveur et la troisième personne du tribunal est impartiale, si on arrive à la choisir d'un commun accord.

Le processus de nomination à la commission est semblable. Il doit y avoir un équilibre. Notre tâche est de préciser le processus pour obtenir un tribunal ou une commission la plus équitable possible.

M. Jayme Benson, Federation of Saskatchewan Indian Nations: Le vice-chef Ahenakew a répondu aux aspects précis du projet de loi traitant des nominations et du GTM. Le processus ne doit pas pencher d'un côté ou de l'autre. Il doit y avoir un mécanisme qui permette la nomination de personnes neutres ou, encore, que chaque partie soit représentée et une troisième personne neutre s'y joint.

Lorsqu'on examine la question de l'indépendance, il est important de voir au-delà du processus de nomination. Lors du témoignage du vice-chef Ahenakew, il a évoqué un certain nombre de nos préoccupations, dont la question des délais. Dans notre exposé, nous avons souligné que l'objectif du GTM était de transférer le contrôle du gouvernement fédéral à une entité indépendante. Au fur et à mesure que le projet de loi C-6 a cheminé dans la bureaucratie, ce contrôle a été rendu au gouvernement fédéral et confié au MAINC et au ministère de la Justice.

Les amendements que nous proposons dans quatre domaines, malgré que nous ayons d'autres préoccupations, sont une tentative de rétablissement d'un certain niveau de ce contrôle. Au moyen des délais, nous proposons des solutions de rechange pour contrer le contrôle absolu du gouvernement fédéral.

La première solution est d'établir un échéancier global pour qu'à un moment donné quelqu'un puisse dire: «ça suffit», et qu'on passe à l'étape suivante. Une autre solution consiste à donner plus de contrôle à la commission pour la prise de ces décisions. On traite donc de la question d'indépendance.

La définition d'une revendication devrait être la plus large possible et n'en exclure aucune. De cette manière, on pourrait éviter les poursuites judiciaires. Ces examens pourraient être traités par une entité indépendante du contrôle du gouvernement fédéral.

Si on examine la question de l'indépendance, on doit voir audelà du processus de nomination. Il y a des vices de forme qui cèdent ce contrôle au gouvernement canadien.

C'est pourquoi nous proposons ces modifications précises. Puisqu'elles sont expliquées dans notre exposé, nous ne donnerons pas de détails sur cette question. Il s'agit de contrôle. **The Chairman:** As much as we would like to continue, another meeting will start soon in this room. I must apologize.

Mr. Benson answered well.

I would like to respond to Senator Tkachuk. It has taken us many years, beginning with the old Indian Brotherhood, to create a system within the Aboriginal peoples where we have grand chiefs and representatives elected by the regions. It is very important that we recognize that protocol.

We are not hearing 75 presentations. Those presentations are being heard through the grand chiefs, you and all of your representatives here. I will always recognize the protocol down the grand chiefs straight through.

We cannot keep this proposed legislation in limbo for over a year. I have been involved in treaty negotiations. They have been stalemated for many years, some for almost 100 years. It is time we worked together so that we can move forward, both the third order of government and the federal government.

We cannot let it lie. It has to be done so that you can get your work done and you can negotiate in good faith. I would like to thank each of you for your presentations. Everything will be taken into consideration. You will be hearing from us again.

Senator Tkachuk: Madam Chair, that means that we will not a discussion now as to how we will handle it? Have you already made that decision?

The Chairman: We are to meet in camera.

Senator Tkachuk: You already made your position clear. What is the point of having the discussion?

The Chairman: We will discuss this.

Senator Tkachuk: You brought up your point of view.

The Chairman: I have responded.

Thank you, gentlemen, it has been a pleasure. We will have an in camera session.

Mr. Anderson: Would it be appropriate to inquire if our submission is accepted as testimony before the committee?

The Chairman: Your submissions have been tabled, and they will be taken into consideration.

Mr. Anderson: We are in the process of having our submission translated into French. We will submit that to the committee as soon as it is finished. Our member of Parliament is kindly assisting us with the translation.

The Chairman: I adjourn this part of the meeting, and we will continue in camera.

The committee continued in camera.

La présidente: Nous aimerions bien continuer à vous écouter, mais une autre réunion est prévue dans cette salle. Je vous présente mes excuses.

M. Benson a bien répondu.

J'aimerais réagir à ce qu'a dit le sénateur Tkachuk. Il nous a fallu bien des années pour créer un système au sein des peuples autochtones, d'abord avec l'ancienne Fraternité des Indiens, qui assure l'élection des grands chefs et des représentants par région. Il est très important de respecter ce protocole.

Nous ne recevrons pas 75 exposés. Ils sont communiqués par les grands chefs, vous et tous vos représentants. Je respecterai toujours l'esprit de ce protocole vis-à-vis des grands chefs.

Nous ne pouvons pas garder ce projet de loi en suspens pendant plus d'un an. J'ai déjà participé à des négociations de traité qui ont été paralysées pendant plusieurs années, certaines pendant presque cent ans. Le temps est venu pour le troisième palier de gouvernement et le gouvernement fédéral d'aller de l'avant.

Nous ne pouvons pas le laisser en suspens. La question doit être traitée pour que vous puissiez faire votre travail et négocier de bonne foi. Je vous remercie tous de vos exposés. Nous tiendrons compte de toutes vos remarques et communiquerons avec vous de nouveau.

Le sénateur Tkachuk: Madame la présidente, est-ce que cela veut dire que nous ne pourrons pas discuter de la manière dont nous traiterons de la question? Avez-vous déjà pris cette décision?

La présidente: Nous en discuterons à huis clos.

Le sénateur Tkachuk: Vous avez clairement exprimé votre position. À quoi bon en discuter?

La présidente: Nous allons en discuter.

Le sénateur Tkachuk: Vous avez déjà donné votre point de vue.

La présidente: J'ai réagi à votre remarque.

Merci, messieurs. C'était un plaisir de vous écouter. Nous allons maintenant nous réunir à huis clos.

M. Anderson: Peut-on demander si nos propositions sont acceptées comme témoignage devant le comité?

La présidente: Vos exposés ont été déposés et seront pris en considération.

M. Anderson: Nous sommes en train de faire traduire nos textes en français. Nous les soumettrons au comité dès qu'ils seront prêts. Notre député a accepté de nous aider à cet égard.

La présidente: Cette partie de la séance est maintenant terminée. Nous continuons à huis clos.

La séance se poursuit à huis clos.

OTTAWA, Wednesday, May 28, 2003

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, to which was referred Bill C-6, to establish the Canadian Centre for the Independent Resolution of First Nations Specific Claims to provide for the filing, negotiation and resolution of specific claims and to make related amendments to other acts, met this day at 6:30 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Thelma Chalifoux (Chairman) in the Chair.

[English]

The Chairman: Welcome to the Aboriginal Room of the Senate. Tonight we are addressing Bill C-6, which is an act to establish the Canadian Centre for the Independent Resolution of First Nations Specific Claims, and to make related amendments to other acts.

I would like to welcome the witnesses from the Atlantic Policy Congress of First Nation Chiefs. Please proceed.

Chief Jean Guy Cimon, Executive Member, Atlantic Policy Congress of First Nation Chiefs: Honourable senators, on behalf of the Atlantic Policy Congress of First Nation Chiefs Secretariat I would like to say that we are pleased to have the opportunity to share some of our knowledge, thoughts and concerns about the Specific Claims Resolution Act.

We understand the members of this Senate committee have been given the responsibility to not only hear concerns from the public about this new law, but also to amend the act to address concerns raised with provisions of the act.

It is for this reason that we are participating in this process, not only to share our thoughts and concerns with the Specific Claims Resolution Act but also to offer recommendations to change critical dispositions and provisions of the act we feel will essentially address our concerns.

The Atlantic Policy Congress of First Nation Chiefs Secretariat is a policy research and advocacy organization whose members include 34 of the Mi'Kmaq, Maliseet and Passamaquoddy First Nation chiefs of the four Atlantic Provinces and the Gaspé region of Quebec, including Eastern Maine. The population of the Mi'Kmaq, Maliseet and Passamaquoddy in the Wabanaki territory is approximately 30,000 people. Of the 34 Mi'Kmaq, Maliseet and Passamaquoddy communities, 15 have a population of 500 people or less; 10 communities have a population between 500 and 1,000 people; and nine communities have a population of between 1,000 to 3100 people.

When we presented to the standing committee of the House of Commons on this bill in November 2002, we outlined some crucial figures on the rate of settlement of claims in our region to highlight the inadequacy of the current system. The rate has not changed since then, unfortunately, and still relevant for today's hearing. Since the imposition of the Specific Claims Policy in 1973, Atlantic First Nations have submitted approximately 58 specific claims. Of the 58 specific claims

OTTAWA, le mercredi 28 mai 2003

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, à qui a été renvoyé le projet de loi C-6, constituant le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des Premières nations en vue de permettre le dépôt, la négociation et le règlement des revendications particulières, et modifiant certaines lois en conséquence, se réunit aujourd'hui à 18 h 30 pour examiner le projet de loi.

Le sénateur Thelma J. Chalifoux (présidente) occupe le fauteuil.

[Traduction]

La présidente: Bienvenue à la salle des peuples autochtones. Ce soir, nous examinons le projet de loi C-6, constituant le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des Premières nations et modifiant certaines lois en conséquence.

Je souhaite la bienvenue aux délégués du Congrès des chefs des Premières nations de l'Atlantique. Je vous cède la parole.

Le chef Jean Guy Cimon, membre exécutif du Congrès des chefs des Premières nations de l'Atlantique: Honorables Sénateurs, je tiens à déclarer, au nom du Secrétariat du Congrès des chefs des Premières nations de l'Atlantique, que nous sommes heureux de pouvoir partager avec vous nos connaissances, nos réflexions et nos préoccupations au sujet de la Loi sur le règlement des revendications particulières.

Les membres du comité sénatorial sont chargés non seulement d'entendre les préoccupations du public au sujet de cette nouvelle loi, mais aussi de l'amender en réponse aux préoccupations qu'elle pourrait soulever.

C'est pour cette raison que nous participons au processus, non seulement pour exposer nos idées et nos préoccupations au sujet de la Loi sur le règlement des revendications particulières, mais aussi pour recommander des changements à certaines dispositions cruciales de la loi qui, à notre avis, répondront à nos préoccupations.

Le Secrétariat du Congrès des chefs des Premières nations de l'Atlantique est un organisme de recherche et de revendication regroupant 34 chefs des Premières nations micmaque, malécite et de Pescomody des quatre provinces atlantiques et de la région de Gaspé, au Québec, y compris l'est du Maine. Le territoire Wabanaki compte environ 30 000 membres des nations micmaque, malécite et de Pescomody. De ces 34 collectivités, 15 ont une population de 500 personnes ou moins, 10 ont une population entre 500 et 1 000 personnes et neuf collectivités comptent entre 1 000 et 3 100 personnes.

Dans la présentation que nous avons livrée au comité permanent de la Chambre des communes sur ce projet de loi, en novembre 2002, nous avons exposé quelques statistiques cruciales sur le taux de règlement des revendications dans notre région, afin de mettre en évidence les lacunes du système actuel. Malheureusement, ce taux est resté le même et ces statistiques restent valables encore aujourd'hui. Depuis l'imposition de la politique sur les revendications particulières, en 1973, les

within the system 26 claims are "under review," five are "under negotiation," 27 are classified as "other," and 10 have been settled. Based on preliminary statistics, we understand that approximately 23,000 acres of reserve land were unlawfully undertaken in our region. The current reserve land base left after these illegal undertakings is approximately 34,376.58 hectares.

We are quite distressed with the rate at which claims are being settled in the Atlantic. Of the 58 claims submitted in the Atlantic since 1973, only 10 have been settled. It took 30 years to settle 10 claims. At this rate, the claims in the Atlantic will not be settled for another 150 years, and this is totally unacceptable.

In one instance in the Atlantic, a claim submitted in 1982 over the unlawful taking of 248 acres of land an agreement was finally reached 20 years later in November 2002.

These statistics do not include the potential number of specific claims not yet submitted into the system. According to the Treaty Aboriginal Rights and Research Centre, TARR centre in Nova Scotia, there are potentially 35 more claims ready for submission within Nova Scotia alone, and at least 35 in New Brunswick, as well as others in other provinces.

We provide you with these statistics because it has relevance to the Aboriginal burdens being imposed on our small First Nation communities in particular. We have a huge stake in making sure specific claims are settled in a fair, just and equitable manner. We have the fastest growing population in Canada and a high percentage, 70 per cent, on reserve and, yet our land base is decreasing.

On a more positive note, we have treaties, treaty rights, Aboriginal title and Aboriginal rights, and such are safeguarded by section 35 of the Constitution Act, 1982.

In the spirit of protecting our rights, we wish to note to the committee that the chiefs' submissions to the standing Senate committee is not to be construed as meaningful consultation as justification for infringement of the Aboriginal and treaty rights of Mi'Kmaq, Maliseet and Passamaquoddy Nations.

In 1998, after years of cooperative work, First Nations and Canada, via the Assembly of First Nations, released a joint task force report, which provided a cooperative basis for a truly independent body dealing with specific claims. In fact, the joint task force outlined a jointly appointed commission and tribunal that provided for the effective, fair and expeditious resolution of all claims within a reasonable fiscal framework.

Premières nations de l'Atlantique ont présenté environ 58 revendications particulières sous ce régime. De ce nombre, 26 revendications sont «à l'étude», 5 sont «en cours de négociation», 27 ont été classées dans la catégorie «autres» et 10 revendications ont été réglées. En nous basant sur les statistiques préliminaires, nous estimons qu'environ 23 000 acres de terre de réserve ont été prises illégalement dans notre région. La superficie de terre de réserve qui reste après ces prises illégales est d'environ 34 376,58 hectares.

Le taux de règlement des revendications dans la région Atlantique nous plonge dans le désarroi. Seulement 10 des 58 revendications présentées dans la région Atlantique depuis 1973 ont été réglées. Il a fallu 30 ans pour régler 10 revendications. À ce rythme, les revendications de la région Atlantique n'auront pas été réglées avant 150 ans, ce qui est tout à fait inacceptable.

Dans la région de l'Atlantique, une revendication relative à la dépossession illégale de 248 acres de terre, présentée en 1982, a finalement été réglée en novembre 2002, 20 ans plus tard.

Ces statistiques n'incluent pas le nombre de revendications particulières qui n'auraient pas été encore présentées sous ce régime. Selon le Centre de recherche sur les droits ancestraux et issus de traités (CRDAIT) de la Nouvelle-Écosse, 35 nouvelles revendications pourraient être présentées pour le seul territoire de la Nouvelle-Écosse et au moins 35 autres au Nouveau-Brunswick, sans compter les autres provinces.

Nous vous présentons ces statistiques parce qu'elles illustrent le fardeau imposé aux peuples autochtones et, en particulier, à nos petites collectivités de Premières nations. Nous devons nous assurer que les revendications particulières sont réglées de façon juste, honnête et équitable car, pour nous, cet enjeu est colossal. Notre population présente le taux de croissance le plus élevé au Canada et vit en réserve dans une large proportion — 70 p. 100 —; or, notre assise territoriale diminue.

Sur une note plus positive, signalons que nous avons des traités, des droits issus des de traités, des titres et des droits autochtones, protégés par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Par souci de protéger nos droits, nous voulons faire remarquer que les présentations des chefs au comité sénatorial ne doivent pas être interprétées comme une consultation significative, une justification pour porter atteinte aux droits autochtones et aux droits des traités des Premières nations Micmac, Malécite et Pescomody.

En 1998, après des années de travail en collaboration, les Premières nations et le Canada, par l'entremise de l'Assemblée des premières nations, ont produit un rapport de groupe de travail mixte établissant, dans un esprit de collaboration, l'assise permettant la création d'une entité véritablement indépendante chargée d'étudier les revendications particulières. Le groupe de travail mixte proposait l'établissement d'une commission et d'un tribunal dont les membres seraient nommés par les deux parties et qui permettraient une résolution rapide, juste et efficace de toutes les revendications à l'intérieur d'un cadre financier raisonnable.

These claims involve legal obligations arising from the past federal dealings with First Nations. A large backlog of more than 500 claims exists. The backlog continues to grow every year, along with the federal government's contingent liabilities. First Nation communities continue to suffer from the ongoing inability to access land and assets that are rightfully theirs. The Government of Canada's Specific Claims Policy is intended to resolve claims arising from breach of the Crown's lawful obligations through negotiation.

Bill C-6, known as the Specific Claims Resolution Act, does not create an independent and impartial body designed to clear up the huge backlog of claims. The conflict of interest in having Canada decide claims against itself remains and it is entrenched in legislation.

It is the view of our chiefs that Canada's Specific Claims Resolution Act does not retain the basic element of the joint task force bill. Today, Canada's Specific Claims Resolution Act would create a system that is worse. At least today, the Indian Claims Commission, ICC, exists and allows all claimants to obtain a public investigation, a report and a non-binding recommendation.

Although there have been several initiatives to set up an independent, effective system to resolve these claims, the most promising one is in the joint task force report of 1998. This was a product of discussion between officials from the Assembly of First Nations and from the federal government. In a spirit of partnership, each side found ways to address the concerns raised by the other. The result of those discussions was the detailed and technically sound bill for a system to resolve specific claims.

This joint task force bill proposed a jointly appointed commission and tribunal that provided for the effective, fair and expeditious resolution of all claims within the reasonable fiscal framework.

Under Bill C-6, the federal government retains its domination over the system. It does not create an independent and impartial body designed to clear up the huge backlog of claims. Instead, the bill enables the government to closely control the pace of settlements and decisions. Access to the tribunal is severely limited, appointments are at the unilateral discretion of the Government of Canada for short terms, and the federal government is rewarded for delaying the settlement of claims. Claims are treated as a matter of discretionary spending that must be tightly controlled, rather than as legal debt or liabilities. The conflict of interest in having Canada decide against itself remains, and is entrenched in the legislation.

Ces revendications impliquent des obligations juridiques issues d'ententes conclues par le passé entre le gouvernement fédéral et les Premières nations. Un important arriéré de plus de 500 revendications s'est accumulé et augmente d'année en année, tout comme le passif éventuel du gouvernement fédéral. Les communautés des Premières nations demeurent victimes de leur incapacité de jouir des terres et des actifs qui leur reviennent légitimement. La politique sur les revendications particulières du gouvernement du Canada vise à résoudre, par voie de négociation, les revendications liées aux manquements aux obligations légales de la Couronne.

Le projet de loi C-6, la Loi sur le règlement des revendications particulières, ne constitue pas une entité indépendante et impartiale destinée à résoudre l'énorme arriéré de revendications. En se posant comme juge et partie dans le règlement des revendications, le gouvernement perpétue le conflit d'intérêts en l'enchâssant dans la loi.

Nos chefs estiment que la Loi sur le règlement des revendications particulières ne maintient pas le principe essentiel du projet de loi proposé par le groupe de travail mixte. Telle qu'elle est proposée, cette loi crée un système encore pire. Au moins, avec l'actuelle Commission des revendications des Indiens (CRI), toutes les revendications font l'objet d'une enquête publique, d'un rapport et d'une recommandation non exécutoire.

On a tenté à plusieurs reprises d'établir un système indépendant et efficace pour résoudre ces revendications. L'initiative la plus prometteuse à cet égard est exposée dans le rapport produit par le groupe de travail mixte en 1998. Cette option était le fruit de discussions entre les représentants de l'Assemblée des premières nations et du gouvernement fédéral. Chaque partie s'était efforcée de tenir compte des préoccupations de l'autre, dans un esprit de partenariat. Ces discussions ont abouti à un projet de loi détaillé et techniquement valable sur la création d'un système apte à résoudre les revendications particulières.

Le groupe de travail mixte proposait l'établissement d'une commission et d'un tribunal dont les membres seraient nommés par les deux parties et qui permettraient une résolution rapide, juste et efficace de toutes les revendications à l'intérieur d'un cadre financier raisonnable.

Avec le projet de loi C-6, le gouvernement fédéral conserve la mainmise sur le système. Il ne crée pas une entité indépendante et impartiale destinée à résoudre l'énorme arriéré de revendications. Au contraire, le projet de loi permet au gouvernement de contrôler étroitement le rythme des règlements et les décisions. L'accès au tribunal est très restreint, le gouvernement du Canada a toute liberté de désigner les membres de l'organisme pour des mandats de courte durée et trouve avantage à retarder les règlements. Loin d'être considérées comme une dette ou une responsabilité légale, les revendications y sont assujetties à des dépenses discrétionnaires qui doivent être étroitement contrôlées. Le gouvernement du Canada demeure juge et partie et perpétue ce conflit d'intérêts dans la loi.

In fact, Bill C-6 would create a system that is worse than the current system, which at least allows all claimants to obtain a public investigation, a report and a non-binding recommendation on their claim from the ICC. Bill C-6 does not allow this independent public review for claims above the cap.

The approach of the joint task force was to build on the definition in the official federal policy statement, "Outstanding Business", 1982, with a modest expansion in light of case law over the past decades. Bill C-6 narrows the definition of claims compared even to current federal policy. It excludes obligations arising under treaties or agreements that do not deal with land and assets; unilateral federal undertakings to provide lands or assets; and claims based on laws of Canada that were originally United Kingdom statutes or royal proclamations.

Bill C-6 also adds a list of claims that cannot be filed. These include claims less than 15 years old; claims based on land claims agreements entered into from 1974 onwards; claims based on an agreement listed in the schedule to the bill; claims concerning the delivery of funding or programs related to policing, regulatory enforcement, corrections, education, health, child protection or social assistance or similar public programs or services; claims based on an agreement that provides for another mechanism for the resolution of dispute; and claims based on Aboriginal rights or title.

The joint task force placed no limit on the size of individual claims that could be brought to the tribunal. Bill C-6 denies access to all claims over a cap, which is set out at \$7 million. The amount can be lowered as well as raised. Our chiefs expect that the clear majority of claims will be worth above the cap. Federal projections to the contrary seem to underestimate the value of claims. Today, the ICC says that of the 120 specific claims with which they have dealt, only three were worth less than \$7 million.

The Atlantic Policy Congress of First Nation Chiefs has reviewed the joint task force report of 1998 and believes the model built into the joint task force report of 1998 shows what can and should be done in constructive and positive spirit. The Atlantic Policy Congress of First Nation Chiefs calls on the federal government to return to the substance and spirit of the joint task force report and resolve any remaining issues in the spirit of partnership, fairness and justice.

New legislation needs to be created, which includes a generally independent and effective system to resolve specific claims. We recommend to you here, today, to consider a more constructive approach. It would ensure that Canada's unpaid lawful

En réalité, le projet de loi C-6 créerait un système pire que le régime actuel: au moins, celui-ci fait en sorte que toutes les revendications fassent l'objet d'une enquête publique, d'un rapport et d'une recommandation non exécutoire.

L'approche adoptée par le groupe de travail mixte consistait à travailler à partir de la définition formulée dans l'énoncé de politique fédéral officiel — le document intitulé «Dossier en souffrance,» publié en 1982 —, en y apportant un modeste élargissement à la lumière de la jurisprudence accumulée au cours des dernières décennies. Le projet de loi C-6 resserre la définition de revendication, même en comparaison de la politique fédérale actuelle. Celle-ci exclut les obligations issues des traités ou des accords qui ne concernent pas les terres et les actifs, les engagements à fournir des terres et des actifs pris unilatéralement par le gouvernement fédéral et les revendications fondées sur les lois du Canada issues de lois du Royaume-Uni ou de proclamations royales.

Le projet de loi C-6 ajoute également une liste de revendications qui ne peuvent être déposées: revendications de moins de 15 ans, revendications fondées sur les accords de revendication territoriale entrés en vigueur depuis 1974, revendications fondées sur un accord inscrit à l'Annexe au projet de loi, revendications concernant une aide financière ou la mise en œuvre de programmes concernant le maintien de l'ordre, l'exécution de la réglementation, les services correctionnels, l'éducation, la santé, la protection des enfants, l'aide sociale ou des programmes ou services publics semblables, revendications fondées sur un accord prévoyant un autre mécanisme de résolution des différends et revendications fondées sur les droits ou titres autochtones.

Le groupe de travail mixte n'a pas limité l'importance financière des revendications qui pourraient être présentées au tribunal. Le projet de loi C-6 limite le niveau d'indemnité des revendications à 7 millions \$. Le montant peut être réduit ou haussé. Nos chefs prévoient que la grande majorité des revendications dépassera cette limite. En prévoyant le contraire, le gouvernement fédéral semble sous-estimer la valeur des revendications. La CCI indique que seulement 3 des 120 revendications particulières qui lui ont été présentées représentaient une somme de moins de 7 millions \$.

Après avoir examiné le rapport du groupe de travail mixte de 1998, le Congrès des chefs des Premières nations de l'Atlantique estime que le modèle proposé dans ce rapport nous indique ce qui peut et doit être fait dans un esprit positif et constructif. Le Congrès invite le gouvernement à revenir à l'essentiel et à l'esprit de ce rapport et à régler les questions en suspens dans un esprit de partenariat, d'équité et de justice.

Nous devons créer un nouveau texte de loi prévoyant un mécanisme de résolution des revendications particulières qui soit globalement indépendant et efficace. Nous vous demandons, aujourd'hui, d'adopter une approche plus constructive, qui ferait obligations to First Nations communities are realized. The federal government would live up to its general commitment to fiscal responsibility and debt reduction.

First Nations communities would achieve both justice and the practical means to promote their economic and social development. Non-First Nations businesses would benefit from the increased spending and investments from First Nations. The ongoing source of dispute over the past would be removed, fostering an atmosphere for joint cooperative efforts at building a better future for all First Nations.

The promise of the federal government in the Red Books would be fulfilled, and the government could create a legacy in this area that would benefit First Nations and all Canadians, and serve as a model for the international community in resolving unpaid debt to Aboriginal people.

The Atlantic Policy Congress of First Nation Chiefs would like the federal Government of Canada to seize the opportunity to work together on creating a new bill aimed truly at providing a just, speedy and fair settlement of outstanding federal legal obligations.

The Specific Claims Resolution Act will merely continue the wrong that has been committed for over a century by imposing additional inappropriate systems and regimes on people. Instead, the government should be working with First Nations and concentrating on how to remedy the damage done and support First Nations governmental development.

Was there a meaningful consultation on this bill? The short answer is "no."

We encourage this committee to engage in a meaningful discussion and consultation about what really works — in terms of both strategies and priorities — to achieve a mutually positive result, but mostly for the benefits of First Nations people. We do not wish to spend any more time than is necessary in pointing out the flaws in Bill C-6. We would like to move on to our recommendations.

Our primary recommendation is to withdraw the bill. On September 18, 2002, the Atlantic Policy Congress of First Nation Chiefs passed a motion unanimously calling on the federal government to extensively redraft the Specific Claims Resolution Act to secure the joint task force elements of the bill. Our chiefs also challenged the federal government to fulfil its fiduciary obligation to First Nations by withdrawing its Specific Claims Resolution Act in its current form and return to the joint process of drafting as upheld in the joint task force model. Our position is consistent with the position put forward by the Assembly of First Nations and other First Nations groups across Canada.

en sorte que le Canada s'acquitte de ses obligations légitimes impayées à l'égard des communautés des Premières nations et respecte l'engagement qu'il a pris d'assumer ses responsabilités financières et de réduire la dette.

Les communautés des Premières nations obtiendraient justice et disposeraient des moyens concrets nécessaires pour promouvoir leur développement économique et social. Les entreprises n'appartenant pas aux membres des Premières nations bénéficieraient d'une augmentation des dépenses et des investissements des Premières nations. L'élimination des vieilles pommes de discorde nous permettrait d'envisager un avenir plus prometteur pour toutes les Premières nations, dans un esprit de coopération.

La promesse faite par le gouvernement fédéral dans les livres Rouges serait réalisée et le gouvernement créerait un antécédent en cette matière, qui bénéficierait aux Premières nations et à tous les Canadiens et servirait de modèle pour la communauté internationale dans le règlement des dettes envers les peuples autochtones.

Le Congrès des chefs des Premières nations de l'Atlantique souhaite que le gouvernement fédéral du Canada saisisse l'occasion qui se présente d'élaborer ensemble un nouveau projet de loi dont le véritable objectif serait le règlement juste, rapide et équitable des engagements légaux non payés par le gouvernement fédéral.

La Loi sur le règlement des revendications particulières ne fera que perpétuer un tort vieux de plus d'un siècle en imposant des mécanismes et des régimes inadéquats. Le gouvernement devrait plutôt travailler avec les Premières nations à réparer les torts et à soutenir le développement gouvernemental des Premières nations.

A-t-on mené une véritable consultation dans l'élaboration de ce projet de loi? Simplement, la réponse est «non».

Nous invitons le comité à tenir des discussions et des consultations significatives sur ce qui fonctionne vraiment — en termes de stratégies et de priorités — pour atteindre un résultat profitant aux deux parties, mais surtout aux peuples des Premières nations. Nous ne voulons pas consacrer plus de temps que nécessaire à souligner les failles du projet de loi C-6. Nous allons maintenant présenter nos recommandations.

Notre principale recommandation est de retirer le projet de loi. Le 18 septembre 2002, le Congrès des chefs des Premières nations de l'Atlantique a adopté unanimement une motion demandant au gouvernement fédéral de remanier complètement la Loi sur le règlement des revendications particulières afin d'y intégrer les éléments du rapport du groupe de travail mixte. Nos chefs ont aussi enjoint le gouvernement fédéral de s'acquitter de ses obligations fiduciaires envers les Premières nations en retirant la loi sous sa forme actuelle et d'adopter le processus de rédaction conjointe prévu dans le modèle du groupe de travail mixte. Notre position est conforme à celles de l'Assemblée des premières nations et d'autres groupes de Premières nations du Canada.

Our primary recommendation is to withdraw this bill. However, we are also aware the Senate standing committee has an opportunity to make changes to the bill. We would also like to offer some suggestions for changes.

First, we recommend changes be made to Bill C-6 that are consistent with the recommendations agreed upon in the 1998 joint task force report. Otherwise, to move forward with the current bill we know will compromise the ability to resolve claims in an expeditious, fair and impartial manner.

Second, we recommend that the conflict of interest provision within the bill be removed. The independence of the commission and tribunal could be undermined by the retention of unilateral federal authority over appointments and the processing of claims.

Third, we recommend that appointments to the commission and tribunal be made jointly by both the federal government and First Nations. Otherwise, it will be a conflict of interest for the minister charged with defending the Crown to be given sole discretion to make appointments to a body that will be hearing the claims. In the current bill, there is no provision for direct First Nations input.

Fourth, we recommend that effective and specific timelines be provided under the commission process. In the current bill, there are far too many opportunities for federal delay built into the process. This bill has been characterized as "institutionalizing" delay.

Fifth, we recommend that the financial cap provision within the existing bill be removed. Bill C-6 appears to be worse than the current process whereby a commission of inquiry is available to all claims that are rejected by the government, regardless of potential monetary value. Under the bill, First Nations will be required to waive federal liability over \$7 million to access the tribunal. Even the Minister of Indian Affairs and Northern Development agreed, when he made his submission to this body on May 6, that he wishes that there were more flexibility in relation to the cap because it would make for a stronger tribunal.

Sixth, we recommend that the definition of a specific claim be defined to include claims arising from specific pre-Confederation treaty provisions. Under the current bill, the definition for a specific claim has been narrowed from the existing policy. Claims arising from specific treaty provisions are now to be restricted to land claims and not those relating to our rights or to the water.

Seventh, we recommend that the bill be amended to provide for a substantial long-term financial commitment. Under the current bill, it is more about limiting federal liability than about settling claims. It offers little or no hope to address the growing backlog in specific claims in the foreseeable future. Notre principale recommandation est le retrait du projet de loi. Cependant, puisque le comité sénatorial permanent a la possibilité d'amender le projet de loi, nous aimerions apporter quelques suggestions de changements.

Premièrement, nous recommandons que les amendements apportés au projet de loi C-6 soient conformes aux recommandations du rapport du groupe de travail mixte de 1998. Aller de l'avant avec le projet de loi actuel ne pourra que compromettre la résolution rapide, juste et impartiale des revendications.

Deuxièmement, nous recommandons le retrait de la disposition introduisant un conflit d'intérêts. Maintenir le pouvoir unilatéral du gouvernement fédéral sur les nominations et le traitement des revendications ne pourra que miner le caractère indépendant de la commission et du tribunal.

Troisièmement, nous recommandons que la nomination des membres de la commission et du tribunal soit assurée conjointement par le gouvernement fédéral et les Premières nations. Autrement, il y aura conflit d'intérêts si le ministre défendant la Couronne est le seul à détenir le pouvoir discrétionnaire de nommer les membres d'une entité chargée d'entendre les revendications. Le projet de loi actuel ne prévoit pas la participation directe des Premières nations.

Quatrièmement, nous recommandons que le traitement des revendications par la commission soit assujetti à un échéancier précis et efficace. Le projet de loi actuel offre beaucoup trop d'occasions au gouvernement fédéral de retarder le processus. On pourrait dire que le projet de loi «institutionnalise» ces retards.

Cinquièmement, nous recommandons le retrait de la limite appliquée au niveau d'indemnité des revendications. Le projet de loi C-6 apparaît pire que le processus actuel, qui prévoit le recours à une commission d'enquête pour les revendications qui ont été refusées par le gouvernement, sans égard à leur valeur monétaire potentielle. En vertu du projet de loi, les Premières nations ne pourront s'adresser au tribunal sans renoncer à la responsabilité fédérale de plus de 7 millions \$. Même le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a convenu, lors de sa comparution devant le comité, le 6 mai, qu'il souhaitait une plus grande souplesse dans la limite du niveau d'indemnité, car cela renforcerait l'autorité du tribunal.

Sixièmement, nous recommandons que la définition de «revendication particulière» comprenne les revendications issues de dispositions formelles de traités antérieurs à la Confédération. Le projet de loi actuel resserre la définition de «revendication particulière» par rapport à la politique actuelle. Les revendications issues de dispositions formelles des traités se limitent aux revendications territoriales et non à celles qui concernent nos droits ou les ressources en eau.

Septièmement, nous recommandons que le projet de loi soit amendé afin de prévoir une assistance financière substantielle à long terme. Le projet de loi C-6 vise plutôt à restreindre la responsabilité du gouvernement fédéral qu'à régler les revendications. Il laisse bien peu d'espoir d'éliminer l'arriéré sans cesse grandissant des revendications dans un avenir prévisible.

Eighth, we recommend that the structures and procedures for the proposed bill be more flexible. Under the current bill, structures and procedures are more narrowly prescribed than the flexibility recommended by the joint task force and would be made more inflexible by federal regulations not yet seen but under development.

Ninth, we recommend that provisions be added to the bill that allow for a joint review of the process. Under the current bill, that power is left to the discretion of the minister.

Tenth, we recommend that the current bill be withdrawn and be amended to include the recommendations we have just outlined. Currently, our First Nations do not believe the bill is consistent with the high standards of conduct required of a fiduciary. The federal government currently decides internally whether specific claims are valid. Compensation is determined through negotiations, with a high level of federal control over the rules being applied. The government is, from our perspective, in conflict of interest because it is both the defendant and the adjudicator.

In conclusion, we wish to reiterate a statement made by Minister Nault during these hearings, where he said:

The Specific Claims Resolution Act, like these other initiatives, is about fairness for First Nations people. It is about listening to them and hearing what they say, and about keeping promises and recognizing our responsibilities as legislators and acting on those responsibilities. It is also about building respect among us and trust relationships, so that First Nations can enjoy a quality of life that other Canadians take for granted.

We want to remind committee members that we are here today calling for the withdrawal of this bill precisely because our trust was betrayed by our federal partners who sat with us and co-drafted the joint task force report ended up ignoring it. We hope that through this process, the senate committee members will be able to reinstate and uphold the joint task force report.

We will be pleased to answer any questions you may have.

Senator Stratton: Gentlemen, I appreciate your presentation because it is the first one that has put forward credible alternatives. You have outlined the options and it is appreciated. I believe that all of us at this table have realistic concerns that must be dealt with.

Part of our concern is that we think that the government is pushing for this bill and will push it through despite the fact that you and others would like the bill to be withdrawn. Coming from that perspective and reality, you always have to look at what is achievable by us, as a senate committee, to help you in your endeavours to make this more responsive to the JTF report,

Huitièmement, nous recommandons un assouplissement des structures et des procédures proposées dans le projet de loi. Elles n'offrent pas la souplesse recommandée par le groupe de travail mixte et deviendront encore plus rigides dans les règlements que le gouvernement fédéral élabore présentement.

Neuvièmement, nous recommandons l'ajout de dispositions prévoyant un examen conjoint du processus. Dans le projet de loi C-6, ce pouvoir est laissé à la discrétion du ministre.

Dixièmement, nous recommandons que le projet de loi soit retiré afin qu'on y inclue les recommandations que nous venons de présenter. Les Premières nations que nous représentons ne croient pas que ce projet de loi respecte les normes de conduite élevées requises d'un fiduciaire. Le projet de loi C-6 laisse au gouvernement fédéral la tâche de décider lui-même de la validité des revendications particulières. La compensation y est déterminée par voie de négociation, le gouvernement fédéral détenant des pouvoirs considérables quant aux règles qui s'appliquent. Le gouvernement nous paraît donc en conflit d'intérêts, en tant que juge et partie.

Pour conclure, nous désirons rappeler une déclaration faite par le ministre Nault au cours des audiences du comité:

La Loi sur le règlement des revendications particulières, comme les autres lois, représente l'équité pour les Autochtones. Nous devons les écouter et entendre ce qu'ils nous disent au sujet du respect de nos promesses, de la reconnaissance de nos responsabilités et du besoin de les assumer pleinement. Nous devons susciter un respect mutuel et établir des relations de confiance afin que les Autochtones puissent jouir de la qualité de vie que tous les autres Canadiens et Canadiennes tiennent pour acquise.

Nous tenons à rappeler aux membres du comité que nous sommes ici aujourd'hui pour demander le retrait de ce projet de loi précisément parce que notre confiance a été trahie par nos partenaires fédéraux qui, après avoir discuté et rédigé avec nous le rapport du groupe de travail mixte, n'en ont pas tenu compte par la suite. Nous espérons que, par le biais des présentes consultations, les membres du comité pourront rétablir et maintenir les principes mis de l'avant par le rapport du groupe de travail mixte.

Nous répondrons maintenant à vos questions avec plaisir.

Le sénateur Stratton: Messieurs, j'apprécie votre présentation, car c'est la première à proposer des solutions crédibles. Vous nous avez présenté des options et nous l'apprécions. Je crois que tous ceux qui sont assis à cette table ont des préoccupations réalistes qui doivent être considérées.

Nous nous inquiétons notamment du fait que le gouvernement semble exercer des pressions pour que ce projet de loi soit adopté et qu'il continuera de le faire malgré que vous-mêmes et d'autres intervenants souhaiteraient qu'il soit retiré. Dans cette perspective, vous devez tenir compte de ce que nous pouvons faire, en tant que comité sénatorial, pour vous aider dans votre which I think is critical. Again, I thank you for your recommended amendments, as it were.

Perhaps we could put together a grouping of amendments that would address not all but some of your concerns — for example, the \$7-million cap, which is a problem in dealing with this issue. In respect of the long-term financial commitment on the part of the Government of Canada, the time frames are totally unrealistic. There is no end to it. It could be three, five or seven years down the road.

Furthermore, the appointment process to the commission itself needs to be addressed. Coming from the Prairies, I recall that when we redid the Wheat Board Act, whereby there were elected members from the Prairie farmers appointed to the board for the first time. Why could that not happen in this case, for example?

Those are some of the examples. If we were to come forward with some such amendments, do you think that would be sufficient as a first step so that we could live with this bill and move on?

Mr. Cimon: I think so. If there were some changes, we would be able to live with the bill.

Senator Stratton: You had quite a shopping list. Of course, there are two kinds of shopping lists — a wish list and must-have list. I would appreciate it if you could boil it down to what you feel is essential. In other words, what you feel you must have so that you would be able to live with this measure.

What would be on that must-have list? You do not have to answer today but I would appreciate your thinking about it and getting back to us, if you could.

Senator St. Germain: The Senate has made some good amendments to certain pieces of legislation that have gone through. We are dealing with Bill C-6, which will be followed by Bill C-7 and other pieces of proposed legislation.

The AFN has said that we should just kill the bills and not amend them. Do we have a clear position from the Aboriginal community across the country in this respect? Should we work toward not accepting the bill in any way, shape or form? Should we work toward amendments, as you have proposed?

It is a bit confusing to us. I am in the opposition but, in the same breath, I would like to think that we could work in a non-partisan way in the Senate for the benefit of the Aboriginal community.

Would you comment on whether you are asking us to put certain pressures, if we can, on the minister to withdraw the legislation in its entirety or should we seriously consider amending démarche pour harmoniser davantage ce projet de loi avec les principes du rapport du groupe de travail mixte, ce qui, à mon sens, est crucial. Encore une fois, je vous remercie d'avoir présenté vos recommandations.

Peut-être pourrions-nous regrouper des amendements susceptibles d'apaiser une partie du moins de vos inquiétudes — la limite de 7 millions \$, par exemple, qui pose problème. En ce qui concerne l'engagement financier à long terme du gouvernement du Canada, l'échéancier est tout à fait irréaliste. La période d'engagement n'a pas de fin: elle pourrait durer trois, cinq ou sept ans.

De plus, le processus de nomination de la Commission ellemême doit être modifié. Je suis originaire des Prairies et je me souviens que nous avions remanié la Loi sur la Commission canadienne du blé, en y incluant, pour la première fois, une disposition prévoyant la nomination d'agriculteurs des Prairies à la Commission. Pourquoi ne ferions-nous pas la même chose dans ce cas-ci?

Ce ne sont que des exemples. Si nous devions proposer ce type d'amendements, pensez-vous que cela suffirait comme première étape et que nous pourrions nous accommoder de ce projet de loi et l'améliorer par la suite?

Le chef Cimon: Je pense que oui. Si on y apportait des changements, je pense que nous pourrions nous accommoder de ce projet de loi.

Le sénateur Stratton: Vous aviez toute une liste de recommandations. Il est entendu qu'il existe deux types de recommandations: celles qui concernent des éléments souhaitables et les autres, qui sont les exigences incontournables. J'aimerais que vous la réduisiez à l'essentiel. Autrement dit, quelles sont les conditions essentielles qui rendraient le projet de loi acceptable à vos yeux?

Quelles demandes inscririez-vous sur une liste de conditions essentielles? Vous n'avez pas à la produire aujourd'hui, mais j'aimerais que vous y pensiez et que vous reveniez nous la présenter, si vous le pouvez.

Le sénateur St. Germain: Le Sénat a apporté des amendements valables à certains textes de loi qui ont été adoptés. Nous examinons aujourd'hui le projet de loi C-6, qui sera suivi du projet de loi C-7 et d'autres encore.

L'Assemblée des premières nations a indiqué qu'il fallait éliminer les projets de loi et non les amender. Les Premières nations du pays ont-elle adopté une position claire à ce sujet? Devrions-nous nous efforcer de faire retirer ce projet de loi, quelle qu'en soit la forme? Ou devrions-nous essayer d'y apporter des modifications, comme ceux que vous avez proposés?

C'est un peu déroutant. Je suis dans l'opposition mais, en même temps, j'aime à penser que le Sénat est capable d'œuvrer de façon non partisane pour le bien de la collectivité autochtone.

Pouvez-vous préciser si vous nous demandez d'exercer des pressions, dans la mesure du possible, pour que le ministre retire simplement le projet de loi ou devrions-nous plutôt envisager it? The government has been quite reasonable in working on Aboriginal issues. We have recently dealt with Bill C-10B on cruelty to animals, with which I am sure you are familiar and which could negatively affect our Aboriginal communities. The government has worked with us on that measure.

This is not a trap. I am just asking you right out front how you would like us to proceed.

Mr. John G. Paul, Executive Director, Atlantic Policy Congress of First Nation Chiefs: Only time will tell when it comes to who says what and what will actually occur in the Senate and in the House. Our big issue is that the bill is flawed from its thinking point.

The main problem goes back to the joint task force, where people spent a great deal of time and effort working for years — not just weeks or months but years. There were legal people from across the country working with lawyers from Justice, Indian Affairs and Northern Development and other agencies to come up with something that they felt was workable. We then saw something different later on. It affects our level of trust in the government because of what actually came out of the JTF. How can you start from a round point without ending up at another round point?

That is where we are and it is pretty difficult to change the stripes on a cat. It is difficult and frustrating for us because of the effort that people put into the process before. It amounted to years of work and contributions by legal people across the country who developed the result of the joint task force. We were surprised after the fact that the machinery of government generated something totally different. We were shocked.

We acted in good faith all this time. We put our best foot forward to try to find compromise, to try to find options and so on that was workable for everybody who was there. Now we come back with something that somebody developed from somewhere. I do not think they had the participation or the commitment to participating in the joint task force as it played out. The work that went on for two or three years. That makes us really frustrated.

We put our trust in people we believe are representing the government — and legal people and so on — talking to us honestly, working with us, finding options and finding solutions to some very, very difficult issues. Yet, what comes out is something that is changed. If you are wondering why we are unhappy about it — our people put a lot of work in there. They did present tradeoffs and options; it was a good piece of work and it has been thrown to the side. We are asking you to look at that.

It will be pretty hard to tinker with it, or to make some adjustments with it, when some of the thinking around it does not really reflect a lot of the work that went on before. It really sérieusement de le modifier? Le gouvernement a été plutôt raisonnable en ce qui concerne les questions autochtones. Nous avons examiné récemment le projet de loi C-10B sur la cruauté envers les animaux, que vous connaissez certainement, et qui pourrait entraîner des effets néfastes pour nos communautés autochtones. Le gouvernement a travaillé avec nous sur cette question.

Ce n'est pas un piège. Je vous demande simplement et en toute honnêteté de nous dire ce que vous attendez de nous.

M. John G. Paul, directeur exécutif du Congrès des chefs des Premières nations de l'Atlantique: Seul le temps nous apprendra qui dit quoi et ce qui se passera réellement au Sénat et à la Chambre des communes. Ce qui nous rebute, c'est que le concept même du projet de loi est erroné.

Pour comprendre le fond du problème, il faut remonter aux travaux du groupe de travail mixte, qui a demandé beaucoup d'efforts et de temps — pas seulement des semaines ni des mois, mais des années. Des gens de loi de partout au pays ont travaillé avec les avocats du ministère de la Justice, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et d'autres organismes pour arriver à un résultat qui leur a semblé acceptable. Les choses ont changé par la suite. Ce qui, dans les faits, a été retenu des travaux du groupe de travail mixte a miné notre confiance dans le gouvernement. Si vous vous engagez dans une impasse, voua aboutirez à une impasse.

Voilà où nous en sommes et il n'est vraiment pas facile d'effacer les rayures d'un chat. Cette situation est difficile et frustrante pour nous, à cause de tous les efforts investis dans le processus, des années de travail des gens de lois qui ont abouti aux conclusions du groupe de travail. Nous avons été ébahis de voir, par la suite, que l'appareil gouvernemental avait produit des conclusions tout à fait différentes. Cela nous a fait un choc.

Nous avons agi de bonne foi tout ce temps. Nous avons mis nos meilleurs efforts pour trouver des compromis, des options, des arrangements acceptables pour toutes les parties. Maintenant, on nous propose un projet de loi venu de nulle part. Je ne pense pas que les auteurs du projet de loi aient profité de la participation ni de la volonté de participer qui se sont manifestées lors des travaux du groupe de travail, qui ont duré deux et même trois ans. C'est très frustrant pour nous.

Nous avons accordé notre confiance à ceux qui nous croyions être des représentants du gouvernement — à des gens de loi et ainsi de suite —, qui nous parlaient honnêtement, travaillaient avec nous, cherchaient des options et trouvaient des solutions à des problèmes très difficiles. Ce qu'on nous présente maintenant est complètement différent. Vous vous demandez pourquoi nous sommes mécontents. Nos gens ont investi beaucoup d'efforts dans ce processus. Ils ont proposé des compromis et des options. C'est un excellent travail qui a été mis de côté. C'est sur cette question que nous voulons attirer votre attention.

Il sera assez difficile de remanier ce projet de loi ou d'y apporter des ajustements, alors que le fonds ne reflète pas vraiment tout le travail qui l'a précédé. Nous sommes réellement disappoints us greatly that officials from the Government of Canada met with legal people and advisers from our communities about this issue and then something totally different occurred.

We recognize the fiscal framework. We recognize the need for justice. We hope that the Senate can be innovative in terms of what it is doing here and to what actually happens in the next while. That is where we are.

We know the government's view. They want to keep going through and get it done, but we are the ones at the receiving end who will be affected. It is not the bureaucrats here in Ottawa. Those are claims that relate to us and our people — not Joe Public or anybody else.

Those are legal liabilities. Those are contingent liabilities from the Government of Canada. It is a matter of time, and we have been very patient to this date about this issue.

Senator St. Germain: There is no question this is a child of DIAND, which I feel is really detrimental to any causes that relate to our Aboriginal peoples. However, I think that we have got Senator Austin working with the chair.

In a nutshell, do you think the bill can be amended to work? You people at AFN and your various representatives from right across the country are as knowledgeable as any of us in Ottawa. Therefore, I would say to you, is it amendable or do you think the possibility exists to amend it to meet up with your requirements?

It does not matter if it is a joint task force or ARCAP, DIAND will do what it wants to do. I think there is commitment in the Senate; I have a lot of faith in the Chair. The lead person on this is Senator Austin, who is sort of hiding behind Senator Chalifoux. Do you think it is possible to amend it to make it right for you? If not, I would like an answer.

Mr. Paul: We will see what you do.

Senator Austin: Thanks for the short answer. I want to express my appreciation for your presentation. One of our experiences here in the committee is that we are getting a rather uniform set of presentations from the Aboriginal community. That is highly impressive. It seems to be a consensus that has developed amongst the community to take a position on Bill C-6.

I am the sponsor of the bill in the Senate; that means that I have undertaken to present the bill to this committee on behalf of the government. That does not mean that I am committed to the bill, lock, stock and barrel, as the old expression goes. I want to be clear that we are capable as a committee of considering amendments. We have that role.

Mr. Paul, I would like to address one of your major issues and to share my view with you. I could have made exactly the same speech when I was representing Canada in a number of cases with the United States. In the United States, dealing with the

déçus de constater qu'après avoir discuté avec les gens de loi et les conseillers de nos communautés, les représentants du gouvernement du Canada proposent une perspective complètement différente.

Nous reconnaissons le cadre financier. Nous reconnaissons le besoin de justice. Nous espérons que le Sénat ne répétera pas l'erreur d'avancer ici des actions qu'il n'accomplira pas ensuite. Nous en sommes à ce point.

Nous connaissons le point de vue du gouvernement. Il veut que le projet de loi soit adopté et qu'on en finisse. Mais c'est nous qui serons touchés, en définitive, et non les bureaucrates d'Ottawa. Ces revendications nous concernent, nous et nos peuples, et pas monsieur Tout-le-monde ni qui que ce soit d'autre.

Il s'agit d'obligations légales, de responsabilités incontournables du gouvernement du Canada. C'est une question de temps et nous avons été très patients jusqu'à présent.

Le sénateur St. Germain: La question n'est pas de savoir si le projet de loi émane du MAINC. J'estime que ce genre de question nuit à tous les débats qui concernent les peuples autochtones. Quoi qu'il en soit, je pense que le sénateur Austin a travaillé avec la présidente.

Bref, pensez-vous qu'il soit possible d'amender le projet de loi et de le rendre acceptable pour vous? Les gens de l'Assemblée des premières nations et les représentants autochtones de partout au pays sont aussi bien informés que n'importe qui d'entre nous à Ottawa. Par conséquent, je vous demande: ce projet de loi peut-il être amendé ou croyez-vous qu'on puisse y apporter des modifications afin qu'il réponde à vos exigences?

Qu'il s'agisse des travaux d'un groupe de travail mixte ou de l'ARCAP importe peu: le MAINC fera ce qu'il veut. Je pense qu'il y a un engagement ici, au Sénat; j'ai toute confiance dans la présidente. La personne responsable en cette matière est le sénateur Austin, qui représente en quelque sorte le bras droit du sénateur Chalifoux pour ces questions. Pensez-vous qu'on puisse modifier ce texte de loi pour qu'il soit acceptable pour vous? Si non, j'aimerais avoir une réponse.

M. Paul: Nous jugerons d'après ce que vous en ferez.

Le sénateur Austin: Merci pour cette courte réponse. Je tiens à dire que j'apprécie votre présentation. Les membres du comité ont pu constater au fil du temps que la communauté autochtone est plutôt constante dans ses présentations. C'est très impressionnant. Il semble que l'ensemble de la collectivité ait convenu de prendre position sur le projet de loi C-6.

Je suis responsable du projet de loi au Sénat; c'est moi qui suis chargé de le présenter au comité au nom du gouvernement. Cela ne veut pas dire que j'appuie ce projet de loi sans condition. Je veux qu'il soit clair que le comité est habilité à examiner des amendements à ce texte de loi. Cela fait partie de notre rôle.

Monsieur Paul, j'aimerais aborder un des points essentiels que vous avez soulevés et vous faire part de mon opinion à ce sujet. J'aurais pu tenir le même discours lorsque j'ai défendu le point de vue du Canada sur différentes questions auprès de

administration, you think you have cut a deal with them, but every congressman is a law unto himself and every senator is a law unto himself. They will start taking the thing and reshaping it — examples are the NAFTA, and the Free Trade Agreement and dozens of deals all the way down.

The reason for that is that they have distributed power through the decision-making process. We have done that, too, although you may not see it as easily in the Canadian system. What happens is that everybody has an oar; everybody has an interest and an opinion. You have to cut through all that and come to some form of middle ground.

Here in the system, we have a task force that I am sure did its work on a genuine and sincere basis — the government side as well. Then it goes to the minister and he says, I really love this and I am taking it to cabinet, and then he hits the buzz saw. "Oh, my," says the Treasury Board, "this may cost us money." "Oh, my," says somebody else, "I may lose money for my program in Transport," or "this may cost something for some other department." Then they start the internal process and what you get is Bill C-6 — an internal government compromise.

Senator St. Germain: Then you have natives as victims of highways.

Senator Austin: Everybody is in this democratic process. This is a trade-off process, a brokerage process. I make that speech to you both to explain a process you already understand. I just want to put it on the record. That is what happens.

When it comes to us, we can push back to some extent, but there are limits within the cabinet of what they will accept. There are limits to how much financial exposure the country will take over a limited period of time.

We have had people representing the AFN tell us that they do not like the \$7-million cap, but they will agree to a five-year cap—a total amount over five years. That sounds sensible; but the problem is that our Parliament can only commit one year at a time. Governments can commit but they need the approval of Parliament.

Therefore, we are wrestling with these things. I want to explain that to you. There is a lot to be said about the consultation process. I will share with my colleagues that I think we should put the consultation process in the bill. Regarding the cap, we will talk to government.

One other issue that I heard that really makes a lot of sense to me — and it was a suggestion from a previous witness — was that the tribunal cannot be independent when the officials come from DIAND and go back to DIAND. I agree with that. We have to deal with that, too.

l'administration américaine. On pense avoir conclu une entente, mais chaque membre du Congrès constitue une loi en lui-même, tout comme chacun des sénateurs. Ils vont revoir l'entente et la remanier — cela a été le cas pour l'ALENA, l'Accord de libre-échange et des dizaines d'accords.

Cela s'explique par le fait que le pouvoir est distribué tout au long du processus décisionnel. C'est aussi le cas au Canada, mais cela n'apparaît pas aussi clairement dans le système canadien. Ce qui se passe, c'est que chacun peut y mettre son grain de sel; chacun défend ses intérêts et son point de vue. Il faut donc trancher et en arriver à un compromis.

Dans notre système, nous confions la question à un groupe de travail qui, j'en suis sûr, assume ses fonctions avec application et sincérité, y compris la partie gouvernementale. Ensuite, les travaux du groupe sont présentés au ministre, qui se dit: «C'est vraiment du bon travail. Je vais le présenter au Cabinet.» C'est là que le couperet se fait entendre. Mais cela va nous coûter de l'argent», dira le Conseil du Trésor, ou «Je vais perdre des crédits pour mon programme de transport», dira un autre, ou encore «Cela va entraîner des frais pour tel ministère». Ensuite, on entame le processus de négociation interne et on aboutit au projet de loi C-6: un compromis établi à l'interne par le gouvernement.

Le sénateur St. Germain: Les Autochtones aussi sont victimes de la route.

Le sénateur Austin: Tout le monde fait partie du processus démocratique. C'est un processus de compromis et de médiation. La raison de mon intervention est que je voulais vous expliquer un processus que vous comprenez déjà. Je veux que mes paroles figurent au compte rendu. Car c'est réellement comme cela que les choses se passent.

En ce qui nous concerne, nous pouvons contester des décisions, mais il y a des limites à ce que le cabinet est prêt à accepter. Il y a des limites aux enjeux financiers que le pays peut prendre pour une période donnée.

Des représentants de l'Assemblée des premières nations nous ont dit qu'ils n'aimaient pas la limite de 7 millions \$, mais qu'ils accepteraient une limite de cinq ans — un montant total pour une période de cinq ans. Cela paraît raisonnable, mais le problème est que notre Parlement ne peut prendre des engagements que pour une année à la fois. Les gouvernements peuvent bien prendre des engagements, mais ils ont besoin de l'approbation du Parlement.

Nous devons composer avec ce système. C'est ce que je voulais vous expliquer. On pourrait parler longuement du processus de consultation. Je vais dire à mes collègues que je crois que nous devrions intégrer le processus de consultation au projet de loi. Quant à la limite de 7 millions \$, nous en discuterons avec le gouvernement.

Une autre objection — formulée par un témoin précédent — m'a paru très pertinente: le tribunal ne peut être indépendant si le personnel provient du MAINC et fait rapport au MAINC. Je suis bien d'accord. C'est une autre question à examiner.

I want to go back to Senator St. Germain's comment. He is trying to establish what we all would like to know. Is the Aboriginal community saying to us, "Kill the bill; we will start over again some other time and we will live with the current Indian Claims Commission."? Or is the community saying, "Do your damnedest — if I can use that phrase, Madam Chair — to make it better than it is today. Tackle these four recommendations, push back with government and see if you can get something to make this bill a better one."

That is my speech. I will just leave that with you.

Mr. Paul: I wonder why the work that was developed by the task force was not put through the system. Why was that work not vetted through the system? I understand your trade-off arguments, because we make choices. However, these things were developed by people who are experts in this field of claims. I cannot understand why others figure that there is a better way. Do you understand what I mean? It is difficult for me to understand why they did not go forward with that.

Senator Austin: To take a baseball analogy, it is whether you will be happy with a double-bagger, or not happy unless you get a home run. The odds of home runs are much longer than the odds getting onto first or second base.

Mr. Paul: We are very patient people.

Senator Austin: Is your patience telling us, "Do not do anything, just let it die," or are you telling us, "Do your best to change it?"

Mr. Paul: We are very patient people. I think that there still exists the legal process. Whatever comes out of this, we will just wait and see.

Senator Austin: Very well, thank you.

[Translation]

Senator Gill: There are a few native senators. There are obviously non-native senators, but some of them would like things to change regarding native matters. In my opinion, things can be changed provided only that trust prevails and, for the time bineg, that is not the case.

I would like to know why the joint committee interrupted its wor in 1998?

[English]

Who decided to cancel that and not to work on it any more?

Mr. Paul: I was there at different discussions that went on. It appeared that everybody was happy with the work that was done. The departmental officials took it back into the government and kind of threw the report away, I would say — as if it did not happen. It is like a story that never happened.

Je veux revenir au commentaire du sénateur St. Germain. Il essaie d'établir ce que nous aimerions tous savoir. La communauté autochtone nous dit-elle: «Retirez ce projet de loi, nous recommencerons plus tard. D'ici là, nous allons nous accommoder de la Commission sur les revendications des Indiens»? ou plutôt: «Démerdez-vous pour l'améliorer!» — si vous me permettez l'expression, madame la présidente. «Prenez ces quatre recommandations, discutez-en avec le gouvernement et voyez si vous pouvez trouver le moyen d'améliorer ce projet de loi».

C'est tout ce que j'avais à dire.

M. Paul: Je me demande pourquoi le travail accompli par le groupe de travail n'a pas été intégré au système. Pourquoi ce travail n'a-t-il pas franchi les étapes de ce système? Je comprends vos arguments sur les compromis, car nous devons faire des choix. Toutefois, les conclusions du groupe de travail ont été élaborées par des spécialistes de ce type de revendications. Je ne comprends pas pourquoi d'autres intervenants prétendent qu'il y a moyen de faire mieux. Comprenez-vous ce que je veux dire? J'ai de la difficulté à comprendre pourquoi le gouvernement n'a pas travaillé à partir de ces conclusions.

Le sénateur Austin: Pour prendre l'analogie du base-ball, vous contenteriez-vous d'un coup double ou devez-vous absolument obtenir un coup de circuit? Les chances de frapper un coup de circuit sont beaucoup plus minces que celles de frapper un simple ou un double.

M. Paul: Nous sommes des gens très patients.

Le sénateur Austin: Est-ce que votre patience nous dit: «Ne faites rien, abandonnez ce projet de loi.» ou «Faites ce que vous pouvez pour le changer?».

M. Paul: Nous sommes des gens vraiment patients. Je pense qu'il reste encore des voies judiciaires. Peu importe ce qui arrivera, nous attendrons et nous verrons.

Le sénateur Austin: Très bien. Merci.

[Français]

Le sénateur Gill: Il y a quelques sénateurs autochtones. Il y a évidemment des sénateurs non-autochtones, mais certains d'entre eux voudraient voir les choses changer en ce qui concerne la question des Autochtones. A mon avis, pour arriver à changer des choses, il faut d'abord établir un climat de confiance qui, actuellement, n'existe pas.

J'aimerais savoir pourquoi le comité mixte a-t-il cessé ses travaux en 1998?

[Traduction]

Qui a décidé d'annuler les travaux et de ne plus travailler à cette question?

M. Paul: J'ai participé à différentes discussions. Toutes les parties semblaient satisfaites du travail accompli. Les représentants du ministère l'ont présenté au gouvernement, qui semble l'avoir relégué aux oubliettes, comme si rien n'avait été fait. C'est comme si ces événements ne s'étaient jamais passés.

We did all this work, and then it did not happen. With government, the way it works, so many people change in the process that there is no history from the beginning to the end of this process. The history of the people involved on our side is all the same, but from the government side it was not the same people at the end. There were new faces, new players, and new approaches.

Senator St. Germain: It is called the "confusion illusion."

[Translation]

Senator Gill: You told us about reviewing it after a shile. If there were a review cluase in the bill, would you feel safer? Even if there were no trust, would you be more confortable to make amendments and includethis clause that would allow doing a review after a while?

Several People hope to see the bill disappear because the real consultation principle is not respected. Everybody understands that this will not happen. Would you accept an amendment review clause in this bill, even i you had to review them later on?

Mr. Paul: I guess we will have to wait and see what actually happens. This is all just potential of what could happen. Trust is very low in the relationship with the government. You are asking us to take a leap of faith. I do not know. It is hard to take that leap when the relationship is so bad. It is very difficult. We are losing hope and credibility in the institutions of Canada, in the institution of Parliament and the Senate.

When that happens, we look at that and say, "What is going on here? What is happening to these institutions that are supposed to be respected and have the credibility of the Canadian people, and yet these things happen?" Our communities just want to get these things settled. That is what we want.

[English]

Senator Forrestall: Have you drafted amendments along the lines of the nine or ten points, which you could leave with the committee for its consideration?

Mr. Paul: Our problem is that somebody outside of us is making the tradeoffs for us. Do you know what I mean? Somebody else is making the tradeoffs after the stuff was developed.

We are wondering, "Well, what will happen?" We are saying, "Withdraw it and re-jig it and recreate it." We have to get over this trust issue to see any credibility in the process. We do not want a worse system in the end. Even if anything goes through and it gets amended, we do not want something to be worse. I do not know if anybody can predict what will be the actual outcome of whatever bill is created. Unless somebody has a crystal ball to be able to see that, then it is pretty difficult to see what will happen.

Nous avons fait tout ce travail en pure perte. Avec la façon de faire du gouvernement, les interlocuteurs changent tellement souvent qu'il n'y a pas de suite entre le début et la fin du processus. Nos représentants ont tous connu la même expérience alors que, du côté du gouvernement, les visages, les intervenants et les approches ont changé constamment.

Le sénateur St. Germain: C'est ce qu'on appelle «l'illusion de la confusion».

[Français]

Le sénateur Gill: Vous avez parlé de revoir après un certain temps. S'il y avait une clause de révision dans le projet de loi, vous sentiriez-vous plus en sécurité? Même si la confiance n'existe pas, seriez-vous plus a l'aise de faire des amendements et inclure cette clause qui permettrait de réviser après un certain temps?

Beaucoup de gens veulent voir disparaître le projet de loi parce que le principe de consultation réelle n'est pas respecté. Tout le monde comprend que cela n'a pas lieu. Accepteriez-vous une clause de révision des amendements à ce projet de loi, quitte à les réviser plus tard?

M. Paul: Je pense que nous devrons attendre et voir ce qui arrivera. Ce ne sont que des hypothèses au sujet de ce qui pourrait arriver. Le niveau de confiance est très bas dans la relation avec le gouvernement. Vous nous demandez de faire un saut dans l'inconnu. Je ne sais pas. Il est difficile de faire un tel saut lorsque la relation est si mauvaise. Cela est très difficile. Nos espoirs et notre crédibilité à l'égard des organismes du Canada, du Parlement et du Sénat diminuent.

Lorsque cela se produit, nous examinons la situation et nous disons: «Qu'est-ce qui se passe? Qu'arrive-t-il à ces organismes censés être respectés par la population canadienne et mériter leur confiance, et que malgré cela, ces questions surviennent?» Tout ce que veulent nos communautés, c'est que ces questions soient réglées. C'est ce que nous voulons.

[Traduction]

Le sénateur Forrestall: Avez-vous préparé une version préliminaire des amendements conformément aux neuf ou dix points, que vous pourriez confier au comité pour fins d'examen?

M. Paul: Notre problème est le fait que quelqu'un d'autre que nous fait des concessions pour nous. Comprenez-vous ce que je veux dire? Quelqu'un d'autre fait des concessions après que le matériel ait été élaboré.

Nous nous demandons: «Qu'est-ce qui va arriver?». Nous disons «Retirez-le, réorganisez-le et recréez-le». Nous devons régler cette question de confiance pour obtenir la crédibilité nécessaire au processus. Nous ne voulons pas obtenir un système moins bon en bout de ligne. Même si le processus avance et que des amendements sont apportés, nous ne voulons pas un résultat encore moins bon. Je ne sais pas si quelqu'un peut prédire ce qui arrivera avec le projet de loi créé, quel qu'il soit. À moins d'avoir une boule de cristal afin de voir le futur, il est assez difficile d'imaginer ce qui arrivera.

There are fundamental flaws. We need to re-build a relationship of trust so that we are not taking a leap of faith again in terms of trying to get something that we want. We want the claims resolved. Everybody wants that. In terms of the fiscal framework, it is a difficult call in terms of what the priorities are.

If you are starting something from the wrong logic, then you will end up with the wrong outcomes and the wrong implications. That is what we are worried about. We are worried about that.

Senator Forrestall: The short answer, then, Mr. Paul, is that you have not put in draft form any amendments or proposals?

Mr. Paul: We have not created actual documents. However, I recall that when the joint task force was doing its work, there was work that was done specifically on wording and legal terminology that would be used. The file got lost or sent away. Perhaps, the people moved away to Mongolia.

The Chairman: We resurrected it.

Mr. Paul: You did? I figured somebody hid it somewhere.

The Chairman: We found it. I would like to thank you both.

I hired an independent researcher. She is a Mohawk lady. We have heard so much about the bill and the joint task force. We have taken the bill on one side, and we have put all the joint task force recommendations on the other side and we are comparing everything. That is the beginning. We are really looking the at it.

Thank you both very much. It was very interesting.

You represent approximately 30,000 people, which is very important for us to know. That is a large community. The more that Parliament knows about it, the better off they are. Thank you very much.

Mr. Paul: Thank you for giving us the time. We will contribute what we can.

Mr. Cimon: Thank you very much.

The Chairman: We invite Chief Roberta Jamieson and her group to the table.

I want to welcome you here to the Aboriginal room of the Senate. This Aboriginal room was dedicated and blessed by a Mohawk elder with a large ceremony several years ago. It is a very special room. It is interesting how many parliamentarians just love to come into this room because it has a different feeling.

Welcome to the elder and to all of you here. I invite you to make your presentation in about 10 or 15 minutes, chief, so that the senators will have time to ask questions.

Il existe des failles fondamentales. Nous devons rebâtir une relation de confiance afin de ne pas faire un saut dans l'inconnu encore une fois, en essayant d'obtenir quelque chose que nous désirons. Nous voulons que les revendications soient réglées. Tout le monde veut cela. Compte tenu du cadre financier, c'est une question difficile en matière d'établissement des priorités.

Si vous amorcez quelque chose à l'aide d'une logique inadéquate, vous obtiendrez alors des résultats inadéquats et des implications inadéquates. C'est cela qui nous inquiète. Nous nous inquiétons à ce sujet.

Le sénateur Forrestall: Pour faire une réponse courte, monsieur Paul, cela veut-il dire que vous n'avez pas préparé de version préliminaire d'amendements ou de propositions?

M. Paul: Nous n'avons pas élaboré de documents comme tels. Je me rappelle toutefois que dans le cadre de ses travaux, le groupe de travail mixte avait travaillé spécifiquement au libellé et à la terminologie juridique devant être utilisés. Le dossier a été soit égaré, soit envoyé quelque part. Peut-être que les gens sont déménagés en Mongolie.

La présidente: Nous l'avons ressuscité.

M. Paul: Vraiment? J'ai pensé que quelqu'un l'avait caché quelque part.

La présidente: Nous l'avons trouvé. J'aimerais vous remercier tous les deux.

J'ai engagé une attachée de recherche libre. C'est une dame Mohawk. Nous avons tellement entendu parler du projet de loi et du groupe de travail mixte. Nous avons mis le projet de loi d'un côté, et les recommandations du groupe de travail mixte de l'autre, et nous comparons le tout. C'est le début. Nous examinons le tout avec soin.

Je vous remercie tous les deux. C'était très intéressant.

Vous représentez environ 30 000 personnes, un nombre qu'il est important pour nous de connaître. Cela constitue une grande agglomération. Plus le Parlement en connaît à ce sujet, mieux cela est pour eux. Merci beaucoup.

M. Paul: Merci de nous avoir donné ce temps. Nous contribuerons du mieux que nous le pourrons.

Le chef Cimon: Merci beaucoup.

La présidente: Nous invitons le chef Roberta Jamieson et son groupe à la table.

Je vous souhaite la bienvenue dans la Salle des peuples autochtones du Sénat. Cette salle a été inaugurée et bénie par un aîné Mohawk au cours d'une cérémonie importante qui a eu lieu il y a quelques années. C'est une salle très spéciale. Il est intéressant de constater que plusieurs membres du Parlement apprécient d'entrer dans cette salle car elle est différente.

Bienvenue aux aînés et à vous tous. Je vous invite chère chef Jamieson, à faire votre présentation dans environ 10 à 15 minutes, afin que les sénateurs aient le temps de poser des questions.

Chief Roberta Jamieson, Six Nations Council: I would like to introduce the people who have come with me. This is Cora Davis, who is a Cayuga clan mother from Six Nations of the Grand River. Next to Ms. Davis is Jo-Ann Green, our director of lands and resources. On my left is David General, who is a councillor with the Six Nations' elected council. We also have with us two other clan mothers, Mina Keye and Mary Sandy. We also have some very important grandmothers: Josephine Harris, Melba Thomas, and Joy Skye. I am pleased they were able to be here with us.

I will not attempt to read through our written brief, however, I will ask that it be filed in its entirety as evidence in the Senate hearings. I appreciate the opportunity to appear in front of the Senate committee studying this bill.

I want to start by sharing with you a Haudenosaunee teaching:

One day there was a young boy out hunting alone in the bush. He heard a voice calling to him. He stopped and looked around but did not see anyone and continued on his way. He heard the voice again, telling him to look down. The young boy realized that the voice was coming from a stone. He sat next to the stone and listened.

He would bring fish and game to the stone as thanks for sharing the wonderful stories of life. The young boy started telling the people in his village about the stories and things that he was learning from the stone and they began to come and listen too. Soon all the people in the village were happier and treating each other better from listening to the stories that the stone shared.

As with all teachings, that has a lesson. For us, it demonstrates the respect and tie that we experience with the land. Our ancestors listened and heard the messages provided by the land and the resources upon which we still rely. Lessons were taken from nature and acted upon by our people. The messages are heard. Six Nations hopes that this committee also hears our message.

We know something of the history of this standing committee. That is why I am confident that you will listen and hear our message. In particular, I want to call to your attention and ours the report of this committee of February 2000 entitled "Forging New Relations: Aboriginal Governance in Canada." One statement in that report is relevant to what we are doing here today. I quote:

Le chef Roberta Jamieson, Six Nations Council: J'aimerais vous présenter les gens qui m'accompagnent. Je vous présente Mme Cora Davis, mère de clan Cayuga du Territoire des Six nations de Grand River. À ses côtés, se trouve Mme Jo-Ann Green, notre directrice des terres et des ressources. À ma gauche se trouve M. David General, conseiller au sein du Conseil élu des Six nations. Également avec nous, se trouvent deux autres mères de clans, Mme Mina Keye et Mme Mary Sandy. Nous avons également des grands-mères très importantes qui nous accompagnent: Mme Josephine Harris, Mme Melba Thomas et Mme Joy Skye. Je suis très contente qu'elles soient avec nous aujourd'hui.

Je n'essaierai pas de lire notre mémoire écrit, mais je demande toutefois qu'il soit déposé en entier en tant que preuve dans le cadre des audiences du Sénat. J'apprécie l'occasion qui m'est offerte de témoigner devant le comité sénatorial qui étudie ce projet de loi.

J'aimerais commencer en partageant avec vous un enseignement haudenosaunee:

Un jour, un jeune homme chassait seul dans les buissons. Il a alors entendu une voix qui l'appelait. Il s'est arrêté, a regardé autour; comme il ne voyait personne, il a continué son chemin. Il a alors entendu la voix de nouveau, lui disant de regarder en bas. Le jeune homme a alors réalisé que la voix provenait d'une pierre. Il s'est assis à côté de la pierre et l'a écoutée.

Il apportait du poisson et des jeux à la pierre en guise de remerciement pour les merveilleuses histoires de vie qu'elle partageait avec lui. Le jeune homme a commencé à parler aux gens de son village des histoires et des choses que la pierre lui apprenait et ils ont commencé à aller la visiter et à l'écouter également. Bientôt, grâce aux histoires que la pierre partageait avec eux, tous les gens du village sont devenus plus heureux et ils se respectaient davantage les uns les autres.

Comme dans tous les enseignements, cette histoire contient une leçon. Pour nous, elle démontre le respect et le lien que nous avons avec la terre. Nos ancêtres ont écouté et pris connaissance des messages provenant de la terre et des ressources, sur lesquelles nous comptons toujours. Des leçons, provenant de la nature, ont été retenues par notre peuple et l'ont guidé dans ses actions. Nous sommes à l'écoute de ces messages. Les Six nations espèrent que ce comité entend également notre message.

Nous connaissons l'histoire du présent comité permanent. C'est pour cette raison que j'ai confiance que vous écouterez notre message. J'aimerais attirer votre attention, ainsi que la nôtre, en particulier sur le rapport de ce comité préparé en février 2000, intitulé «Forger de nouvelles relations: L'autonomie gouvernementale des Autochtones au Canada». Un énoncé de ce rapport est pertinent pour ce que nous faisons ici aujourd'hui. Je cite:

Aboriginal witnesses spoke of the need for independent structures outside the regular courts that can address the grievances of Aboriginal peoples, and supervise the negotiation and implementation of relationships of Aboriginal peoples and Canada.

The committee also noted, in recommendation number 2, that it was forward-looking in suggesting that a new office of Aboriginal relations be created, outside of the Department of Indian and Northern Affairs and Development. In that recommendation, the then chair, Honourable Senator Charlie Watt, commented that the report was echoing the Penner report of 15 years earlier. Another three years has passed since that report was issued; and the federal government has yet to remedy the problems and deal with the issues that remain in the government-to-government relationship.

Sadly, I can say to you that the relationships are deteriorating. The machinery of Canadian democracy, which we witnessed on the Hill yesterday and today, leaves our people quite distanced from our lands and resources in the process. We are still seeking fair resolution. We are still peaceful; we are still respectful; we are still coming forward asking that our voices be heard. Looking at Bill C-6, it is readily apparent to us that it does not provide fair, independent and speedy solution to long outstanding historical claims.

We appeared at the House of Commons standing committee. Sadly, many First Nations witnesses were denied that opportunity. I want to commend to you the need for this committee to hear from all those First Nations who are asking to be heard. There were a mere 10 hours' of hearings granted at the House of Commons committee. I think our people ought not to be disregarded in such a manner. I hope you will hear from them.

From what we can see, another nations' representatives are still making decisions that impact directly on our daily lives. That needs to change.

I want also to say that it is insulting for Minister Nault to describe the calls from our people to withdraw Bill C-6 from the legislative process as "the work of only a few First Nations leaders." People of our Six Nations have been seeking redress through a fair and just process, raising our voices about the treatment of our land and resources by government for very many years — frankly, we have been doing it since 1784.

Let me tell you a bit about our people. We are the most populous First Nations community in Canada. We are 21,000-plus members. We are Mohawk, Cayuga, Oneida, Onondaga, Seneca and Tuscarora peoples — the only place in the country where these nations live together.

Our land was to comprise 950,000 acres — a single tract. In the 1900s the then Minister of the Interior said in a letter:

Des témoins autochtones ont parlé de la nécessité de structures indépendantes ne relevant pas des tribunaux ordinaires, capables de s'occuper des griefs des peuples autochtones et de surveiller la négociation et la mise en œuvre de relations entre ces peuples et le Canada.

Le comité a également noté dans sa recommandation 2, la création d'un nouveau Bureau des relations avec les Autochtones, établi hors du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Dans le cadre de cette recommandation, le président du comité à ce moment-là, l'honorable sénateur Charlie Watt a affirmé que le rapport répétait le contenu du Rapport Penner publié 15 ans plus tôt. Trois autres années se sont écoulées depuis le rapport de l'année 2000, et le gouvernement fédéral doit résoudre les problèmes et traiter des questions restantes ayant trait à la relation entre gouvernements.

Malheureusement, je dois vous avouer que les relations se détériorent. L'appareil démocratique canadien, comme nous en avons été témoins sur la Colline hier et aujourd'hui, garde nos gens à distance de nos terres et ressources dans le cadre de son processus. Nous sommes toujours à la recherche d'une résolution équitable. Nous sommes toujours pacifiques, toujours respectueux et nous nous présentons afin que nos voix soient entendues. En examinant le projet de loi C-6, il est évident qu'il ne nous apporte pas une solution équitable, autonome et rapide en ce qui a trait aux revendications historiques de longue date.

Nous sommes venus témoigner devant le comité permanent de la Chambre des communes. Malheureusement, plusieurs témoins des Premières nations n'ont pu témoigner. J'aimerais recommander que ce comité écoute tous les témoignages de ceux des Premières nations qui demandent à être entendus. À peine 10 heures ont été accordées pour les audiences par le comité de la Chambre des communes. Je pense que ces gens ne devraient pas être ignorés ainsi. J'espère que vous voudrez bien les entendre.

Selon notre point de vue, des représentants d'une autre nation continuent à prendre des décisions qui affectent directement nos vies quotidiennes. Cela doit changer.

Je veux également dire qu'il est insultant pour le ministre Nault de décrire les demandes de notre peuple, afin de retirer le projet de loi C-6 du processus législatif, comme étant «le travail de seulement quelques dirigeants des Premières nations». Le peuple des Six nations a tenté de redresser la situation au moyen d'un processus équitable et juste, en faisant entendre nos voix au sujet de la façon dont le gouvernement traite notre terre et nos ressources depuis plusieurs années — en vérité, nous faisons cela depuis 1784.

J'aimerais vous parler brièvement de notre peuple. Nous sommes la communauté la plus peuplée des Premières nations au Canada. Notre communauté compte 21 000 membres ou plus. Nous sommes des peuples Mohawk, Cayuga, Oneida, Onondaga, Seneca et Tuscarora — et c'est le seul endroit au pays où toutes ces nations cohabitent.

Nos terres devaient comprendre 950 000 acres — en une seule étendue de terrain. Dans les années 1900, le ministre de l'Intérieur a affirmé dans une lettre:

It is the policy of the Canadian government, as I understand it, to recognize its relations with the Six Nations Indians of the Grand River as being on a different footing from those of any of the other Indians in Canada. The Six Nations Indians of the Grand River came to Canada under special treaty as the allies of Great Britain, and the policy of the Canadian government is to deal with them having that fact always in view.

In the American Revolution, we fought as allies with Britain. When that war was over, we came to Canada from the Finger Lakes region of what is now New York State and settled along the Grand River. By Haldimand tract, we received that land. The relationship of allies is something we have recorded over and over again in our wampum belts, which our clan mother has brought here today. Probably the most important for us — and you may be familiar with this — is the two-row wampum belt. It was our people who were the nations who committed to this relationship.

To explain these belts to you would take some considerable days. We do not have days. However, I merely call them to your attention to remember that they are a very sacred record of our treaties and our relationship with nations who came to Turtle Island, which we have inhabited since time immemorial. We look to these belts for our relationship as allies to this day.

Please keep that in your mind as you consider how odious Bill C-6 is to our people, to attempt to deal with the outstanding land issues.

We now reside on 4.8 per cent of the original allocation. Between 1974 and 1994, we submitted 27 specific claims against the Crown. To date, only one has been resolved.

It became apparent to us in the 1990s, that a satisfactory resolution would not be available under the then claims process. One of the most offensive terms of that process was the prerequisite for extinguishment of our children's rights to the land at issue. It is our obligation to plan ahead for the seven generations; extinguishment is not an option.

During consideration of those claims, it was suggested by government that if we did not like what was on the table we could always go to court. That is what we did in 1995. We remain there to this day — seven years later — with our claims. What we are looking for in the courts is an accounting. What happened to the other 900,000 acres that were ours? What happened to the funds that were collected over those lands?

When we went to court, the Department of Indian Affairs closed those files. They did not reject them, which meant we were prevented from taking them to the Indian Claims Commission as

C'est la politique du gouvernement du Canada, je crois, de reconnaître ses relations avec les Indiens des Six nations de Grand River comme étant différentes de celles existant avec toute autre communauté autochtone au Canada. Les Indiens des Six nations de Grand River sont venus au Canada en vertu d'une entente spéciale, à titre d'alliés de la Grande-Bretagne, et la politique du gouvernement canadien tient compte de ce fait.

Lors de la guerre de l'Indépendance, nous avons combattu en tant qu'alliés des Britanniques. Lorsque la guerre s'est terminée, nous sommes venus au Canada en provenance de la région Finger Lakes, qui est devenue l'État de New York, et nous nous sommes installés en bordure de la rivière Grand. En vertu du «Haldimand tract», nous avons reçu cette terre. Les relations avec les alliés ont été enregistrées à plusieurs reprises dans nos ceintures wampums, que notre mère de clan a apportées ici aujourd'hui. Probablement la plus importante pour nous — et vous la connaissez peut-être, — c'est la ceinture wampum à deux rangs. C'est notre peuple qui s'est engagé dans cette relation, cet accord.

Il faudrait plusieurs jours pour vous expliquer la signification de ces ceintures. Nous n'avons pas plusieurs jours. Je prends toutefois le temps de les porter à votre attention, pour rappeler qu'elles constituent des objets sacrés, qui ont permis d'enregistrer nos ententes et nos relations avec des nations qui sont venues s'établir à Turtle Island, un lieu que nous habitons depuis les temps immémoriaux. Jusqu'à ce jour, nous avons toujours compté sur ces ceintures, en tant que symboles de nos relations à titre d'alliés.

Je vous prie de ne pas oublier cela lorsque vous songez au caractère odieux du projet de loi C-6 pour notre peuple, en essayant de traiter des points encore en litige ayant trait aux terres.

Nous habitons maintenant une superficie correspondant à 4,8 p. 100 du territoire originalement affecté. Entre 1974 et 1994, nous avons déposé 27 revendications spécifiques contre la Couronne. À ce jour, une seule a été réglée.

Il est devenu évident pour nous dans les années 90 qu'une résolution satisfaisante ne serait pas possible en vertu du processus relatif aux revendications existant à ce moment-là. Une des conditions les plus offensantes de ce processus, était le préalable relatif à l'extinction des droits de nos enfants sur les terres en litige. Il nous incombe de planifier pour les sept prochaines générations; l'extinction n'est pas une option.

Durant l'examen de ces revendications, le gouvernement a suggéré que si nous n'étions pas d'accord avec ce qui était mis sur la table, nous pouvions nous adresser aux tribunaux. C'est ce que nous avons fait en 1995. Nous en sommes toujours à ce point—sept ans plus tard— avec nos revendications. Ce que nous recherchons dans ces démarches juridiques, c'est une justification. Qu'est-il arrivé aux autres 900 000 acres qui nous appartenaient? Qu'est-il arrivé aux sommes qui ont été perçues pour ces terres?

Lorsque nous avons fait appel au tribunal, le ministère des Affaires indiennes a fermé ces dossiers. Ils n'ont pas été rejetés, ce qui veut dire que nous n'avons pas eu l'occasion de les présenter à an alternative forum. They also cut off all research dollars to our community on any land or resource-related issues — not simply the cases that went to court, but anything.

We continue to live with the effects of our continuing claims: the economic uncertainty, frankly, in our region — some of the richest land in southern Ontario; the disputes over jurisdiction; the confrontation and blockades that have existed. We have a notification agreement with the surrounding municipalities and so while we know what is going on on the lands, our people still are sitting by watching others benefit from the lands and resources that are ours.

We have always believed that the best solution to this was negotiation. I am sorry to say that the only way the government is willing to negotiate with us is if we will suspend our litigation. I am a lawyer. I do not know any lawyer in this country or anywhere else who would sit down to negotiate anything by saying, "I will discontinue the court case." It is, after all, often the court case that creates the climate that puts people at the table to negotiate. The court case continues and nothing is resolved in our case.

Is Bill C-6 an answer for us? Absolutely not. It is woefully inadequate. I will not repeat much of what was said to you before about the headings under which we find it unacceptable. I will touch several of the high points and then conclude so that we can have some discussion.

We, too, are sad that Canada did not honour its undertakings to establish a truly independent claims process and ignored the joint task force. We, too, are sad that it continues to decide internally and secretly whether specific claims are valid or not. We are sad that the commission would report to the minister. We are sad about the high degree of federal control over the rules applied. We are sad and find it offensive that a conflict-of-interest situation would be allowed to continue in this century in this country, and that we should be expected to stand proudly and accept any fairness or justice that prevails in any of this process when that is the case.

I do not think you would find a court in the world that would accept that as fair.

We think that it is important to take into account the cap of \$7 million and the fact that the Indian Claims Commission itself raised in the House of Commons evidence that after 11 years, only three of the 100 claims or more that they considered were valued at less than \$7 million.

Our claims — the 27 alone that are sitting — are not going to be under that cap. We also want to dispel a myth that was raised by the minister when he appeared before your committee. The myth about Bill C-6 the minister attempted to dispel was that every First Nation, no matter the size or amount of their claim,

la Commission des revendications des Indiens dans le cadre d'un forum de substitution. Ils ont également cessé tout financement de recherche pour notre communauté, relatif aux questions territoriales ou aux ressources — pas simplement les affaires judiciaires, mais toutes les affaires.

Nous continuons à vivre avec les effets causés par nos revendications qui se poursuivent: l'incertitude économique certaine dans notre région — parmi les terres les plus riches du sud de l'Ontario, les conflits relatifs à la juridiction, la confrontation et les barrages routiers qui ont existé. Nous détenons une entente de notification avec les municipalités environnantes, et tout en sachant ce qui se passe sur nos terres, notre peuple reste là sans rien faire, à regarder les autres profiter des terres et des ressources qui nous appartiennent.

Nous avons toujours cru que la meilleure solution à l'égard de la situation, était la négociation. C'est avec regret que je dois vous dire que le gouvernement est prêt à négocier avec nous seulement si nous acceptons de suspendre le litige. Je suis avocate. Je ne connais aucun avocat dans ce pays ou nulle part ailleurs qui s'assoirait pour négocier toute affaire en disant «J'abandonne cette affaire». Après tout, c'est souvent une affaire juridique qui créera un climat propice pour rassembler les gens autour d'une table afin de négocier. L'affaire se poursuit et rien n'est résolu pour nous.

Est-ce que le projet de loi C-6 répond à nos questions? Absolument pas. Il est terriblement inadéquat. Je répéterai peu de ce qui a été dit plus tôt au sujet des points principaux que nous trouvons inacceptables. Je traiterai de plusieurs des points importants et je conclurai ensuite afin que nous puissions en discuter.

Nous sommes tristes nous aussi, que le Canada n'ait pas respecté ses obligations relativement au fait d'établir un processus vraiment indépendant pour les revendications et qu'il ait ignoré le groupe de travail mixte. Nous sommes également déçus qu'il continue à décider à l'interne et de façon secrète de la validité de revendications spécifiques. Cela nous déçoit que la commission se rapporte au ministre. Nous sommes déçus au sujet du niveau élevé de contrôle fédéral régissant les règles appliquées. Nous sommes déçus et nous trouvons offensant qu'une situation de conflit d'intérêt puisse continuer dans ce siècle et dans ce pays, et que nous devrions nous tenir avec fierté et accepter le caractère équitable et juste qui prévaut dans ce processus lorsque cela est le cas.

Je ne crois pas que vous puissiez trouver un tribunal quelque part dans le monde qui considérerait cela équitable.

Nous croyons qu'il est important de tenir compte du plafond de 7 millions de dollars et du fait que la Commission des revendications des Indiens a elle-même démontré à la Chambre des communes qu'après 11 ans, seulement trois des 100 revendications ou plus considérées, étaient d'une valeur inférieure à 7 millions de dollars.

Nos revendications — les 27 revendications en attente — ne seront pas inférieures à ce plafond. Nous voulons également réfuter un mythe souligné par le ministre lors de son témoignage devant votre comité. Le mythe au sujet du projet de loi C-6 que le ministre a tenté de réfuter était que chaque Première nation, peu

would have access to the variety of alternative dispute resolutions mechanisms at the commission. He forgot to mention that this only takes place for claims over \$7 million after he has made a determination as to the claim's validity. We also think that the right to an independent body's determination of claim validity must absolutely be a separate issue from the compensation sought.

We are sad that the powers that the current claims commission has to compel the production of documents and other witnesses is not in Bill C-6. We are sad that there is no requirement for the Government of Canada to provide reasons for finding a claim invalid. We are sad that the delay inherent in the current system will continue. Regrettably, there will be more opportunities for delay under Bill C-6. You will see in our brief a list of the opportunities that occur to us.

We think it is shameful that the Department of Indian Affairs and Northern Development is able to consider a claim indefinitely. We think it is shameful that First Nations will be required to absorb the costs of negotiation and participating in the process as part of the \$7 million overall cap. The government, for its part, is able to enjoy the lands, the resources and the money interest free, and in the end any award is paid in inflation-reduced dollars. That is incredible.

We think that this amounts to unconscionable pressure on First Nations to settle claims for less than \$7 million. It is unconscionable when you are dealing with people who are dispossessed, chronically underfunded, poor, unhealthy, and all the other statistics that characterize our situation in this country today. It is simply unconscionable.

We, too, have our share of circumstances that are pressuring our community to settle these things. Our people do not have the expectation of safe drinking water that Canadians take for granted. Three hundred fifty-two students in our community who were accepted for post-secondary education last year were unable to be funded. Sixteen hundred of our families are on wait lists for housing. The wait list is 10 years long. Our members wait months even for emergency housing.

I could go on. The statistical circumstances that outline the situation of our community are tabled for you in the brief in their entirety.

At least under the current system, delay can be argued before the Indian Claims Commission by the federal government in responding to complaints as constructive denial. That possibility importe l'envergure ou le montant de sa revendication, aurait accès à la gamme variée de mécanismes de substitution pour la résolution de conflits existant à la Commission. Il a oublié de mentionner que cela n'est possible que pour les revendications supérieures à 7 millions de dollars après qu'il ait déterminé la validité de la revendication. Nous croyons également que le droit de déterminer la validité d'une revendication, revenant à un organisme indépendant, doit constituer une question séparée par rapport à l'indemnisation demandée.

Nous sommes déçus que les pouvoirs, dont dispose la Commission des revendications pour exiger la production de documents et les témoignages, ne fassent pas partie du projet de loi C-6. Nous trouvons malheureux qu'il n'existe aucune exigence pour le gouvernement du Canada de fournir des raisons pour lesquelles une revendication est déclarée non valide. Nous trouvons malheureux que le délai inhérent au système actuel, se poursuivra. C'est regrettable, mais il y aura plus d'opportunités de délai en vertu du projet de loi C-6. Vous trouverez dans notre mémoire une liste des opportunités à notre portée.

Nous trouvons déplorable que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien puisse considérer indéfiniment une revendication. Nous trouvons déplorable le fait que les Premières nations devront absorber les coûts des négociations et de participation au processus, dans le cadre d'un montant plafonné à 7 millions de dollars. Pour sa part, le gouvernement peut profiter des terres, des ressources et de l'argent sans aucun intérêt, et en bout de ligne, toute somme allouée est payée en dollars réduits par l'inflation. C'est incroyable.

Nous pensons que le règlement de revendications pour une somme inférieure à 7 millions de dollars constitue une pression déraisonnable pour les Premières nations. C'est déraisonnable lorsqu'il s'agit de personnes dépouillées, aux prises avec une insuffisance de fonds chronique, des personnes pauvres, en mauvaise santé, sans compter toutes les autres statistiques qui caractérisent notre situation actuelle dans ce pays. C'est tout simplement déraisonnable.

Nous aussi, nous avons notre part de circonstances qui créent des pressions sur notre communauté afin de régler ces problèmes. Notre peuple ne peut compter sur une eau potable sécuritaire que les Canadiens prennent pour acquis. Trois cent cinquante-deux étudiants de notre communauté qui avaient été acceptés pour des études postsecondaires l'année dernière, ont été incapables d'obtenir du financement. Mille six cents de nos familles sont sur des listes d'attente pour le logement. La période d'attente pour la liste est de 10 ans. Nos membres attendent plusieurs mois, même pour le logement d'urgence.

Je pourrais continuer encore. Les statistiques relatives à ces circonstances et qui décrivent la situation dans notre communauté, sont présentées pour vous, en entier et sous forme de tables, dans le mémoire.

En vertu du système actuel, du moins, les délais peuvent être contestés par le gouvernement fédéral, devant la Commission des revendications des Indiens, en réponse aux plaintes relatives au is gone under Bill C-6. The procedural flexibility and fairness that is common to many tribunals in Canada under law is denied this commission.

The independence — lack thereof, I should say — is fatal in this commission. There is no credibility in a body when the person claimed against, controls, appoints, reviews, pays and determines the outcome.

There are precedents to have independent appointments to which I would commend your attention. One is the Indian Commission of Ontario, which was a body created in the late 1970s in Ontario by complementary Orders in Council federally, provincially and by resolution of the First Nations in Ontario. I know, because I was a commissioner subsequently appointed in the 1980s.

There are also opportunities for independent appointments under NAFTA. I am sure you have researchers who have dug up these examples for you. There are ample opportunities to look at precedent elsewhere.

There is no joint review. That, too, is fatal. There is no public reporting. In this day when the public of Canada is requiring accountability, transparency and reporting so that they can evaluate how we are all doing at dealing with issues, that is also fatal. In your report "Forging Relationships," you clearly spoke to the need for public reporting of any of these mechanisms.

Regional participation is also problematic. The fact that only the minister gets to evaluate the effectiveness of the process under Bill C-6 is incredible. What would you say other than it is doing an okay job when you are the one being claimed against, you are funding it and you are controlling the speed? How could you condemn the process when you are controlling it and you review yourself, in effect? It is incredible. It will not wash with the Canadian public, in my view.

There is no process for the transition and status of closed files. Who knows what will happen with the files that are at the Indian Claims Commission now? The conflict of interest is clearly a fundamental flaw.

Allow me to conclude my remarks, because the details of all those headings are in the brief.

If Bill C-6 proceeds in its current form, our people will continue, sadly, to suffer the consequences of unremedied damage to our land base and our assets. The Canadian government and people will continue to deal with the social dependency that could have been alleviated by restoring to our people what is rightfully ours. They will be dealing with spiralling and increasing health care costs, mounting litigation in the courts, damage awards from

refus de communiquer. Cette possibilité n'existe plus en vertu du projet de loi C-6. La souplesse et l'équité des procédures que l'on retrouve dans plusieurs tribunaux au Canada en vertu de la loi, ne sont pas accordées à cette Commission.

L'indépendance — ou plutôt l'absence d'indépendance, devrais-je dire — est fatale au sein de cette commission. Aucune crédibilité ne peut être accordée à un organisme lorsqu'une personne l'a contesté, qu'elle le contrôle, qu'elle procède à des nominations, qu'elle procède à des révisions, qu'elle paie et qu'elle détermine le résultat.

Il existe des précédents ayant trait au fait d'avoir des nominations indépendantes, sur lesquels j'aimerais attirer votre attention. L'un d'eux est la Commission sur les Indiens de l'Ontario, un organisme qui a été créé à la fin des années 70 en Ontario en vertu d'ordres en conseil complémentaires, à l'échelle fédérale, provinciale et d'une résolution des Premières nations en Ontario. Je suis au courant car j'ai été par la suite nommée commissaire pour cet organisme dans les années 80.

Il existe également des opportunités de nominations indépendantes en vertu de l'ALENA. Je suis certaine que vous avez des attachés de recherche qui ont déniché ces exemples pour vous. Il existe un grand nombre d'opportunités afin d'examiner les antécédents qui existent ailleurs.

Il n'existe aucune révision mixte. Cela aussi est fatal. Il n'existe aucun processus d'établissement de rapports destinés au public. Dans le monde actuel, où la population canadienne exige des comptes, une transparence et des rapports afin d'être en mesure d'évaluer comment nous traitons de ces questions, cela aussi est fatal. Dans votre rapport «Forger de nouvelles relations», vous avez clairement indiqué le besoin d'établir des rapports destinés au public relativement à tous ces mécanismes.

La participation régionale est également problématique. Le fait que seul le ministre évalue l'efficacité du processus en vertu du projet de loi C-6, est incroyable. Que pouvez-vous dire d'autre que tout va bien lorsque dans le cadre d'un processus, vous faites l'objet de plaintes, vous le financez et vous en contrôlez la vitesse? Comment pouvez-vous condamner le processus si vous le contrôlez et que vous le passez en revue vous-mêmes? C'est incroyable. La population canadienne n'acceptera pas cela, selon moi

Il n'existe aucun processus pour la transition et l'état des dossiers fermés. Qui sait ce qui va arriver aux dossiers qui sont présentement en possession de la Commission des revendications des Indiens? Le conflit d'intérêt est manifestement une faille fondamentale.

Je voudrais conclure mes propos, car les détails de tous ces points principaux sont énumérés dans le mémoire.

Si le projet de loi C-6 est amorcé dans sa forme actuelle, notre peuple continuera malheureusement de subir les conséquences causées par des dommages non corrigés et qui affecteront notre territoire et nos biens. Le gouvernement et la population du Canada seront toujours confrontés à une dépendance sociale qui aurait pu être allégée en redonnant à notre peuple ce qui nous appartient de façon légitime. Ils seront aux prises avec une montée

the courts that will grow more costly as economic losses and interest grow, and uncertainty over the results of litigation — that I assure you will hamper planning and economic development by all concerned — as First Nations increasingly assert our rights in our land areas and speak to corporations and the private sector about the uncertainty in the climate.

In the experience of Six Nations the federal government seems to be trying to paddle our canoe and steer Canada's boat at the same time by deciding for us how, where and when our outstanding lawful obligations will be resolved or addressed, if at all.

The result is an emerging mountain of unresolved liability that will stand in the way of improved and cooperative relations between First Nations and Canadians as a whole. It is very hard to comprehend how the Government of Canada can be seen to be truly acting in the best interests of mainstream Canadians when they are delaying and avoiding access to a fair and equitable specific claims process.

We believe it is imperative that Canada deal with the outstanding land issues and act in accordance with our constitutionally recognized rights gained in the last 20 years. What happened to that inspirational partnership from 1982? I remember it. What a fabulous feeling of hope, hard work and energy to which we were all able and willing to commit ourselves. Let us get that back and get on the right track.

I ask this committee to review this bill in light of section 35 of the Constitution. I ask this committee to review this bill and the rest of the so-called Nault suite of legislation — anything but sweet — in its entirety. As a group, you need to satisfy yourselves and Canadians that this is not about containment and termination of our people, our rights, our lands and our survival, because that is what it looks like to us. It is plain and simple. It is not about survival; it is not about continuing land base for our people. The tribunal can only award money. It is as a check-out counter has opened but only if you have less than eight items for our people. That simply is not about a future for the Six Nations of the Grand River or any other First Nations in this country.

I ask you to study the impact of the entire suite of legislation. I ask you not to proceed with Bill C-6. I ask you to give it the consideration it requires. I ask you to measure it against the Constitution, the joint task force report and the "Forging New Relationships" report of your committee. I ask you to satisfy Canadians that it is a just process, because I believe it is not.

en fièvre des coûts relatifs à la santé, avec des litiges à la hausse dans les tribunaux, des jugements en dommages-intérêts des tribunaux qui coûteront encore plus cher en matière de pertes économiques et d'intérêts croissants, ainsi qu'une incertitude au sujet des résultats des litiges — qui, je vous l'assure, gêneront la planification et le développement économique pour tous ceux concernés — étant donné que les Premières nations font valoir nos droits dans nos territoires et qu'elles s'entretiennent avec les corporations et avec le secteur privé au sujet de l'incertitude du climat.

Selon l'expérience des Six nations, le gouvernement fédéral semble vouloir ramer dans notre canot et diriger son bateau en même temps, en décidant pour nous comment, où et quand nos obligations légales en instance seront résolues ou traitées, si toutefois elles le seront.

Le résultat est une montagne émergente de responsabilités non résolues qui feront obstacle à des relations améliorées et de coopération entre les Premières nations et la population canadienne dans son ensemble. Il est difficile de comprendre comment le gouvernement du Canada peut être perçu comme un organisme agissant vraiment au mieux des intérêts de la population canadienne, lorsqu'il retarde et qu'il évite d'accéder à un processus spécifique équitable et juste pour les revendications.

Nous croyons qu'il est impératif que le Canada traite des questions territoriales en suspens et qu'il agisse conformément à nos droits constitutionnellement reconnus et obtenus au cours des 20 dernières années. Qu'est-il arrivé avec le partenariat prometteur de l'année 1982? Je m'en souviens. Quel fabuleux sentiment d'espoir, sans oublier le dur travail et l'énergie que nous pouvions fournir et dans lequel nous étions prêts à nous engager. Laissez-nous retrouver cette ambiance et reprendre la bonne voie.

Je demande au comité de revoir ce projet de loi, à la lumière de l'article 35 de la Constitution. Je demande au comité de revoir ce projet de loi ainsi que le reste du soi-disant ensemble de lois du ministre Nault — un ensemble de loi qui est tout sauf agréable — en entier. En tant que groupe, vous devez vous assurer et assurer la population canadienne, qu'il ne s'agit pas de limitation ou d'extinction pour notre peuple, nos droits, nos terres et notre survie, car c'est ce que nous percevons. C'est aussi simple que cela. Ce n'est pas une question de survie ou d'assurer l'assise territoriale pour notre peuple. Les tribunaux peuvent seulement accorder des sommes d'argent. C'est comme si vous aviez installé une caisse de sortie mais que vous limitiez notre peuple à huit articles. Cela ne correspond tout simplement pas à l'avenir pour les Six nations de Grand River ou toute autre communauté des Premières nations de ce pays.

Je vous demande d'examiner l'impact de l'ensemble des lois en entier. Je vous demande de ne pas poursuivre avec le projet de loi C-6. Je vous demande de l'examiner comme la situation l'exige. Je vous demande de le comparer à la Constitution, au rapport du Comité de travail mixte et au rapport «Forger de nouvelles relations» de votre comité. Je vous demande de fournir l'assurance à la population canadienne que ce n'est qu'un processus, car je pense que ce n'est pas le cas.

Our people and I look forward to a future that is free from the burden of unresolved claims. I do not want to wear this into the next century or my children or our seventh generation. Do you? I do not think so. We want to meet the needs of our community, just like our neighbours do and those of our generations to come. That means our issues must be dealt with fairly.

If they are not, our people will be in a few places because there will be no other alternatives. Without a fair process, our people will be in the courts if they have money; or in the streets if they do not. Increasingly, if the courts do not provide the justice our people seek, you will see our people in the international arena, because our people will seek fair treatment. We will look, as we must, for the forums that are required to address our issues, just as Deskaheh did in the 1920s when he went to the League of Nations from Six Nations.

For us, Bill C-6 is not creating a Canadian centre for the independent resolution of First Nations specific claims. It is creating a centre. It is creating a front for the continuing avoidance and delay to deal efficiently with land issues affecting the First Peoples of Canada. It is surely worse than the status quo. You will not hear amendments from me today, senators. This bill is not amenable.

I have asked this committee to hear our voices and to recommend the study that I have suggested. I ask you to delay the passing of this bill. I ask you to return to a joint process that has integrity, credibility and the true involvement of our people so we can demonstrate to Canada a cooperative relationship, a partnership to address outstanding issues between us.

Six Nations as allies is doable and necessary for the future of all of our people on this land we call Turtle Island.

The Chairman: Thank you very much for a most impressive presentation. We greatly appreciate it.

Senator Stratton: Chief Jamieson, that was very impressive, but also very bleak. I do not think I have heard quite as bleak a forecast before. I have travelled this land for quite a while and I have been on reserves in most parts of the country, particularly in Manitoba, where I am from.

It is particularly bleak when you tell me that this bill should not be amended at all. You get the sense that the government is determined to put this bill through. Therefore, we look for ways and means to make it more palatable to your people. It is unfortunate and tragic that you do not believe that. Mon peuple et moi espérons un avenir sans fardeau causé par des revendications non résolues. Je ne veux pas que ce fardeau soit reporté au siècle prochain, sur mes enfants ou sur notre septième génération. Le voulez-vous? Je ne crois pas. Nous voulons satisfaire les besoins de notre communauté et des prochaines générations, comme le font nos voisins. Cela veut dire que nos questions en litige doivent être traitées de façon équitable.

Si elles ne le sont pas, notre peuple sera établi dans moins d'endroits parce qu'il n'aura pas de solutions de rechange. En l'absence d'un processus juste, notre peuple se retrouvera devant les tribunaux s'il a de l'argent, ou dans la rue s'il n'en a pas. De plus, si les tribunaux ne fournissent pas à notre peuple la justice qu'il recherche, vous le retrouverez sur la scène internationale, car il cherchera à obtenir un traitement équitable. Nous chercherons, comme nous devons le faire, des forums qui doivent traiter de nos questions litigieuses, tout comme le chef Deskaheh l'a fait dans les années 20 lorsqu'il est allé à la Société des Nations au nom des Six nations.

Pour nous, le projet de loi C-6 ne crée pas un centre canadien pour la résolution indépendante des revendications spécifiques aux Premières nations. Il crée un centre. Il crée une façade pour continuer à éviter et à retarder le traitement efficace des questions de litige relatives aux terres et affectant les peuples autochtones du Canada. C'est pire que le statu quo. Je ne vous suggérerai pas d'amendements aujourd'hui chers sénateurs. Ce projet de loi n'est pas amendable.

J'ai demandé au comité d'entendre nos voix et de recommander l'étude que j'ai suggérée. Je vous demande de retarder l'adoption de ce projet de loi. Je vous demande de retourner à un processus conjoint intègre et crédible, impliquant une participation réelle de notre peuple, afin que nous puissions montrer au Canada une relation de coopération, un partenariat pour traiter des points encore en litige entre nous.

Une alliance avec les Six nations est réalisable et est nécessaire pour notre peuple vivant sur ce territoire que nous appelons Turtle Island.

La présidente: Je vous remercie pour cette présentation des plus impressionnantes. Nous l'avons grandement appréciée.

Le sénateur Stratton: Chef Jamieson, ce que vous nous avez dit est très impressionnant mais également très triste. Je ne crois pas avoir entendu parler de prévisions aussi tristes auparavant. J'ai beaucoup voyagé dans ce pays depuis plusieurs années et je me suis rendu dans des réserves établies partout dans l'ensemble du pays, plus particulièrement au Manitoba, d'où je viens.

C'est particulièrement triste lorsque vous affirmez que ce projet de loi ne devrait pas être amendé du tout. Vous savez que le gouvernement est déterminé à adopter ce projet de loi. Par conséquent, nous cherchons des façons et des moyens de le rendre plus acceptable pour votre peuple. Il est malheureux et tragique que vous n'y croyiez pas.

You have described a process that should take place. My concern and worry, though, is that they will push the bill through any way. Ultimately, the government will push this bill through unless this committee makes the determination that we will not deal with this bill until we have seen all three bills.

Our side has asked: Why would we look at each bill in isolation? Why would we not look at all three bills? By doing that, we would get a better picture of what is transpiring and how we could make it better for all concerned.

That is what you are recommending to us, as I understand it. Is that correct?

Ms. Jamieson: That is absolutely one of the things I am recommending, that the three be looked at as a package, as a whole landscape, but not on their own, either. The landscape is bigger. The landscape is forging new relationships. The landscape is the Royal Commission on Aboriginal Peoples, RCAP. The landscape is the evidence that has been presented across the country from our people.

You do need to look at the direction. What is this all about? Why is there such a determination to ram these bills through? With all-night sittings, you would think there was a national emergency, the way these bills are going forward. What is this? What is driving this?

Senator St. Germain: Legacy.

Ms. Jamieson: I have lost sleep thinking about what is driving this. Why is there such a fear about working with our people? What is wrong here?

Why is it okay to ask us to accept amendments because this is going ahead anyway, when we sit and watch others enjoying the lands and resources of our people. Then we come to the table with a piece of a loaf and we are told, "Even the piece of the loaf is not palatable, so better accept something less." Our people will not do that in 2003. We will not do that after the Constitution.

We rely on the goodwill and faith of the Canadian people as evidenced in the 1982 Constitution Act. There were two sides to this; it was not just us. We will settle for nothing less than honouring the relationship that we have committed to and maintain a strong commitment to.

I must say that because these clan mothers are here, insisting that our seven generations be taken care of.

Senator Stratton: I have nothing further to add, thank you.

Vous nous avez décrit un processus qu'il conviendrait de réaliser. Ce qui m'inquiète et qui me préoccupe toutefois, c'est qu'ils vont quand même adopter le projet de loi. En bout de ligne, le gouvernement adoptera ce projet de loi à moins que ce comité ne détermine que nous ne traiterons pas de ce projet de loi avant d'avoir examiné l'ensemble des trois projets de loi.

Nos partenaires ont demandé: Pourquoi devrions-nous examiner chaque projet de loi séparément? Pourquoi ne pas les examiner tous les trois? En procédant ainsi, nous aurions une meilleure vue d'ensemble de ce qui se passe et concernant la façon de l'améliorer pour toutes les parties prenantes.

C'est ce que vous nous recommandez, si je comprends bien. Est-ce exact?

Le chef Jamieson: Absolument, c'est l'une des choses que je recommande, c'est-à-dire que les trois projets de loi soient examinés comme un ensemble, comme un paysage entier, mais non de façon isolée toutefois. Le paysage est plus grand. Le fait de forger de nouvelles relations fait partie de ce paysage. Le paysage, c'est la Commission royale sur les peuples autochtones, la CRPA. Le paysage, c'est l'ensemble des preuves qui ont été présentées par notre peuple dans tout le Canada.

Vous devez examiner la direction. Qu'est-ce que tout cela signifie? Pourquoi existe-t-il une telle détermination pour précipiter l'adoption de ces projets de loi? Avec toutes ces séances marathon qui durent toute la nuit et la façon dont ces projets de loi progressent, nous serions portés à croire qu'il y a une urgence nationale. Que se passe-t-il? Qu'est-ce qui vous incite à agir ainsi?

Le sénateur St. Germain: L'héritage.

Mme Jamieson: À force de penser à ce qui vous pousse à agir ainsi, j'en ai perdu le sommeil. Pourquoi existe-t-il une telle peur à l'idée de travailler avec notre peuple? Qu'est-ce qui ne va pas?

Pourquoi est-il correct de nous demander d'accepter des amendements parce que le processus continue de toute façon, pendant que nous restons là à regarder les autres profiter des terres et des ressources de notre peuple. Nous nous présentons à la table avec un morceau de pain et l'on nous dit «Même ce morceau de pain n'est pas bon à manger, alors il est préférable d'accepter quelque chose de moins bon». Notre peuple n'acceptera rien de tel en 2003. Nous ne ferons rien de tel après la Constitution.

Nous comptons sur la bonne volonté et la confiance de la population canadienne, telle qu'elle a été démontrée dans la Loi constitutionnelle de 1982. Il existait deux positions divergentes, nous n'étions pas seuls. Nous n'accepterons rien de moins que de nous acquitter de l'engagement que nous avons pris et de maintenir un engagement fort.

Je dois vous dire cela car les mères de clans ici présentes insistent sur le fait que nous nous occupions de nos sept générations.

Le sénateur Stratton: Je n'ai rien d'autre à ajouter, je vous remercie.

The Chairman: What I am hearing you say, Chief, is that you do not want this bill withdrawn, you just want it held back until all three are done with?

Ms. Jamieson: I would love to see this bill withdrawn. I would like to see them all withdrawn. I have been blunt about that. I have told you where I think the destination is that they are going: it is a dead end for us.

The Chairman: What is your alternative, then?

Ms. Jamieson: To see the whole picture, you need to look at the three bills together.

My alternative is, please take off the shelf section 35 of the Constitution. Please take off the shelf the Royal Commission on Aboriginal People. Please dust off the Penner Committee report from 1983 on which all parties in the House on the committee were able to agree.

Our people participated wholeheartedly in the RCAP and the Penner Committee. Please take off the shelf "Forging New Relationships" and put that picture together. That is a joint, honourable process. There are alternatives.

I keep hearing the minister and others say, "Where are the alternatives?" For heaven's sake, they have been there for many years. Let us put them back on the table.

In the case of Bill C-6, alternatives include an independent process, joint appointments, a tribunal without a ridiculously low cap, the ability to compel the production of documents, the ability to require the Government of Canada to behave honourably in the process. Those alternatives are all detailed in these reports. What we need is courage, vision and energy to get back to looking at where we should really be going together in this country.

The Chairman: Excellent.

The Senate has a different procedure than the other place. We are not as partisan, and we can really look at the bills. We have concerns regarding Bill C-6. This committee is beginning to research, and to look at this whole situation. The Senate cannot deal with money, but there are other creative ways; as some old warriors, we can look at that.

Ms. Jamieson: I know this is the place of sober second thought. If there ever was a time where sober, second thought was required, it is now. I know this places heavy responsibility on all of you. There is not a heavier one because this is coming to terms with Canada's history and dealing with the First Peoples.

La présidente: Ce que j'ai cru comprendre, chef Jamieson, c'est que vous ne voulez pas que ce projet de loi soit retiré, vous voulez simplement qu'il soit mis de côté jusqu'au moment où les trois seront complétés?

Mme Jamieson: J'aimerais que ce projet de loi soit retiré. J'aimerais qu'ils soient tous retirés. J'ai été très claire à ce sujet. Je vous ai fait part de la destination où ils nous mènent: c'est une impasse pour nous.

La présidente: Quelle solution de rechange proposez-vous alors?

Mme Jamieson: Afin d'avoir un portrait global, vous devez examiner ces trois projets de loi ensemble.

Voici ma solution de rechange: s'il vous plaît, reprenez l'article 35 de la Constitution qui a été mis de côté. Reprenez la Commission royale sur les peuples autochtones. Déterrez le rapport Penner de 1983 au sujet duquel toutes les parties de la Chambre des communes pouvaient s'entendre.

Notre peuple a participé de tout cœur à la CRPA et aux travaux du Comité Penner. S'il vous plaît, reprenez également le rapport «Forger de nouvelles relations» et constituez un portrait global. Cela constitue un processus conjoint honnête. Il existe des solutions de rechange.

J'entends souvent le ministre et d'autres personnes dire «Où sont les solutions de rechange?» Pour l'amour du ciel! Elles existent depuis plusieurs années. Laissez-nous les remettre sur la table

Pour ce qui est du projet de loi C-6, les solutions de rechange incluent un processus indépendant, des nominations conjointes, un tribunal sans un montant plafonné si ridiculement bas, la capacité d'exiger la production de documents, la capacité d'exiger que le gouvernement du Canada se comporte de façon honnête dans le processus. Ces solutions de rechange sont décrites en détails dans ces rapports. Ce que nous avons besoin, c'est de courage, de vision et d'énergie afin de retourner en arrière et d'examiner ce que nous devrions réellement faire ensemble dans ce pays.

La présidente: Très bien.

Le Sénat procède différemment des autres. Nous n'avons pas une attitude partisane et nous pouvons réellement examiner les projets de loi. Nous avons des préoccupations au sujet du projet de loi C-6. Notre comité commence à faire de la recherche et à examiner la situation globale. Le Sénat ne peut s'occuper de l'aspect monétaire, mais il existe d'autres moyens constructifs; nous sommes de vieux guerriers et nous pouvons examiner la situation.

Mme Jamieson: Je sais que c'est l'endroit pour un second examen objectif. Un examen de ce genre est nécessaire plus que jamais auparavant. Je suis consciente que cela vous donne à tous une lourde responsabilité. Elle n'est pas si lourde toutefois, car elle mène à une entente relative à l'histoire du Canada et aux relations avec les peuples autochtones.

I firmly believe Canada will not be able to go forward with the country's head held high until we come to terms with our history and our past. Here is an opportunity to do it, not make it worse.

The Chairman: We have heard that this could be the beginning of a third order of government, under section 35 of the Constitution. That is what we have been told.

Ms. Jamieson: Who told you that?

The Chairman: Some of the witnesses. In order to have a third order of government, you need structures and institutions. In your opinion, could this, Bill C-6 and Bill C-19, be the beginning of two institutions?

Ms. Jamieson: Absolutely not. They have nothing to do with government. They have everything to do with "administrivia" — more Indian Act control. That is why our people call these documents Indian Act II. Bill C-19 is four Indian Acts but into institutions. Bill C-7 is Indian Act II and Bill C-6 I have described.

Government is about access to lands, resources, fiscal transfers, and the ability to take care of our own. Institutions? We do not have the time, senator. The clan mother is sitting here with me. The confederacy council, of which she is a part, founded democracy in the western world.

Institutions? We have a bicameral house in which clan mothers decide who are the chiefs. Children have rights. We have law-making institutions, dispute-resolution institutions. They are abundant; they are rich. Indeed, they were relied upon when the United States drafted their constitution.

Institutions? We have them. Take off of our backs the Indian Act and all the rest of the things that are smothering our institutions and our people.

We have the wherewithal to make our own decisions, to be healthy, to respect the human rights that are ours — individually and collectively — to contribute in an incredibly rich way to this country. We want the opportunity to do that. We are determined to have it and to exercise our rights.

Institutions? We have them. We require the respect for our institutions.

The Chairman: You spoke about the Indian Act and government control. Where I come from, in the north, in the mid-Canada corridor, when you walk into the communities and reserves there, you are walking in about 75 years ago. They tell me that we cannot get rid of the Indian Act because they are dependent on it at the moment. They are just learning to become self-sufficient because they have come from a traditional lifestyle

Je crois fermement que le Canada ne pourra pas garder la tête haute tant que nous n'aurons pas réglé les questions au sujet de notre histoire et de notre passé. C'est l'occasion de le faire, et non d'aggraver la situation.

La présidente: Nous avons entendu dire que cela pourrait être le début d'un troisième ordre de gouvernement, en vertu de l'article 35 de la Constitution. C'est ce que l'on nous a dit.

Mme Jamieson: Qui vous a dit cela?

La présidente: Quelques-uns des témoins. Afin d'avoir un troisième ordre de gouvernement, vous avez besoin de structures et d'organismes. À votre avis, est-ce que le projet de loi C-6 et le projet de loi C-19 pourraient constituer le début de deux organismes?

Mme Jamieson: Absolument pas. Ils n'ont rien à voir avec le gouvernement. Ils ont tout à voir avec la lourdeur administrative — encore plus de contrôle relatif à la Loi sur les Indiens. C'est pour cela que notre peuple donne le nom de Loi sur les Indiens II à ces documents. Le projet de loi C-19 s'applique à quatre lois sur les Indiens mais dans les organismes. Le projet de loi C-7 est la Loi sur les Indiens II, et j'ai déjà décrit le projet de loi C-6.

Un gouvernement signifie un accès aux terres, aux ressources, aux transferts financiers entre gouvernements, ainsi qu'une capacité d'être autonome. Des organismes? Nous n'avons pas le temps, cher sénateur. La mère de clan est assise à mes côtés. Le Conseil de la Confédération dont elle fait partie, a créé la démocratie dans le monde occidental.

Des organismes? Nous avons un système bicaméral dans lequel les mères de clans décident qui sont les chefs. Les enfants ont des droits. Nous détenons des organismes législatifs, des organismes pour la résolution de conflits. Ils abondent et ils sont riches en ressources. En effet, ils ont été utiles lorsque les États-Unis ont élaboré leur constitution.

Les organismes? Nous les avons. Enlevez-nous le fardeau de la Loi sur les Indiens, ainsi que toutes les autres choses qui gênent nos organismes et notre peuple.

Nous disposons des ressources nécessaires pour prendre nos propres décisions, pour être en santé, pour respecter les droits humains qui nous appartiennent — de façon individuelle et collective — afin de contribuer d'une façon incroyablement riche au développement de ce pays. Nous voulons avoir l'opportunité de le faire. Nous sommes déterminés à l'obtenir et à exercer nos droits

Les organismes? Nous les avons. Nous avons besoin d'obtenir le respect pour nos organismes.

La présidente: Vous avez parlé de la Loi sur les Indiens et du contrôle du gouvernement. Dans ma région natale, dans le Nord et dans la zone du Canada central, lorsque vous entrez dans les communautés et les réserves, vous reculez environ 75 ans en arrière. Ces gens me disent que nous ne pouvons pas éliminer la Loi sur les Indiens car ils en dépendent actuellement. Ils commencent à peine leur apprentissage en vue de devenir

into an Industrial Revolution in Canada to which they have not had time to adjust.

How would you deal with those communities? How would you look at those people?

Ms. Jamieson: You are asking me to give an opinion on communities that, in a hypothetical situation —

The Chairman: It is not a hypothetical situation. It is a real situation.

Ms. Jamieson: You have been there; I have not. What would I say?

I would say that we have struggled with this. Some people think the Indian Act is very useful because it is the only protection they have for their land, as terrible as it is. I would say we have moved well beyond the Indian Act and we did so in 1982.

The Chairman: They have not. How would you, as a leader, work with those communities, in order to bring them up to your level, because they are about 75 years back?

Ms. Jamieson: I cannot make a judgment call. I am uncomfortable with the "my level" analysis. I cannot judge what level.

The Chairman: This is the dilemma that we face.

Ms. Jamieson: I would allow First Nations themselves to have their own institutions that would enable them to do capacity-building; to have their own institutions; to work together, whether as a treaty group or whatever makes sense to them and relates to their nationhood.

Why are they in that situation? Because some bureaucrats in Ottawa have been making decisions for them, controlling their lives at long distance. That is a failure. Let us not do that any more.

I do not care however benevolent, I do not think these bills are well-intentioned. I will be blunt. However benevolent some people think they are, they will not help those people. They will make matters far worse, I suggest to you. What they need is space, empowerment, capacity building over which they feel ownership. I think in this country, we have the wherewithal as First Nations to create those institutions. There is no doubt about that. We also have the responsibility.

The Chairman: Thank you very much.

Senator Gill: I want to thank you for your presentation. It is the result of good work that you have been doing for the community. It is very good for the Senate to hear what you said. I would like to hear more people hearing that.

autonomes parce qu'ils sont arrivés, d'un milieu où le style de vie était traditionnel, dans une révolution industrielle au Canada et à laquelle ils n'ont pas eu le temps de s'adapter.

Que feriez-vous de ces communautés? Comment considéreriezvous ces gens?

Mme Jamieson: Vous me demandez de donner une opinion au sujet de communautés, selon une situation hypothétique...

La présidente: Ce n'est pas une situation hypothétique. C'est une situation réelle.

Mme Jamieson: Vous avez visité ces endroits; pas moi. Qu'est-ce que je peux dire?

Je peux dire que nous avons mené une dure lutte à ce sujet. Certains pensent que la Loi sur les Indiens est très utile parce que c'est la seule protection dont ils disposent pour leurs terres, aussi terrible que cela puisse paraître. Je pense que nous avons progressé bien au-delà de la Loi sur les Indiens et nous l'avons fait en 1982.

La présidente: Ils n'ont pas progressé. Comment, en tant que dirigeant, travailleriez-vous avec ces communautés afin qu'elles atteignent un niveau semblable au vôtre, en tenant compte de ce retard d'environ 75 ans?

Mme Jamieson: Je ne peux pas porter de jugement. L'analyse de «mon niveau» me satisfait. Je ne peux pas juger ce niveau.

La présidente: C'est le dilemme auquel nous sommes confrontés.

Mme Jamieson: Je permettrais aux Premières nations de détenir leurs propres organismes, qui leur permettraient de renforcer leurs capacités, de détenir leurs propres organismes afin de travailler ensemble, soit en tant que groupe d'un traité ou sous toute autre forme faisant du sens pour eux et connexe à leur statut de nation.

Pourquoi sont-ils dans cette situation? Parce que quelques bureaucrates à Ottawa ont pris des décisions pour eux, ont contrôlé leur vie à distance. C'est un échec. Ne nous laissez pas continuer ainsi.

Peu m'importe s'ils sont à caractère bienveillant, je ne pense pas que ces projets de loi soient bien intentionnés. Je n'irai pas par quatre chemins. Malgré le fait que plusieurs pensent que ces projets de loi sont pleins de bonnes intentions, ils n'aideront pas ces gens. Ils rendront les choses encore plus mauvaises, je pense. Ce dont ces gens ont besoin, c'est d'une marge de manœuvre, d'un renforcement du pouvoir, de pouvoir renforcer leurs capacités au sujet de biens dont ils se sentent vraiment propriétaires. Je pense que dans ce pays, nous avons les ressources nécessaires aux Premières nations pour créer ce genre d'organismes. Il n'y a aucun doute à ce sujet. Nous avons également la responsabilité de le faire.

La présidente: Je vous remercie, chef Jamieson.

Le sénateur Gill: Je vous remercie pour votre présentation. C'est le résultat d'un bon travail que vous avez accompli pour la communauté. Il est très bon que le Sénat ait entendu ce que vous aviez à dire. J'aimerais que plus de gens entendent cela.

Ms. Jamieson: Could I add something the councillor just mentioned to me about diversity. We are quite diverse as First Nations, but please do not make the mistake that Six Nations or any other is special and more capable. There are many hundreds of First Nations in the country who have the ability, the right, and the determination to do these things. I am not saying you said that, Senator Gill, I merely wanted to make that point for the record.

You might benefit from hearing from a number of experts.

The Chairman: We already have them in mind.

Ms. Jamieson: May I suggest a few? Mr. Justice Antonio Lamer, Retired Chief Justice. Mr. Justice E. Patrick Hart, who was the first Commissioner of the Indian Commission of Ontario. If you do want to hear about the experience of the Indian Commission of Ontario, which was a neutral facilitator-mediator, I would be delighted to come back as a former commissioner. If you want to hear about the Penner report, I would be delighted to come back as former member of that committee.

There are many people who have thought about these tough questions and who have much to offer to your thinking. Those are just a few names that have occurred to me.

Ms. Cora Davis, Clan Mother Cayuga, Six Nations Council: Thank you for hearing us.

The Chairman: I echo the words of Senator Gill. You are more than welcome to stay to hear the next presentation.

We have heard some very interesting presentations. Our next witness is Grand Chief Carol McBride from the Algonquin Nation Secretariat.

Before we begin, I would like to ask one question. About how many nations do you represent?

Grand Chief Carol McBride, Algonquin Nation Secretariat: I represent three Algonquin communities.

The Chairman: We want to make sure we hear as many witnesses as possible. However, because of the huge number of witnesses that want to appear, we have chosen to go by region. Because you are elected from your region, you have the ability to speak on behalf of the people that you represent. It is really important that we hear from as many as we can in the time that we have.

Ms. McBride: I thank you for the chance to speak to you today. My name is Carol McBride, and I am the grand chief of the Algonquin Nation Secretariat, which represents the First Nation communities of Timiskaming, Barrière Lake and Wolf Lake. Our traditional territory lies in northwestern Quebec and northeastern Ontario. With me today is Peter Di Gangi, director of our tribal council.

Mme Jamieson: J'aimerais ajouter quelque chose que le conseiller vient de mentionner au sujet de la diversité. Nous sommes des Premières nations assez diversifiées, mais je vous en prie, ne faites pas l'erreur de penser que les Six nations ou toute autre communauté sont spéciales et qu'elles ont davantage de capacités. Il existe plusieurs centaines de Premières nations dans l'ensemble du pays qui possèdent la capacité, le droit et la détermination pour accomplir ces choses. Je ne dis pas que c'est ce que vous avez dit, sénateur Gill, je voulais simplement que ce point soit clair.

Il pourrait être bon pour vous d'entendre le témoignage d'un certain nombre d'experts.

La présidente: Nous y avons déjà réfléchi.

Mme Jamieson: Puis-je en suggérer quelques-uns? M. le juge Antonio Lamer, juge en chef à la retraite. M. le juge E. Patrick Hart, qui a été le premier commissaire de la Commission sur les Indiens de l'Ontario. Si vous voulez entendre parler de l'expérience de la Commission sur les Indiens de l'Ontario, qui était un organisme facilitateur-médiateur, je serai heureuse de revenir devant ce comité à titre d'ancienne commissaire. Si vous voulez entendre parler du rapport Penner, je serai heureuse de revenir à titre d'ancien membre de ce comité.

Plusieurs personnes ont réfléchi à ces questions difficiles et elles ont beaucoup à partager avec vous. Ceux que j'ai nommés ne sont que quelques-unes des personnes à qui j'ai pensé.

Mme Cora Davis, mère du clan Cayuga, Six Nations Council: Je vous remercie de nous avoir écoutés.

La présidente: Je reprends les paroles du sénateur Gill. Si vous désirez rester pour entendre la prochaine présentation, vous êtes la bienvenue.

Nous avons entendu des présentations très intéressantes. Notre prochain témoin est le grand chef Carol McBride du Secrétariat de la Nation algonquine.

Avant de commencer, j'aimerais poser une question. Environ combien de nations représentez-vous?

Le grand chef Carol McBride, Secrétariat de la Nation algonquine: Je représente trois communautés algonquines.

La présidente: Nous voulons nous assurer d'entendre le plus grand nombre possible de témoins. Toutefois, à cause du nombre élevé de personnes voulant témoigner, nous avons décidé de procéder par régions. Parce que vous êtes élue pour votre région, vous pouvez parler au nom du peuple que vous représentez. Il est très important pour nous d'entendre le plus grand nombre de gens possible dans la période de temps qui nous est allouée.

Mme McBride: Je vous remercie pour cette opportunité de m'adresser à vous aujourd'hui. Mon nom est Carol McBride et je suis le grand chef du Secrétariat de la Nation algonquine qui représente les communautés des Premières nations de Timiskaming, du lac Barrière et de Wolf Lake. Notre territoire traditionnel est situé dans la région nord-ouest du Québec et la région nord-est de l'Ontario. M. Peter Di Gangi, directeur de notre conseil tribal, m'accompagne aujourd'hui.

We are glad to have a chance to speak to you about Bill C-6 because we believe that as the bill currently stands, it will have a negative impact on our communities and will be a step backwards in the efforts to obtain a truly independent and fair process for resolving specific claims. To put it simply, the status quo, as bad as it is, would be better than the future under Bill C-6.

We have reviewed the testimony of some of the previous speakers, including representatives of the Assembly of First Nations. We believe that they have provided you with ample information on the shortcomings of the bill.

Realizing that the time is short and not wanting to repeat what others have said, I will focus on two areas tonight. One concerns the content of the bill as it affects our member First Nations. The other concerns the process that has been used to move it through the system.

Our three member communities have very different histories, but all of us have potential specific claims. Unlike many other parts of the country, we did not get involved in the claims process until the mid-1990s. We have spent the last five years preparing the research and documenting our history to identify potential claims that we might have. We are now putting these into the system. I would like to give you a sketch of our members.

Wolf Lake never received reserve lands even though they began petitioning for a reserve in the 1880s. They lived in the bush until the 1970s when they were forced to disperse their settlement at Hunter's Point. Today they are pursuing a claim for reserve lands. The basis for their claim is not treaty or any law, but the fact that the Crown promised them lands and then went back on the promise. They suffered as a result.

Barrière Lake did not get a reserve until 1963, but Quebec would only allow barely enough lands for housing — only 59 acres. They have been severely impacted by the operation of storage reservoirs at Dozois and Cabonga, leading to flooding and erosion of their tiny reserve.

My own community is Timiskaming. Our reserve was surveyed in 1854. Originally, it was over 69,000 acres. Through a series of re-surveys and almost 40 surrenders — many of them apparently illegal — our land base has been reduced to just 5,000 acres.

I should also mention that the Algonquin Nation is party to a number of treaties with the British Crown, entered into between 1760 and 1764. These treaties were not land-surrender treaties; they were peace and friendship treaties that covered a range of issues to ensure our protection and our co-existence.

Nous sommes heureux d'avoir la chance de parler au sujet du projet de loi C-6 car nous croyons que dans son état actuel, il aura un impact négatif sur nos communautés et il constituera un pas en arrière en ce qui a trait aux efforts en vue d'obtenir un processus équitable et vraiment autonome pour la résolution de revendications spécifiques. Pour dire les choses simplement, le statu quo, aussi mauvais qu'il puisse être, serait préférable à l'avenir en vertu du projet de loi C-6.

Nous avons passé en revue le témoignage de quelques-unes des personnes qui ont témoigné précédemment, incluant les représentants de l'Assemblée des premières nations. Nous croyons qu'ils vous ont fourni de nombreux renseignements au sujet des lacunes du projet de loi.

Je réalise que je n'ai pas beaucoup de temps et je ne veux pas répéter ce que d'autres ont déjà dit, alors je me concentrerai sur deux aspects ce soir. Le premier concerne le contenu du projet de loi, étant donné qu'il affecte les membres des Premières nations. Le deuxième concerne le processus qui a été utilisé pour faire avancer ce projet de loi dans le système.

Nos trois communautés membres ont des histoires différentes, mais nous avons tous des revendications spécifiques possibles. Différemment de plusieurs autres régions du pays, nous ne nous sommes pas engagés dans le processus de revendications avant le milieu des années 90. Nous avons passé les cinq dernières années à préparer la recherche et à documenter notre histoire afin d'établir les revendications possibles que nous pourrions avoir. Nous en sommes rendus à les intégrer au système. J'aimerais vous dresser un portrait au sujet de nos membres.

La communauté de Wolf Lake n'a jamais reçu de terrains de réserve même si elle a amorcé une pétition pour obtenir une réserve dans les années 80. Les membres de cette communauté ont vécu en forêt jusque dans les années 70, où ils ont été forcés de disperser leur peuplement à Hunter's Point. Aujourd'hui, ils poursuivent une revendication pour des terres de réserve. Leur revendication n'est pas fondée sur un traité ou une loi, mais sur le fait que la Couronne leur a promis des terres et qu'elle est par la suite revenue sur sa promesse. Ils en ont souffert.

La communauté du lac Barrière n'a obtenu une réserve qu'en 1963, et la province de Québec n'a permis qu'un nombre de terres à peine suffisant pour le logement — seulement 59 acres. Ils ont été sévèrement affectés par l'exploitation de réservoirs de retenue à Dozois et à Cabonga, qui ont causé des inondations et de l'érosion dans leur minuscule réserve.

Ma communauté est celle de Timiskaming. Un arpentage de notre réserve a été effectué en 1854. Originalement, notre territoire correspondait à une superficie de plus de 69 000 acres. Tout au long d'une série de réarpentages et de presque 40 cessions — dont plusieurs étaient apparemment à caractère illégal — notre territoire a été réduit à seulement 5 000 acres.

Je devrais également mentionner que la nation algonquine fait partie de plusieurs traités avec la Couronne britannique qui ont été établis entre 1760 et 1764. Ces traités n'étaient pas des traités de cession des terres, mais plutôt des traités de paix et d'amitié qui englobaient une gamme d'éléments pour assurer notre protection et notre cohabitation.

Mr. Peter Di Gangi, Director, Algonquin Nation Secretariat: I would like to speak to some issues regarding the content of the bill and it would affect our member communities to give you a practical view of the impact.

As the grand chief mentioned, the communities were late coming into the land claims process. They basically missed the first 20 or 25 years of land claims research. A number of claims have been identified, but if Bill C-6 were passed as it stands now, it would prevent us from pursuing many of the claims that we have identified over the past few years.

We have seen the testimony from the Minister of Indian Affairs and Northern Development and his officials indicating that Bill C-6 does not claim the specific claims policy and that it only makes it more precise and confirms existing practice. Either they are do not know their policy or they are simply not telling you the truth.

Bill C-6 restricts the specific definition of a specific claim to fit into the narrow interpretation that the Department of Justice has chosen. If this bill is passed in the way that it is drafted, our member communities and many First Nations in Quebec will be negatively affected.

Another major problem for our communities is the cap of \$7 million, which would prevent large claims from being able to go to the tribunal. This will have the effect of punishing First Nations who have experienced the worst losses and allow Canada to not be brought under binding an authority on its worst breaches.

I will give you some specific examples. Bill C-6 restricts treaty claims to those involving land or other assets. It would eliminate claims based on treaty rights to hunt and fish. It would eliminate claims arising from unfulfilled aspects of 1760, to which our communities are party. It would wipe those out and eliminate them as potential bases for claim.

Bill C-6 would not allow claims based on what is called "unilateral Crown undertaking" — in simple terms, that means when the Crown has made a promise that is not necessarily tied to a treaty or to legislation. For instance, a promise to create a reserve outside of treaty or outside of legislation would be considered a unilateral undertaking, and it would not be considered eligible under the new definition of specific claim. In Quebec, almost all of the reserves were created outside of treaty and most of them were created outside of legislation. That would have had an impact on most of the reserves in Quebec — not just our members.

Bill C-6 would prevent the tribunal from ruling on claims worth over \$7 million. Wolf Lake, one of our member communities, has a claim outstanding now for reserve, which, if

M. Peter Di Gangi, directeur, Secrétariat de la nation algonquine: Afin de vous donner un aperçu pratique de son impact, j'aimerais vous parler de certains points concernant le contenu du projet de loi, qui affecterait nos communautés membres.

Comme le grand chef l'a mentionné, les communautés se sont jointes assez tard au processus de revendications des terres. De facon fondamentale, elles ont manqué les 20 ou 25 premières années de recherches relatives aux revendications territoriales. Un certain nombre de revendications ont été identifiées, mais si le projet de loi C-6 était adopté dans sa forme actuelle, il nous empêcherait de poursuivre plusieurs des revendications que nous avons établies au cours des dernières années.

Nous avons assisté au témoignage du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et de ses porte-parole, à l'effet que le projet de loi C-6 n'invoque pas la politique relative aux revendications spécifiques et qu'il ne fait que préciser et confirmer une pratique existante. Ou bien ils ne connaissent pas leur politique, ou ils ne disent tout simplement pas la vérité.

Le projet de loi C-6 restreint la définition spécifique d'une revendication spécifique afin qu'elle s'harmonise avec l'interprétation étroite que le ministère de la Justice a choisie. Si ce projet de loi est adopté dans la forme qu'il est rédigé, nos communautés membres et plusieurs communautés des Premières nations au Québec seront affectées.

Un autre problème majeur pour nos communautés est le plafond de 7 millions de dollars, qui empêcherait de porter devant les tribunaux les revendications correspondant à des sommes encore plus importantes. Cela aura pour effet de punir les Premières nations, qui ont connu les pires pertes, et de permettre au Canada d'éviter des obligations relatives à des manquements graves.

Je vais vous donner des exemples spécifiques. Le projet de loi C-6 limite les revendications de traité à celles ayant trait aux terres et aux autres biens. Ce projet de loi éliminerait les revendications fondées sur des droits établis selon des traités pour la chasse et la pêche. Il éliminerait également les revendications inhérentes aux aspects non réalisés de 1760, auxquels nos communautés tiennent. Il effacerait ces aspects et les éliminerait en tant que bases potentielles pour des revendications.

Le projet de loi C-6 ne permettrait pas des revendications fondées sur ce qu'on appelle «un engagement unilatéral de la Couronne». En d'autres mots, cela signifie que la Couronne a fait une promesse qui n'est pas nécessairement liée à un traité ou à une loi. À titre d'exemple, une promesse de créer une réserve à l'extérieur du traité ou de la loi serait considérée comme un engagement unilatéral et ne serait pas considérée comme admissible en vertu de la nouvelle définition d'une revendication particulière. Au Québec, presque toutes les réserves ont été créées à l'extérieur du traité et la plupart d'entre elles, à l'extérieur de la législation, ce qui aurait pu avoir des répercussions sur la plupart des réserves du Québec et non seulement sur nos membres.

Le projet de loi C-6 empêcherait le tribunal de rendre une décision sur des revendications de plus de 7 millions \$. Wolf Lake, une de nos collectivités membres, a une revendication en suspens

you calculate the cost of obtaining land, providing housing, setting up the infrastructure, and damages related to the loss of services, this would amount to much more than \$7 million. That claim would not have the opportunity to go to tribunal, or to get a determination.

The minister and his officials are saying "Don't worry, trust us, we would negotiate these claims in any event." However, based on the history we have seen and the way the federal government has treated the communities, there is absolutely no reason to take this assurance. Without the incentive that comes from being able to appeal to a higher binding authority, it is simply a matter of fact that Canada will not be motivated to deal with these claims worth over \$7 million.

Another example is damages experienced by Barrière Lake as a result of flooding and relocation from the reservoirs at Cabonga and Dozois. It is likely that the damages relating to those reservoirs exceed \$7 million. They would not be able to get an independent hearing.

With respect to Timiskaming, there are a number of boundary changes and a number of very large surrenders that appear to have been illegal and it is clear to us that those are valued at over \$7 million. Those, too, would be off the table and not able to get an independent hearing.

To summarize, Quebec First Nations are not party to land surrender treaties. Reserves in Quebec were most often set up by unilateral Crown undertaking. Many of our claims are worth more than \$7 million. The cap and the changes in the definition of specific claim will have a very significant and severe claim on not only our communities but also many First Nations in Quebec. It seems to us that the rights and interests of Quebec First Nations and the kinds of claims that they have were either not considered in the development of the bill, or simply they were considered and a decision was made to eliminate a whole class of claims and series of claims that might arise from the Quebec situation.

If Canada were really committed to a fair and independent claims process, one option would have been to just simply leave the definition of a specific claim, as it is now in the 1982 policy, or to adopt the definitions contained in the joint task force report and then let the tribunal rule on admissibility of claims. That would have been the fair thing to do. As it is done now, the government has let the Department of Justice essentially rewrite the basis for the claims policy in a way that is beneficial to the Crown, and remove from this commission the ability to make those determinations itself. Effectively, before it signs off and hands it over to the commission, it is basically stacking the deck in its favour.

pour une réserve, laquelle, si on calcule le coût d'obtention d'une terre, comprenant le logement, l'établissement des infrastructures et les dommages liés à la perte de services, s'élèverait à beaucoup plus que 7 millions \$. Cette revendication n'aurait pas la possibilité de se rendre devant un tribunal ou d'obtenir une décision.

Le ministre et ses représentants officiels disent: «Ne vous en faites pas, faites-nous confiance, nous négocierions ces revendications quoi qu'il en soit.» Cependant, en se fondant sur ce que nous avons observé et sur la façon dont le gouvernement fédéral a traité les collectivités, il n'existe absolument aucune raison de croire en cette assurance. Sans l'incitation venant du fait d'être en mesure d'en appeler à une autorité obligatoire plus élevée, il s'agit simplement d'une question de fait que le Canada ne sera pas motivé à traiter ces revendications supérieures à 7 millions \$.

Les dommages subis par Barriere Lake à la suite de son inondation et de son relogement à partir des réservoirs de Cabonga et Dozois est un autre exemple. Il est possible que les dommages liés à ces réservoirs se chiffrent à plus de 7 millions \$. Barriere Lake ne serait pas en mesure d'obtenir une audience indépendante.

En ce qui a trait à la bande de Timiskaming, il y a un certain nombre de modifications des limites et un très grand nombre de renonciations qui semblent avoir été illégales et il est clair que leur valeur dépasse 7 millions. Dans ces cas aussi, il serait impossible d'obtenir une audience indépendante.

En résumé, les communautés autochtones du Québec ne sont pas partie aux traités de cession des terres. Les réserves du Québec ont le plus souvent été établies par un engagement unilatéral de la Couronne. Un grand nombre de nos revendications s'élèvent à plus de 7 millions \$. La limite et les changements à la définition de revendication particulière auront des répercussions très significatives et graves non seulement sur nos collectivités, mais aussi sur de nombreuses communautés autochtones du Québec. Il nous semble que les droits et les intérêts de ces dernières et leur type de revendications ont soit été ignorés dans l'élaboration du projet de loi, ou simplement considérés et qu'une décision a été prise afin d'éliminer toute une catégorie de revendications et une série de revendications susceptibles de découler de la situation qui prévaut au Québec.

Si le Canada tenait réellement à un processus de règlement des revendications juste et indépendant, l'un des choix aurait été simplement de laisser la définition d'une revendication particulière telle qu'elle est maintenant dans la politique de 1982 ou d'adopter les définitions faisant partie du rapport du groupe de travail mixte, puis de laisser le tribunal statuer sur l'admissibilité des revendications. C'eut été la mesure juste à prendre. Comme on le fait maintenant, le gouvernement a laissé le ministère de la Justice récrire la base de la politique des revendications d'une façon qui profite à la Couronne, et a retiré à cette commission la capacité de trancher elle-même ces questions. En réalité, avant de recevoir l'approbation écrite et de la transmettre à la commission, il met tous les atouts de son côté.

We will not enumerate all the problems here because there are too many to go into in the short time we have. However, a third major problem is the lack of true independence so long as Canada controls the appointment of commissioners. Other speakers have explained this and we share their concerns. We are told, "Do not worry, trust us, we will use the appointment process in a responsible way." However, just seeing the way the government has manipulated the committee process with C-6 gives us a very clear idea of the kind of abuse that results from unilateral appointments when one side can stack the deck. We do not have grounds for confidence in the ability of government to step aside and maintain integrity in the appointment of commissioners.

Ms. McBride: I would like to touch on some of the grave concerns we have about the process used to get the bill to this stage. Minister Nault has said that there were ample consultations with First Nations. This is simply not true. Yes, there was serious cooperative work between 1995 and 1998 in the joint task force, but the federal government walked away. When they came back, it was Bill C-6, which is different from what the joint task force called for.

Since then, the federal government has made no serious effort to consult us, or our members, or our political organizations. Instead, it was seems like they were telling us what would happen and if we did not support it then get out of the way.

We were lucky enough to appear before the standing committee of the House of Commons, but many First Nations were denied that chance. In the end, the Liberals used their majority on that committee to ram the bill through. They entirely ignored the testimony of the First Nations. It seems like the parliamentary process has been manipulated to restrict debate and prevent our interests from being considered or accommodated.

This is shameful, especially because Canada has a special fiduciary duty to the First Nations. This means that the government must act with our best interests in mind and be honest. We feel that this bill and the way the government has proceeded with this bill is in breach of these fiduciary duties.

Here we are before the Senate committee. We are having our 15 minutes, but for the record, we have to say that this is not adequate consultation. Our appearance here today in no way supports the process that Minister Nault has imposed.

As senators, will you do the right thing? Will you ensure that our rights are considered and accommodated? I hope that you will.

I speak from my heart here. I did not partake in much government process before. I have been very active in Bill C-7 and Bill C-6 and I have made different presentations. I was never so discouraged as when I went in front of the House of Commons

Nous n'énumérerons pas tous les problèmes parce qu'ils sont trop nombreux pour le peu de temps dont nous disposons. Cependant, un troisième problème important est le manque d'indépendance réelle pour peu que le Canada contrôle la nomination des commissaires. D'autres intervenants ont expliqué cette situation et nous partageons leurs préoccupations. On nous dit: «Ne vous inquiétez pas, faites-nous confiance, nous nous servirons du processus de nomination de façon responsable.» Cependant, il suffit d'observer comment le gouvernement a manipulé le processus du comité dans le cas du projet de loi C-6 pour avoir une bonne idée du type d'abus occasionné par des nominations unilatérales lorsqu'une partie peut mettre tous les atouts de son côté. Nous n'avons pas de raisons d'avoir confiance en la capacité du gouvernement de s'écarter et de maintenir de l'intégrité dans les nominations des commissaires.

Mme McBride: J'aimerais aborder certaines des préoccupations sérieuses que nous avons au sujet du processus utilisé pour mener ce projet de loi à cette étape. Le ministre Nault a affirmé qu'il y a eu de nombreuses consultations avec les Premières nations, ce qui n'est absolument pas vrai. Bien sûr, un travail de collaboration sérieux a été accompli entre 1995 et 1998 au sein du groupe de travail mixte, mais le gouvernement fédéral s'est éloigné. Lorsqu'il est revenu, il s'agissait du projet de loi C-6, ce qui est différent de ce que le Comité de travail mixte demandait.

Depuis, le gouvernement fédéral n'a pas fait d'effort sérieux afin de nous consulter ou de consulter nos membres ou nos organismes politiques. Il semble plutôt qu'il nous apprenait ce qui allait se produire et, si nous n'étions pas d'accord, nous n'avions qu'à débarrasser le plancher.

Nous avons quand même eu la chance de nous présenter devant le comité de la Chambre des communes, mais un grand nombre de Premières nations se sont vu refuser une telle chance. En fin de compte, les libéraux ont utilisé leur majorité au sein de ce comité pour adopter ce projet de loi à toute allure. Ils ont entièrement ignoré le témoignage des Premières nations. Il semble que le processus parlementaire a été manipulé afin de restreindre le débat et d'empêcher nos intérêts d'être considérés ou respectés.

Cette réalité est déplorable, particulièrement parce que le Canada a une obligation de fiduciaire spéciale à l'égard des Premières nations, ce qui signifie qu'il doit agir au mieux de nos intérêts et être honnête. Nous estimons que ce projet de loi et la façon dont le gouvernement a agi relativement à celui-ci dérogent à ces obligations de fiduciaire.

Nous voici donc devant le comité du Sénat. On nous accorde 15 minutes, mais il faut signaler qu'il ne s'agit pas d'une consultation adéquate. Notre présence ici aujourd'hui n'appuie en aucune façon le processus que nous a imposé le ministre Nault.

En tant que sénateurs, ferez-vous ce qui doit être fait? Vous assurerez-vous que nos droits sont considérés et respectés? J'espère que oui.

Je parle avec mon cœur. Je n'ai pas participé à un grand nombre de processus gouvernementaux auparavant. J'ai été très actif en ce qui a trait aux projets de loi C-7 et C-6 et j'ai présenté divers exposés. Je n'ai jamais été aussi découragé que lorsque je committee. People were writing their Christmas cards and filling in tax returns. It is our life they were talking about. They did not take it seriously at all. Therefore I am coming to the Senate here to ask you — to beg you — to do what is right, to make this government do the right thing. They have a fiduciary duty, and maybe you can make sure that they keep that promise and protect that duty they have towards us.

We are being told by Minister Nault about how we need to learn about transparency and accountability, and about how we need to run our government at home. However, with this bill, and with Bill C-7, we have had a chance to see how your government is run and it is a lot different from what the minister expects from us. After seeing how the legislation has been rammed through and all of the misinformation and half-truths that have come from the Department of Indian Affairs and Northern Development, and the way the committee process has been manipulated by the government, we do not truly see any evidence of accountability or transparency or democracy. In fact, I think you could take some lessons from us.

We are hoping that honourable senators will have the integrity to do the right thing, no matter which party appointed you. You must act as a check on the power of the executive arm of this government. You have a duty, not only to the First Nations but also to Canadians, to ensure the integrity of the democratic process.

The right thing to do is to recommend that this bill be withdrawn and the government sit down with the First Nations to work on something that is more balanced and takes our views and our interests into account. As it is, the bill is so bad that it cannot be fixed by amendment. It should go back to the drawing board so that we could make it better and be proud of the result.

The Algonquin people have suffered greatly since we welcomed the Europeans into our territory over 200 years ago. We have been exploited and lied to by many governments over the years, and our situation has only gotten worse. Here we are today, however, still hoping that your institutions will consider and accommodate our interests. Our experience with Bill C-6 and Bill C-7 does not inspire much confidence. However, we appeal to you to make a difference and to do the right thing.

Meegwetch.

Senator Gill: For the benefit of my colleagues, could you tell us about the Algonquin, the parks and the forestry exploitation?

I have visited many Aboriginal communities and I think that the economic situation in your community is among the worst for the Aboriginal people.

me suis présenté devant le comité de la Chambre des communes. Les gens écrivaient leurs cartes de Noël et remplissaient leur déclaration d'impôt, tandis qu'on parlait de notre vie. Ils ne prenaient absolument pas la chose au sérieux. Par conséquent, je me présente au Sénat pour vous demander, pour vous supplier, de faire ce qui doit être fait afin que ce gouvernement accomplisse ce qui est adéquat. Il a une obligation de fiduciaire et peut-être pouvez-vous vous assurer qu'il tienne sa promesse et protège cette obligation qu'il a envers nous.

Le ministre Nault nous a parlé de la façon dont nous devons être informés de la transparence, de la responsabilisation et de la façon dont nous devons diriger notre gouvernement. Cependant, dans le cas du présent projet de loi et du projet de loi C-7, nous avons eu l'occasion de voir comment votre gouvernement est dirigé et cette méthode est très différente de ce que le ministre attend de nous. Après avoir constaté comment la loi a été adoptée à toute vitesse et toute la désinformation et les demi-vérités issues du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ainsi que la façon dont le processus du comité a été manipulé par le gouvernement, nous ne voyons vraiment aucune preuve de responsabilisation, de transparence ou de démocratie. En réalité, je crois que vous pourriez apprendre de nous.

Nous espérons que les honorables sénateurs auront l'intégrité nécessaire pour bien agir, peu importe le parti qui les a nommés. Vous devez agir en tant que vérificateur du pouvoir de l'administration de ce gouvernement. Vous avez un devoir, non seulement à l'égard des Premières nations, mais aussi de tous les Canadiens, de veiller à l'intégrité du processus démocratique.

La bonne chose à faire consiste à recommander que ce projet de loi soit retiré et que le gouvernement, en collaboration avec les Premières nations, en arrive à quelque chose de plus équilibré et tienne compte de nos opinions et de nos intérêts. Sous sa forme actuelle, le projet de loi est tellement inadéquat qu'il ne peut pas être amélioré par une modification. Il faudrait repartir à zéro afin que nous puissions l'améliorer et être fiers du résultat.

Les Algonquins ont beaucoup souffert depuis que nous avons accueilli les Européens dans notre territoire il y a plus de 200 ans. De nombreux gouvernements nous ont exploités et menti au fil des ans et notre situation n'a fait qu'empirer. Cependant, nous sommes là, aujourd'hui, espérant encore que vos institutions considéreront et respecteront nos intérêts. L'expérience que nous avons connue avec les projets de loi C-6 et C-7 ne nous inspire pas beaucoup confiance. Cependant, nous vous prions d'innover et de faire la bonne chose.

Meegwetch.

Le sénateur Gill: Dans l'intérêt de mes collègues, pourriez-vous nous parler des Algonquins, des parcs et de l'exploitation forestière?

J'ai visité de nombreuses collectivités autochtones et je crois que la situation économique de votre collectivité fait partie des pires pour les Autochtones.

Mr. Di Gangi: I would like to give you a bit of background. Originally Algonquin Nation territories went as far east as Trois-Rivières, as far south as Upstate New York and as far west as Georgian Bay and the Wanapitei River in Ontario. In the north, it went as far as the southern part of Cree territory.

As settlement proceeded in the 1700s and 1800s, through a combination of dispossession and disease, the Algonquin Nation's territory shrank such that today it is described as the lands that are covered by the waters that drain into the Ottawa River on both sides of the provincial border. The Ottawa River watershed is what we are speaking of today in terms of Algonquin Nation territory.

There are about 10 First Nation communities. One is Golden Lake in Ontario. They and the Maniwaki, which is just a couple of hours north of Ottawa, originally went to the mission at Oka, Lake of Two Mountains. They had to move from there in 1870 and the people of Golden Lake had to purchase their own reserve with their own money because Ontario would not provide them with reserve land. Maniwaki obtained a reserve in 1854. The northern Algonquin communities and Timiskaming obtained a reserve in 1854, but the other communities remained without reserves.

Even today, there are nine Algonquin communities in Quebec. Across Canada, there are 12 historic bands that are considered landless and 25 per cent of them are Algonquin. Grand Lac Victoria does not have reserve land; Long Point, the settlement at Winneway, does not have a reserve land base. Wolf Lake still does not have a reserve land base. Barrière Lake has a reserve of about 59 acres with a population of over 500 people and they still live off the land. However, their entire territory is subject to timber licences, and sports hunting and tourism.

Economic studies have been done with Barrière Lake and we have calculated that between the tourist industry and the logging industry — not including hydro electricity — about \$100 million per year is taken out of their traditional territory and not one of their members is employed in the resource sector — not one.

I could go on and on. The other significant thing about Barrière Lake is that the community is only three hours' north of Ottawa. They were flooded out so that Hydro-Québec could create storage reservoirs to generate electricity. They have no electricity, still depend on diesel generators and there is only one telephone. Yet, they are only three hours away from Ottawa. If you get out of the car and walk around, you will hear all the kids still speaking their own language. English is a second language and French is a third language.

Senator Gill: Because you do not have reserves, you do not have much housing. This is another problem.

M. Di Gangi: Permettez-moi de vous donner un bref historique. À l'origine, les territoires de la nation algonquine s'étendaient, à l'est, jusqu'à Trois-Rivières, au sud, jusqu'au nord de l'État de New York, et à l'ouest, jusqu'à la Baie Georgienne et la rivière Wanapitei, en Ontario. Au nord, son territoire allait jusqu'à la partie méridionale du territoire cri.

À mesure que la colonisation progressait dans les années 1700 et 1800, grâce à une combinaison de dépossession et de maladie, le territoire de la nation algonquine a diminué à un point tel qu'aujourd'hui, on le décrit comme les terres qui sont couvertes par les eaux qui s'écoulent dans la rivière des Outaouais, sur les deux côtés de la frontière provinciale. La ligne de partage des eaux de la rivière des Outaouais est ce qu'on qualifie aujourd'hui de territoire de la nation algonquine.

Il existe environ 10 collectivités de Premières nations, dont Golden Lake, en Ontario. Celle-ci ainsi que Maniwaki, à quelques heures de route seulement au nord d'Ottawa, se rendaient à la mission d'Oka, au Lac des Deux-Montagnes. Elles ont dû partir de cet endroit en 1870 et les habitants de Golden Lake ont dû acheter leur propre réserve avec leur argent parce que l'Ontario ne leur fournissait pas de terre de réserve. Maniwaki a obtenu une réserve en 1854. Les collectivités algonquines du nord et la bande Timiskaming ont obtenu une réserve en 1854, mais d'autres collectivités n'en ont pas eu.

Même aujourd'hui, il existe neuf collectivités algonquines au Québec. Dans tout le Canada, on trouve 12 bandes historiques qu'on considère sans terre et 25 p. 100 d'entre elles sont formées d'Algonquins. Grand-Lac-Victoria n'a pas de terre de réserve, la bande de Longue-Pointe, à Winneway, n'a pas un territoire de réserve. Le village de Wolf Lake n'a toujours pas de réserve. Barriere Lake a une réserve d'environ 59 acres et compte plus de 500 habitants qui vivent encore des ressources naturelles. Cependant, l'ensemble de leur territoire est assujetti à des permis de coupe, à la chasse sportive et au tourisme

Des études économiques ont été effectuées à Barriere Lake et nous avons calculé qu'entre l'industrie touristique et l'industrie forestière, excluant l'hydroélectricité, environ 100 millions \$ par an sortent du leur territoire traditionnel et aucun des résidants n'est employé dans le secteur des ressources naturelles, pas un seul

Je pourrais m'étendre sur le sujet. L'autre facteur important relativement à Barriere Lake est le fait que cette collectivité n'est qu'à trois heures de route au nord d'Ottawa. On a forcé ses habitants à évacuer leurs maisons en raison de l'inondation permettant à Hydro-Québec d'installer des réservoirs de retenue afin de produire de l'électricité. Ils n'ont pas d'électricité, comptent encore sur des génératrices Diesel et n'ont qu'un téléphone. Cependant, ils ne sont qu'à deux heures d'Ottawa. Si vous sortez de votre automobile et vous promenez un peu, vous entendrez tous les enfants s'exprimant encore dans leur propre langue. L'anglais est une langue seconde et le français, une langue tierce.

Le sénateur Gill: Étant donné que vous n'avez pas de réserves, vous n'avez pas beaucoup de logements, ce qui constitue un autre problème.

Mr. Di Gangi: That is right. If you do not have a reserve, then you have no access to federal housing programs, education and core funding. All of these issues related to programs and services are denied to communities that do not have a reserve. We could go on. The communities look toward the potential of specific claims as one way of addressing these disparities and underdevelopment.

Unfortunately, the way the bill is crafted — whether by design or by accident —undermines the basis of many, many claims of First Nations in Quebec. Quebec is different from the Prairies and B.C. and Ontario. Unfortunately, our communities and others in Quebec will take a big hit if this bill passes. Today, they could put claims forward under the existing policy that they would not be able to do under the new proposed legislation.

Senator Chaput: I thank you for your presentation, which was clear and consistent with other presentations we have heard.

As you said, we are the chamber of sober second thought. Let me tell you, we have food for thought because we do not have many options. First, we could accept the bill as it stands but from my point of view, that would be impossible. Second, we could reject the bill. Third, we could amend it. Those are the three options.

This committee has also been meeting with Aboriginal youth from urban areas because we are also working on the needs of those Aboriginal youth who are living in urban areas. As you know, these youth do not have access to most of the programs that are available if they are still on reserves. Have your youth been informed of what you have been preparing? Are they aware of what is happening? Have they been able to tell you what they think about all of it?

Ms. McBride: They are part of the process. I receive my direction from the community chiefs who, in fact, have general meetings within their communities to look at the process. Youth participate in that area.

Senator Chaput: They participated in this?

Ms. McBride: Yes.

Senator Adams: Thank you for coming. I come from Nunavut in the Arctic. When did you begin your claim process with the Department of Indian Affairs and Northern Development? Have you been successful thus far? You mentioned that you represent nine communities.

M. Di Gangi: Exact. Si vous n'avez pas une réserve, vous n'avez donc pas accès aux programmes fédéraux de logement, à l'éducation et à un financement de base. Toutes ces questions liées aux programmes et aux services sont refusées aux collectivités qui n'ont pas une réserve. On pourrait citer bien d'autres cas. Les collectivités envisagent la possibilité des revendications particulières comme étant une façon d'aborder ces anomalies et ce sous-développement.

Malheureusement, la façon dont le projet de loi est rédigé, soit à dessein ou accidentellement, sape la base de très nombreuses revendications des Premières nations au Québec. Le Québec est différent des Prairies, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario. Malheureusement, nos collectivités et d'autres dans cette province, subiront un dur coup si ce projet de loi est adopté. Aujourd'hui, elles pourraient faire état de leurs revendications en vertu de la politique existante, ce qui serait impossible en vertu du nouveau projet de loi.

Le sénateur Chaput: Je vous remercie de votre exposé qui était clair et compatible avec les autres exposés que nous avons entendus.

Comme vous l'avez mentionné, nous sommes la chambre d'un second examen objectif. Permettez-moi de vous dire que nous avons des éléments de réflexion parce que nous n'avons pas beaucoup de choix. En premier lieu, nous pourrions accepter le projet de loi tel qu'il est, mais, à mon avis, ce serait impossible. En second lieu, nous pourrions le rejeter, et, en troisième lieu, nous pourrions le modifier. Voilà les trois possibilités.

Ce comité a également rencontré de jeunes Autochtones provenant de milieux urbains, étant donné que nous nous penchons aussi sur les besoins de ceux-ci qui vivent dans des milieux urbains. Comme vous le savez, ces jeunes n'ont pas accès à la plupart des programmes qui sont offerts s'ils habitent encore dans des réserves. Vos jeunes ont-ils été informés de ce que vous avez préparé? Sont-ils conscients de ce qui se produit? Ont-ils été en mesure de vous exprimer leur avis à ce sujet?

Le grand chef McBride: Ils font partie du processus. Je reçois mes directives des chefs des collectivités, lesquels, en fait, tiennent des réunions générales dans leurs collectivités afin d'examiner le processus. Les jeunes participent à ces réunions.

Senator Chaput: Ils ont participé à ceci?

Le grand chef McBride: Oui.

Le sénateur Adams: Merci de votre présence. Je suis originaire du Nunavut dans l'Arctique. Quand avez-vous amorcé votre processus de revendication auprès du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien? Avez-vous réussi jusqu'à maintenant? Vous avez mentionné que vous représentiez neuf collectivités.

You said in some communities there is only one telephone. With the cap at \$7 million per claim, can you tell me how far you have gone? Have you started off provincially or are you on your way to the federal process? Can you give me an idea of how the system works right now with the government and how you claim future settlements?

Other witnesses who appeared before us would like to see the three bills — Bill C-6, Bill C-7 and Bill C-19 — not be passed.

Ms. McBride: I will touch on your last question first, senator. I will let Mr. Di Gangi answer your first question.

You should take the three bills out and study them. If you do that, you will see clearly how it all fits in. For the communities I represent, these three bills have to be rejected. Once you look at them you will see the reason for that.

Mr. Di Gangi: I should clarify, senator, that our tribal council represents three out of the nine Algonquin communities in Quebec. Of our three communities, we started late doing land claims research. They started to fund land claims research in the early to mid-1970s. For whatever reasons, the communities in northwestern Quebec were not involved in preparing their history or research until quite late. It was not until about 1995 or 1996 that we started to undertake the research. We found that there was quite a challenge because of record-keeping, et cetera.

To make a long story short, out of our three communities we have identified with Timiskaming alone there are approximately 40 potential claims based on each of the surrenders that look to us as if they had some serious problems. That is just claims related to surrenders. That does not include trust fund management or the surveys.

Wolf Lake is the one community of our members that has actually submitted a claim. They submitted a claim in 1996 — a specific claim to Canada for a reserve. The government rejected it. We agreed to do additional research.

In January of 2000, the chief met with Minister Nault and provided him with a brief saying, "Here is a summary of our evidence. We feel we have a valid basis to obtain a reserve because they are a landless band." They asked the minister to review it and to expedite it to see if we could resolve it administratively outside of the claims process. The minister committed to fast-tracking the Department of Justice review. The "fast track" took about a year and a half for the Department of Justice to review about a 20-page document — maybe 30 historical documents. They went through, I think, two or three different lawyers in that period of time. They rejected the claim again.

We thought about putting more evidence in to the department. The view was that it would not get a fair hearing. They said, "You can go to court or to the claims commission." The chief and the

Vous avez affirmé que dans certaines collectivités, il n'y a qu'un téléphone. La limite étant de 7 millions \$ par revendication, pouvez-vous me dire où vous en êtes? Avez-vous commencé à l'échelle provinciale ou vous dirigez-vous vers un processus fédéral? Pouvez-vous me donner une idée de la façon dont fonctionne présentement le système gouvernemental et de la façon de revendiquer vos règlements futurs?

D'autres témoins qui se sont présentés devant nous aimeraient que les trois projets de loi C-6, C-7 et C-19 ne soient pas adoptés.

Mme McBride: J'aborderai d'abord votre dernière question. Je laisserai M. Di Gangi répondre à votre première question.

Vous devriez sortir ces trois projets de loi et les étudier. Ce faisant, vous verrez clairement que tout correspond. Pour les collectivités que je représente, ces trois projets de loi doivent être rejetés. Une fois que vous les aurez examinés, vous constaterez pourquoi.

M. Di Gangi: Permettez-moi de préciser, sénateur, que notre conseil de tribu représente trois collectivités algonquines sur neuf au Québec. Dans ces trois collectivités, nous avons commencé en retard à effectuer des recherches sur les revendications territoriales. On a commencé à financer cette recherche du début au milieu des années 70. Pour des raisons quelconques, les collectivités du nord-ouest du Québec n'ont participé qu'assez tard à la préparation de leur histoire ou de leur recherche. Nous avons découvert que c'était un défi de taille, en raison, entre autres de la tenue de registres.

En résumé, sur ces trois collectivités, nous avons découvert que la bande Timiskaming compte à elle seule environ 40 revendications potentielles fondées sur une des renonciations qui nous semblent soulever des problèmes graves. Il ne s'agit là que des revendications relatives aux renonciations et excluant la gestion du fonds d'affectation spéciale ou les sondages.

Wolf Lake est la collectivité parmi nos membres qui a réellement soumis une revendication, en 1996, soit une revendication particulière adressée au Canada pour obtenir une réserve. Le gouvernement l'a rejetée. Nous avons convenu d'effectuer des recherches supplémentaires.

En janvier 2000, le chef a rencontré le ministre Nault et lui a exprimé ce qui suit: «Voici un résumé de notre preuve. Nous estimons que nous avons des raisons valides pour obtenir une réserve parce que nous faisons partie d'une bande sans terre.» Il a demandé au ministre d'étudier cette demande et d'en accélérer le règlement afin de constater si nous pouvions la régler sur le plan administratif à l'extérieur du processus de règlement des revendications. Le ministre s'est engagé à traiter en priorité l'étude du ministère de la Justice. Grâce à ce «traitement accéléré», le ministère de la Justice a mis environ un an et demie à étudier un document de 20 pages, voire 30 documents historiques. Au cours de cette période, je crois que le ministère a consulté deux ou trois avocats différents et a rejeté la revendication une fois de plus.

Nous avons songé à présenter plus de preuves au ministère. Nous avions l'impression que nous n'obtiendrions pas une audition équitable. On nous a dit que nous pouvions nous council decided to go to the claims commission. We have been there since last September. It actually is proceeding. The claims commission has been helpful in terms of keeping the government honest and compelling it to meet deadlines. It seems to be working better than it was when it was left with the department. Unfortunately, for Wolf Lake, if they were to go into the new process, they would not be able to go to the tribunal because their claim is for a reserve, infrastructure and housing and it is worth well over \$7 million.

That claim, fortunately, is in the process now. If they had waited another five years and Bill C-6 had passed, they would be out of luck. They would continue to be a landless band.

I am sorry I could not give you more examples, senator, but that is what I can do.

Senator Adams: Senator Gill mentioned some other areas where your claims include park areas. Does that park belong to the provincial government or Government of Canada?

Mr. Di Gangi: There are several large provincial parks. La Vérendrye wildlife preserve was set up in the 1920s as an exclusive trapping ground for the Algonquins, because of the lack of land base and the economic hardships they were experiencing. In 1940, the province put a highway through the middle and declared it a park preserve for tourists, moose hunting and fishing, which devastated the economy of the community.

There is a small national historic site at one end of the territory near the Grand Chief's community. Of course, there is Gatineau Park in the National Capital Region, which is federal. There is a mix of federal and provincial parks in the area.

Senator Adams: I did not really understand why the government rejects some of your claims. Do they have a policy whereby they can reject some of your claims? Do they just stop or say you did it wrong. Why were the claims rejected?

Mr. Di Gangi: You submit a claim with your evidence and you must demonstrate that there is a lawful obligation based on the specific claims policy. The government takes a look. They send it to their historical analysts, who do an assessment and then send it to the Department of Justice. The Department of Justice makes its determination as to whether it fits within the criteria, whether there is a lawful obligation that has been established, et cetera. They then provide that advice to the minister. He can accept or reject the claim based on that advice.

In the case of Wolf Lake, the minister rejected the claim because he said he was not given enough evidence to show that the government was lawfully obligated to give them a reserve. When the treaties were signed in the Prairies, the government was pourvoir en justice ou nous présenter à la Commission des revendications. Le chef et le conseil ont opté pour cette dernière solution, en septembre dernier. Le Conseil a entamé des procédures et nous a été utile en obligeant le gouvernement à être honnête et en le forçant à respecter ses échéanciers. Il semble que ce soit plus efficace que lorsque le ministère s'occupait de la situation. Malheureusement pour le village de Wolf Lake, s'il devait faire partie du nouveau processus, il ne pourrait pas aller devant les tribunaux parce que sa revendication porte sur une réserve, une infrastructure et du logement, ce qui est nettement supérieur à 7 millions \$.

Heureusement, cette revendication est présentement en cours. S'il avait attendu encore cinq ans et l'adoption du projet de loi C-6, il n'aurait plus aucune chance. Les habitants continueraient d'être une bande sans terre.

Je regrette de ne pouvoir donner un plus grand nombre d'exemples, mais c'est tout ce que je peux faire.

Le sénateur Adams: Le sénateur Gill a mentionné d'autres régions où vos revendications comprennent des parcs. Ces parcs appartiennent-ils au gouvernement provincial ou au gouvernement du Canada?

M. Di Gangi: Il y a plusieurs grands parcs provinciaux. La réserve faunique La Vérendrye a été établie dans les années 920 en tant que terre de piégeage exclusive pour les Algonquins en raison du manque d'assise territoriale et des difficultés économiques qu'ils éprouvaient. En 1940, la province a construit une route au milieu du parc et l'a déclaré parc réserve pour les touristes, la chasse à l'orignal et la pêche, ce qui a été un coup terrible pour l'économie de la collectivité.

Il existe un petit parc historique national à une extrémité du territoire près de la collectivité du grand chef. Évidemment, il y a le parc de la Gatineau, dans la région de la Capitale nationale, qui appartient au fédéral. On trouve un mélange de parcs fédéraux et provinciaux dans cette région

Le sénateur Adams: Je n'ai pas vraiment bien compris pourquoi le gouvernement rejette certaines de vos revendications. A-t-il une politique en vertu de laquelle il peut rejeter certaines de vos revendications? Arrête-t-il simplement ou affirme-t-il que vous avez fait quelque chose d'inadmissible? Pourquoi vos revendications ont-elles été rejetées?

M. Di Gangi: Vous soumettez une revendication avec vos preuves et vous devez démontrer qu'il existe une obligation légale fondée sur la politique en matière de revendications particulières. Le gouvernement y jette un coup d'œil, puis l'envoie à ses analystes historiques qui l'évaluent et la transmettent ensuite au ministère de la Justice. Celui-ci tranche la question à savoir si votre revendication respecte les critères, s'il existe une obligation légale qui a été établie, et cetera. Il donne alors son avis au ministre. Il peut accepter ou rejeter la revendication en se fondant sur cet avis.

Dans le cas du village de Wolf Lake, le ministre a rejeté la revendication parce qu'il a affirmé ne pas avoir reçu assez de preuves pour démontrer que le gouvernement était obligé légalement de lui accorder une réserve. Lorsque les traités ont

obligated to set aside reserves for each band. Those kinds of treaties do not exist in Quebec. It was more a matter of government policy to establish reserves for the communities. They took the easy way out and said, "There is no treaty so we do not have to give you a reserve, so tough," basically.

We had two choices: We could prepare more evidence and resubmit it to the Department of Justice, or we could take it the commission and hope that we would have a referee who would provide us with a fair hearing. So far, that has proven to be the wiser decision.

Senator Adams: If I the minister were to say, "You tried to do a good job. You made a few mistakes and I must reject your claim. Yet, I will giver you all my advisers here in the department and perhaps they will give you a better claim." Could the minister do that? No way.

Senator Léger: The whole country has to know what is going on here. We have seen many witnesses; we are the only ones who have been lucky enough to have heard you. I know this is an ideal.

The time has come. All of the people in the government have to listen' they have to hear. Everything you said about signing cards, I jump up too.

According to what I see here, the Aboriginals want to start to work together with us, not just us with them. We would have common results and the whole country would be together.

I really feel terribly positive about all these meetings. I am just so sorry that there are so many empty chairs. C'est la vie. There are other things and everybody is running everywhere.

To advance together, that is my wish.

The Chairman: I have one comment.

When we were doing our study with an action plan for change on urban Aboriginal people, focusing on youth, we heard from some organizations in Quebec. I was absolutely appalled at how the Aboriginal people are treated in Quebec, according to those presentations.

You have just reaffirmed exactly what we heard in our other committee meetings. It makes me wonder where the leadership has been on both sides — the government side and the Aboriginal side. I think the time is right now. We have better educated people in our communities. We have people who are not afraid to speak out. We do not have to worry about the language barrier because we all speak either French or English.

I think the time is right now for us to start dealing in a partnership.

été signés dans les Prairies, le gouvernement était obligé de mettre des réserves de côté pour chaque bande. Ces types de traités n'existent pas au Québec. L'établissement de réserves pour les collectivités était davantage une question de politique gouvernementale. On a choisi la solution facile en affirmant fondamentalement qu'il n'existait pas de traité et que, par conséquent, on n'avait pas à vous donner une réserve.

Nous avions deux choix: nous pouvions préparer plus de preuves et les soumettre à nouveau au ministère de la Justice ou nous pouvions porter notre cause devant la commission en espérant que nous aurions un arbitre qui nous donnerait l'occasion d'avoir une audition équitable. Jusqu'à maintenant, cette dernière décision semble être la plus avertie.

Le sénateur Adams: Si le ministre devait affirmer «Vous avez essayé de faire du bon travail. Vous avez commis quelques erreurs et je dois rejeter votre revendication. Cependant, je vais vous fournir tous mes conseillers du ministère qui vous donneront peut-être une meilleure revendication.» Le ministre pourrait-il agir ainsi? Pas question.

Le sénateur Léger: L'ensemble du pays doit savoir ce qui se passe ici. Nous avons entendu de nombreux témoins et nous sommes les seuls a avoir eu la chance de vous écouter. Je sais qu'il s'agit d'un idéal.

Le temps est venu. Tous les intervenants du gouvernement doivent écouter et entendre. Tout ce que vous avez dit au sujet de la signature de cartes me surprend aussi.

Selon ce que je constate aujourd'hui, les Autochtones veulent commencer à travailler en collaboration avec nous, et non seulement nous avec eux. Nous obtiendrions des résultats communs et tout le pays serait réuni.

Je suis très positif au sujet de toutes ces réunions. Je regrette seulement que tant de chaises soient vides. C'est la vie. Il y a d'autres choses à faire et tout le monde court partout.

Mon désir est de progresser ensemble.

La présidente: J'ai un commentaire à émettre.

Lorsque nous faisions notre étude et préparions un plan d'action portant sur le changement pour les Autochtones en région urbaine, en nous concentrant sur la jeunesse, nous avons entendu parler de certaines organisations au Québec. J'ai été absolument horrifié de la façon dont les Autochtones sont traités au Québec, selon ces exposés.

Vous venez de réaffirmer exactement ce que nous avions entendu dans d'autres réunions de notre comité. Je me demande où s'est trouvé le leadership des deux côtés, soit celui du gouvernement et des Autochtones. Je crois que le moment est arrivé. Nous comptons des personnes plus instruites dans nos collectivités, ainsi que des gens qui n'ont pas peur d'émettre leurs opinions. Nous n'avons pas à nous soucier des obstacles linguistiques puisque nous nous exprimons tous soit en français, soit en anglais.

J'estime que le temps est venu pour que nous commencions à œuvrer en partenariat.

The time is short; this is the beginning. The negotiations are strong, and all I can say is I am so happy to be in the Senate where, possibly, we can make a difference.

Thank you both very much for coming. I appreciate it.

The committee adjourned.

Nous avons peu de temps, et ceci est le début. Les négociations sont serrées et tout ce que je peux dire c'est que je suis heureux de faire partie du Sénat où nous pouvons, éventuellement, innover.

Merci infiniment à vous deux de vous être déplacés. Je l'apprécie.

La séance est levée.

Wednesday, May 28, 2003

From the Atlantic Policy Congress of First Nation Chiefs:

Chief Jean Guy Cimon, Executive Member; and

Mr. John G. Paul, Executive Director.

From the Algonquin Nation Secretariat:

Grand Chief Carol McBride;

Mr. Peter Di Gangi, Director.

From Six Nations Council:

Chief Roberta Jamieson;

Mr. David General, Councillor;

Ms. Cora Davis, Clan Mother Cayuga;

Ms. Jo-Ann Green, Director, Lands and Resources.

Le mercredi 28 mai 2003:

Du Congrès des chefs des Premières nations de l'Atlantique:

Le chef Jean Guy Cimon, membre exécutif;

M. John G. Paul, directeur exécutif.

Du Algonquin Nation Secretariat:

Le grand chef Carol McBride;

M. Peter Di Gangi, directeur.

Du Six Nations Council:

Le chef Roberta Jamieson;

M. David General, conseiller;

Mme. Cora Davis, mère du clan Cayuga;

MMe. Jo-Ann Green, directrice, Terres et ressources.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Communication Canada – Publishing Ottawa, Ontario K1A 0S9

En cas de non-livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:

Communication Canada – Édition Ottawa (Ontario) K1A 0S9

WITNESSES

Tuesday, May 27, 2003

From the Treaty and Aboriginal Rights Research Centre of Manitoba Inc.:

Chief Morris Shannacappo;

Mr. Ralph Abramson.

From Manitoba Keewatinowi Okimakanak:

Chief Joe Hyslop, Executive Council Member;

Mr. Michael Anderson, Research Director.

From the Federation of Saskatchewan Indian Nations:

Mr. Greg Ahenakew, First Vice-Chief;

Mr. Jayme Benson.

From the Association of Iroquois and Allied Indians:

Grand Chief Chris McCormick;

Ms. Carol Nadjiwon, Researcher.

(Continued on previous page)

TÉMOINS

Le mardi 27 mai 2003:

Du Treaty and Aboriginal Rights Research Centre of Manitoba Inc.:

Le chef Morris Shannacappo;

M. Ralph Abramson.

Du Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc.:

Le chef Joe Hyslop, membre du conseil exécutif;

M. Michael Anderson, directeur de recherche.

De la Federation of Saskatchewan Indian Nations:

M. Greg Ahenakew, premier vice-chef;

M. Jayme Benson

De l'Associaiton of Iroquois and Allied Indians:

Le grand chef Chris McCormick;

Mme Carol Nadjiwon, recherchiste.

(Suite à la page précédente)

Available from: Communication Canada – Canadian Government Publishing Ottawa, Ontario K1A 0S9 Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca En vente: Communication Canada – Édition Ottawa (Ontario) K1A 0S9 Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca